

ARCHIVES DU CRIME

COLLECTION DIRIGÉE PAR LÉON TREICH

13 ÉNIGMES CRIMINELLES



L'AFFAIRE STEINHEIL

L'AFFAIRE FUALDÈS — LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE LA RONCIÈRE
LA DOUBLE VIE DU DUC DE PORTLAND — L'AFFAIRE
STEINHEIL — L'ASSASSINAT DE L'ÉTTITIA TOUREAUX — Etc.

AMIOT-DUMONT
Paris

13

ÉNIGMES CRIMINELLES

Déjà parus
dans la même collection :

I

13

Crimes parfaits

1. L'étrange travesti de la villa « Maud ». — 2. L'impossible meurtre de Reichenhall. — 3. La véritable histoire de Monte-Cristo. — 4. La double vie de Whitecliffe-Blume. — 5. Le double parricide de Boisgrand. — 6. L'énigme des Sevenoaks. — 7. Le meurtre de la rue Judaïque. — 8. Le mystérieux assassinat du préfet Barrême. — 9. Qui avait poignardé Vincente Guardia ? — 10. Le crime de la rue Nollet. — 11. Le mystère des Grands Lacs. — 12 et 13. De Boulogne au Touquet : comment furent tuées Miss Mary Daniels et Mrs. Florence Wilson.

II

13

Dévoiyés criminels

1. Le véritable Barbe-Bleue : Gilles de Rais. — 2 et 3. Deux officiers assassins : Dautun et Serres de Saint-Clair. — 4 et 5. Deux criminels de génie : Eugène Aram et Thomas Wainwright. — 6. Lacenaire, assassin et poète. — 7. Un disciple de Lacenaire : Lucien Morisset. — 8. Le douloureux destin de la marquise de Ganges. — 9. Le guillotiné inconnu : Michel Campi. — 10. Une comtesse recéleuse : M^{me} de Nays. — 11. Le double crime de l'Ermitage. — 12. Un médecin empoisonneur : Couty de la Pommerais. — 13. Les amants fraternels : Julien et Marguerite de Ravalet.

III

13

Drames du poison

1. Les poudres de la Brinvilliers. — 2. Catherine Monvoisin et la chambre ardente. — 3. La mort étrange de Marquise Duparc. — 4. Les funestes amours d'Adrienne Lecouvreur. — 5. Elisabeth de Normont, martyre ou simulatrice ? — 6. Le double crime du D^r Castaing. — 7. L'empoisonneuse du Glandier. — 8. Les trente crimes « gratuits » d'Hélène Jegado. — 9. Le poison des Boccarmé. — 10. Les pilules du D^r Palmer. — 11. La coupable passion du curé de Nohèdes. — 12. Jane Daniloff, l'empoisonneuse d'Aïn-Fezza. — 13. Les crimes parfaits d'Henri Girard.

IV

13

Grands tueurs

1. Les chauffeurs d'Orgères. — 2. Le tueur de Pantin : Tropmann. — 3 et 4. Deux tueurs de grand'route : Dumollard, le tueur de bonnes, et Vacher, le tueur de bergères. — 5. La sinistre énigme de Jack l'éventreur. — 6. Le sieur de Gambais : Landru. — 7. George-Joseph Smith, l'assassin des salles de bains. — 8 et 9. Deux tueurs d'Outre-Rhin : Haarmann et Kuerten. — 10. Le tueur de la Voulzie : Eugen Weidmann. — 11. L'ennemi public n° 1 : John Dillinger. — 12. Le D^r Petiot, « passeur d'hommes ». — 13. Le massacre de la Bastide de Béplais.

ARCHIVES DU CRIME
Collection dirigée par LÉON TREICH

FH01-129

13

ÉNIGMES CRIMINELLES

L'ÉTRANGE AVENTURE DE M^{me} DE SAINT-GÉRAN (1640)
CALAS ÉTAIT-IL VRAIMENT INNOCENT ? (1762)
LA FEMME SANS NOM (1791)
LES SINISTRES SECRETS DE L'AFFAIRE FUALDÈS (1817)
UN ASSASSIN DANS LA FAMILLE DE BALZAC : LOUIS BALSSA (1818)
LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE LA RONCIÈRE (1835)
L'IMPÉNÉTRABLE ÉNIGME DU PONT D'ANDERT (1838)
LA DOUBLE VIE DU DUC DE PORTLAND (1854)
LES TRAGIQUES AMOURS DE MARIA NOBLIA (1880)
LE DRAME DE LA FUSARELLA (1885)
LES AMANTS TRAGIQUES DE SIDI MABROUCK (1888)
L'AFFAIRE STEINHEIL (1908)
UN CRIME PARFAIT : L'ASSASSINAT DE LÆTITIA TOUREAUX (1937)

V

AMIOU · DUMONT
Paris



L'ÉTRANGE AVENTURE DE M^{me} DE SAINT-GÉLAN

Il y avait un peu plus de vingt ans que le comte et la comtesse de Saint-Géran étaient mariés, et leur désespoir était grand de n'avoir point d'enfant. L'histoire se passe en 1640. Au début de décembre 1640.

Or donc les Saint-Géran souhaitaient de toute leur âme cet héritier que Dieu n'avait pas voulu leur donner. En vain, M^{me} de Saint-Géran avait-elle fait vœu sur vœu, promis des dotations importantes à maintes chapelles et couvents, été en pèlerinage à tous les sanctuaires connus en France pour leur utile effet sur les ménages stériles. Aucun fils, ni fille, n'était venu sanctionner une union qui, par ailleurs, était heureuse, sans un nuage. Le comte de Saint-Géran était riche, M^{me} de Saint-Géran était belle et bonne. Le roi répandait sur le couple ses faveurs : il avait donné à M. de Saint-Géran le gouvernement de l'une de ses plus riches provinces, le Bourbonnais.

Philibert de Saint-Maixent.

Une seule ombre à ce tableau : la mauvaise tenue de la sœur du comte, Jacqueline de Bouillé, qui trompait outrageusement son mari, il est vrai âgé de soixante-douze ans alors qu'elle en avait à peine trente-cinq, et qui le trompait sans goût, s'étant notamment acoquinée avec un gentilhomme de la plus vilaine réputation, type achevé de l'aventurier et du bandit féodal, M. Philibert de Saint-Maixent, dont le château, nous allons dire, le repaire, s'élevait à quelques lieues d'Aubusson.

Le comte de Saint-Géran n'ignorait rien du passé affreusement chargé de ce redoutable seigneur, et il

Tous droits de traduction, d'adaptation,
de reproduction réservés.

Copyright by « Le Livre Contemporain »,
Direction : 23, rue Pasquier, Paris (8^e).

avait à maintes reprises gourmandé sa sœur, mais vainement :

— Je ne me pose pas en moraliste, ma chère Jacqueline, et n'ai pas charge du salut de votre âme. Heureusement pour moi !

— Mon âme, mon âme ! Mon âme avait seize ans quand on l'a confiée à l'âme de M. de Bouillé qui en avait elle, plus de cinquante et était fort cacochyme.

— Je sais, je sais, et vous savez, vous, que je ne voulais point ce mariage. J'en comprends tout l'odieux pour vous. Mais je n'ignore pas non plus que les devoirs qu'il vous avait imposés vous ont été légers à porter !

— J'avais seize ans, monsieur, j'avais seize ans ! N'oubliez pas ce refrain, s'il vous plaît !

— Un refrain dont vous avez fait une chanson de route, reprise par trop de voix !

— M. de Bouillé en avait fait une berceuse. Je n'aime pas les berceuses.

Il était bien impossible, sur ce ton, de s'entendre. M. de Saint-Géran avait témoigné cependant d'une très paternelle indulgence, n'adressant aucun reproche à sa sœur tant que celle-ci était demeurée de bonne compagnie. Mais aujourd'hui pouvait-il se taire encore ?

— Vous savez, Jacqueline, que vous vous êtes liée au gentilhomme le plus taré de notre province, de France même ! Qu'on rie de M. de Bouillé, peu me chaut, je ne veux pas qu'on déshonore mon nom !

— Saint-Géran n'a rien à voir ici !

— Rien à voir ? vous êtes ma sœur... et ma seule héritière puisque Dieu ne nous a pas donné d'enfant ! Rien à voir ? quand je suis gouverneur de la province et appelé demain, peut-être, à faire tomber la tête de votre amant !

— Ce rôle de justicier ne vous va pas, monsieur. Vous n'avez jamais su ce que c'était qu'entrer dans un lit froid quand vous avez rêvé tout le jour d'amour et de bonheur, de baisers et de caresses. Vous avez épousé une fille jeune, belle, saine, qui vous a aimé, que vous aimiez. Ne me condamnez pas parce que le Destin m'a été moins miséricordieux !

— Ignorez-vous donc, malheureuse, que M. de Saint-Maixent est un meurtrier, un vil coupe-jarret ? Que ses paysans ne l'appellent que le Grand Diable ? Ignorez-vous qu'il a fait disparaître M^{me} de Clavejon qui l'aimait et lui avait fait donation de ses biens ? Qu'il assaille de nuit sur les grand'routes les marchands

qui rentrent des foires et les égorge pour les voler ? Ignorez-vous qu'il a autant de vices que de méchanceté, et qu'on l'accusait de fréquenter cette sorcière du Puits aux Mousses que j'ai suppliciée l'autre hiver ?

— Taisez-vous !

— Ignorez-vous qu'il a soudoyé trois valets et une servante pour étrangler sa femme et que, la marquise morte, il a fait rouer les trois valets et pendre la servante ?

— Je l'aime !

Elle l'aimait, en effet, d'un amour sauvage, prêt à tout, comme on allait le voir bientôt.

Et il faut convenir que c'était une bien séduisante canaille que M. le marquis Philibert de Saint-Maixent de la Roche-Aymon. Admirablement bâti, souple, fort, gracieux, habile à tous les exercices du corps, il chantait d'une voix prenante les romances du temps, s'accompagnant lui-même sur la viole. Il n'était pas sans une certaine culture et discourait agréablement devant les dames, quand il voulait se faire aimer d'elles.

Les bonnes gens qui n'étaient pas insensibles à ces attraits corporels, mais moins encore à la perversité de son esprit, expliquaient les contradictions du marquis en prétendant qu'il avait été, en son enfance, voué au diable par un valet qui avait à se venger du père du jeune Philibert. Toujours est-il que Saint-Maixent, sous ces apparences sympathiques, cachait une ambition effrénée et un absolu manque de scrupules. Il n'avait fait la conquête de M^{me} de Bouillé que parce qu'il connaissait les espérances que lui laissait la stérilité des Saint-Géran. Toute la fortune de la famille, considérable, devait, un jour, ou l'autre, revenir à la jeune femme.

M. de Saint-Maixent était bien résolu à avancer ce jour dans toute la mesure du possible. Et Jacqueline était trop sa chose pour ne pas prêter la main à ses pires manœuvres.

Un grand espoir

Aussi comprendra-t-on la déception des deux amants lorsqu'un beau matin de décembre 1640, sur le point de quitter Moulins en carrosse pour se rendre à Paris, M^{me} de Saint-Géran fit confidence à sa belle-sœur d'un grand espoir, d'un tendre espoir :

— Chérie... promettez-moi de n'en point parler... c'est un peu ridicule après vingt ans de mariage... et je ne suis pas encore assez sûre...

— Voulez-vous dire ?

— Oui.

— Mon frère sait-il ?

— Pas encore. Mais je compte tout lui avouer en route, puisqu'il m'accompagne ! Pourvu que je ne me leurre pas !

M. de Saint-Géran apprit l'heureuse nouvelle avec une joie, un orgueil qu'il ne cacha pas. Enfin Dieu bénissait son foyer. Un fils hériterait de sa fortune et de son titre. Car il était certain, absolument certain que ce serait un fils. De charmantes querelles s'élevaient déjà, à ce sujet, entre la comtesse et lui :

— Mais enfin, Henri, si c'est une fille, ne l'aimerez-vous point ?

— Qu'importe puisque ce sera un fils !

— Je vous trouve bien hardi de prétendre en imposer ainsi aux volontés de Dieu !

— Lui imposé-je quoi que ce soit ? Je fais simplement confiance à sa bonté, à sa sagesse !

— Je tremble que votre obstination à ne vouloir qu'un fils nous porte malheur !

— Taisez-vous, madame, au nom du ciel. Ne parlez pas de malheur !

La comtesse ne s'était pas trompée. Les consultations médicales furent tout à fait rassurantes. Et quand le carrosse reprit la route de Moulins, ce fut au tout petit trot des chevaux vigoureusement tenus en main par le bon Lafleur à qui son maître avait tout dit en lui glissant quelques beaux écus. La comtesse était mollement étendue sur des coussins épais et chauds. Elle arriva dans la vieille capitale bourbonnaise sans fatigue, et y retrouva M^{me} de Bouillé qu'avait rejointe Philibert de Saint-Maixent.

Celui-ci fit à M^{me} de Saint-Géran un agréable compliment, puis négligemment :

— Ce qu'il vous faut maintenant, madame, c'est une fille dévouée et compétente qui ne vous quitte plus, vous rappelle à tout instant les soins que vous devez prendre et veille dès à présent à la santé du futur comte de Saint-Géran. Méfiez-vous des accoucheuses de la ville, elles sont sottes, sales et dangereuses. Connaissez-vous quelqu'un ?

— Non... non, naturellement... Cela est-il si pressé ?

— Voulez-vous me permettre d'être indiscret ? Je sais une fille qui a fait merveille autrefois auprès de M^{me} de La Rivarelle... On peut dire qu'elle l'a sauvée. Elle avait eu une grossesse des plus pénibles. Sans la Goliard...

— La Goliard ?

— C'est le nom de la fille que je vous recommande. Elle demeure à Vichy où elle donne ses soins à diverses personnes de qualité.

M^{me} de Saint-Géran remercia chaudement Saint-Maixent, donna son accord complet ; et le marquis partit pour Vichy. Moins de huit jours s'étaient écoulés que la Goliard arrivait à Moulins avec son introducteur.

— Voici la fille dont nous avons parlé, madame. Nous avons convenu de deux écus par mois pour ses gages et de trois autres pour le mois des couches. Moyennant quoi elle ne quittera plus l'hôtel et sera nuit et jour à votre service... J'avoue que je suis beaucoup plus rassuré depuis que je la sais à vos côtés.

La fille paraissait très au courant en effet ; elle était forte et décidée. En fait d'ailleurs la grossesse de M^{me} de Saint-Géran fut très facile. Aucune alerte d'aucune sorte. La comtesse s'était installée à quelques kilomètres de Moulins, dans son château familial, et l'on ne verrait rien à signaler si, deux mois avant la date où le dénouement pouvait être normalement attendu, la comtesse n'avait voulu être examinée une fois de plus par les médecins. Elle fit part de son désir à la Goliard qui l'approuva fort et lui proposa d'aller quérir trois savants docteurs de Moulins. Philibert de Saint-Maixent s'en fut un matin les chercher en calèche. Ils visitèrent la noble dame et, à la surprise générale, rendirent le plus stupéfiant des arrêts :

— Si l'on a voulu mystifier la Faculté, la farce n'est pas de très bon goût.

— Jamais la dame examinée par nous n'a été en attente d'un quelconque héritier.

— Rien ne permet d'espérer qu'elle soit mère ni dans deux mois ni dans trois ni dans six ni dans neuf !

— Si tant est qu'elle ressente vraiment certaines douleurs et soit convaincue de porter en elle fils ou fille, il ne peut s'agir que d'une grossesse nerveuse...

— D'une illusion, d'une simple illusion !

Le coup était dur ; c'est tout juste si les trois Esculape ne se firent pas écharper par la valetaille qui

mm

M

Math

aimait le comte et la comtesse et partageait depuis sept mois leurs espoirs. Quant à la comtesse, ce triple et décevant diagnostic ne la troubla pas une seconde. Elle éclata de rire, d'un rire nerveux, saccadé, aigu, puis déclara tranquillement :

— Je ne verrai plus un seul de ces sots médocastres. La Goliard suffira à mettre mon fils au monde.

Car elle était maintenant complètement ralliée à la conviction du comte : le futur bébé ne pouvait être qu'un fils !

Le 16 septembre.

La naissance était attendue pour les derniers jours de juillet 1641, les premiers jours d'août au plus tard.

Le 1^{er} août passe, puis le 10, puis le 15, puis le 31.

Rien.

Il allait y avoir dix mois que M^{me} de Saint-Géran avait conçu l'espoir d'une prochaine maternité. Et chacun commençait à s'inquiéter un peu en dépit des protestations de la Goliard :

— Faut pas vouloir violenter la nature ! Elle est moins pressée que nous autres. J'ai assisté l'autre année une femme, l'épouse d'un procureur de Riom, qui porta son enfant onze mois et six jours. Même que c'était un bien beau p'tit gars de huit livres et demi avec des cheveux blonds tout bouclés !

Le 16 septembre, M^{me} de Saint-Géran était descendue à la chapelle quand, en plein office, elle se trouva mal, saisie de cruelles douleurs. On la porta dans sa chambre, on la mit au lit, on sortit la layette. La Goliard prépara linges et potions. Un courrier alla quérir M. de Saint-Géran à Moulins. Et dans la ville, le bruit circula aussitôt que la naissance était imminente. Le Saint-Sacrement fut exposé et des prières demandées dans les églises.

Autour de la malade, cependant, M^{me} de Bouillé, très empressée, faisait le vide, exposant qu'il importait de ne pas fatiguer la comtesse si bien que vers le soir, comme les douleurs devenaient plus vives, il ne restait plus auprès du lit de la parturiente, que Jacqueline et la sage-femme.

Point de médecin puisque M^{me} de Saint-Géran avait juré de n'en plus voir.

La nuit tomba sans apporter d'apaisement aux souffrances de la comtesse, et ses gémissements devinrent

tels que la Goliard lui prépara une potion calmante :
— Prenez, madame la comtesse... buvez, vous sentirez aussitôt un grand mieux-être !

La malade but docilement et en effet...

Ses douleurs se calment, disparaissent, elle s'endort, elle va dormir toute la nuit d'un sommeil lourd et fiévreux, mais profond...

Quand, au petit jour, elle s'éveille, dans l'aube grisâtre, elle éprouve une immense sensation de soulagement... elle se tâte, non, plus de souffrance. Un vide énorme... une paix merveilleuse...

— Mon enfant... donnez-moi mon enfant... où est-il ?

— Mais, fait la Goliard penchée sur elle, mais madame la comtesse, il n'est pas encore né... Là... là... que madame la comtesse se calme !

— Pas né ? Mais je sens bien qu'il n'est plus en moi... Voyons... dites-moi la vérité... un accident ? était-il mort ?

— J'assure à madame la comtesse que l'enfant n'est pas venu. Madame la comtesse a dormi toute la nuit. Madame la duchesse de Bouillé peut le dire... Une nuit tout à fait paisible, tout à fait paisible...

La comtesse de Saint-Géran dut se rendre à l'évidence. Les témoignages concordaient. Et pourtant quelque chose de plus impérieux parlait en elle : elle savait bien, mais comment pouvait-elle être seule à le savoir ? Elle savait bien qu'elle était délivrée, que rien ne bougeait plus en elle, que, si elle n'était pas mère encore, elle ne le serait pas, elle ne le serait plus !

Septembre s'acheva.

Puis octobre.

Puis novembre. Et décembre.

Une grande résignation accable M^{me} de Saint-Géran. Elle ne comprend pas. La Goliard a quitté le château fin novembre, parlant de grossesse nerveuse comme les maudits médecins de Moulins.

M. de Saint-Géran qui juge à sa déception de celle de sa femme, entoure la comtesse de prévenances attendries et mélancoliques. Elle ne dit rien mais, au plus profond d'elle-même, elle garde la même foi tenace qu'après la triste nuit où ses douleurs ont cessé : elle a mis au monde un fils, elle le sait, elle le sait. Son cœur déborde d'amour pour cet enfant qu'elle ne

M B

connaît pas et ne connaîtra peut-être jamais, mais qui vit, qui vit...

Et voici que l'amour maternel triomphe de tout, que le miracle jaillit de ce cœur douloureux !

Deux ans après.

Deux ans après l'accouchement, authentique ou imaginaire, de M^{me} de Saint-Géran, l'intendant du château, un certain Beaulieu, personnage bizarre, timide et avaricieux, pitoyable et suspect, attaché à ses maîtres et plus encore à l'argent, vient trouver la comtesse et lui demande l'autorisation de prendre chez lui, avec ses quatre autres enfants, un sien neveu dont la mère, veuve, ne peut plus assurer l'entretien :

— Un petit garçon de deux ans, madame la comtesse, beau comme un amour, et déjà turbulent !

— Deux ans ! l'âge qu'aurait mon fils !

— Il est né en effet deux jours avant monsieur le vicomte... enfin si monsieur le vicomte...

— C'est bien, Beaulieu, c'est bien. Prenez l'enfant, je vous aiderai à l'élever.

— Merci, madame la comtesse, je vous suis infiniment reconnaissant de votre bonté... merci...

L'enfant était en effet charmant, d'une jolieesse fragile qui conquerrait tous les cœurs. Joues rondes, cheveux blonds, yeux bleus, teint clair, mine ouverte et franche, avec près de la tempe une sorte de cicatrice, à gauche, un enfoncement de la largeur d'un doigt.

M^{me} de Saint-Géran s'intéressa à lui, déclara qu'elle se chargerait de son éducation et que, plus tard, elle lui ferait une dot. Elle reportait sur ce petit bonhomme né en même temps que son fils, le fils qu'elle était certaine d'avoir eu et pour qui elle gardait une infinie tendresse, elle reportait sur le petit garçon une partie de l'amour qu'un sort abominablement cruel lui avait interdit de donner à l'héritier sorti de son sein. Elle lui fit donner un maître d'armes, un maître à danser. Elle lui apprit à monter à cheval. Le jeune Henri fut en tous points élevé comme un vrai gentilhomme.

Entre temps, mourait Saint-Maixent.

Tragiquement, comme on pouvait s'y attendre. Tué en duel.

Des bruits coururent alors, qui peu à peu se précipèrent :

— Paraît que le marquis voulait se confesser et que le diable l'en a empêché !

— Il s'est bien confessé, mais c'est le prêtre qui n'a pas voulu lui donner l'absolution. Il aurait commis un crime horrible... horrible... un de ces crimes que seul Dieu peut pardonner...

— Qu'est-ce que ça pouvait bien être pour que l'hostie sainte lui fût refusée à son lit de mort !

Beaulieu mourut aussi.

Et, dit-on, empoisonné.

Par qui ? On ne le disait pas à haute voix. On chuchotait peureusement :

— Il s'était vanté de tenir entre ses mains l'honneur et la fortune de la duchesse de Bouillé !

— Il disait aussi que M. et M^{me} de Saint-Géran avaient plus de raison qu'ils ne croyaient d'être gentils pour son neveu Henri.

— Bah ! la tête lui tournait un peu depuis quelque temps.

— Possible ! La servante du curé de Malignes prétend bien qu'il avait demandé à son maître si un homme qui avait enlevé un enfant à sa famille serait pardonné lorsqu'il le lui avait rendu sans rien dire ! Drôle d'histoire !

— Comment serait-il possible de rendre un enfant à ses parents sans le leur dire ? Bêtises que tout cela !

Coup de théâtre.

Bavardages... cancans... potins médisants qu'éclaira brutalement en 1649, huit ans après l'étrange nuit de Saint-Géran, un sensationnel coup de théâtre !

Prenant les eaux à Vichy, M^{me} de Saint-Géran surprit au coin d'une rue de la petite ville sa belle-sœur, Jacqueline de Bouillé, en conversation mystérieuse avec la Goliard qui, en apercevant la comtesse, s'en fut rapidement :

— Que disiez-vous donc à cette femme ? interrogea la comtesse prise d'un affreux soupçon.

Jacqueline se troubla, bafouilla une vague explication :

— Je lui demandais si... si elle n'avait besoin de rien...

— Comment ? Si elle n'avait besoin de rien ? Et que vous est-elle donc pour que vous soyez prête ainsi à lui rendre service ?

M^{me} de Saint-Géran était d'âme trop droite pour accepter aussitôt, et sans scrupules, les doutes abominables que cet entretien secret venait brusquement de jeter en elle. Elle s'en ouvrit cependant à son mari et celui-ci, habitué à rendre la justice, ne tint point les soupçons de la comtesse pour absolument inadmissibles. Il prit quelques jours de réflexion, procéda personnellement à une enquête sommaire, recueillit les on-dit qui circulaient dans la province, se décida :

— Il se pourrait, mon amie, dit-il enfin à sa femme, que votre intuition maternelle ne vous ait pas trompée. Il faut saisir officiellement la justice.

La Goliard, retrouvée, fut interrogée avec vigueur. Elle se défendit non moins vigoureusement, mais elle n'était pas de force : elle se coupa à deux ou trois reprises. Et, traquée, finit par avouer :

— La torture vous fera parler, lui déclara le procureur royal qui avait pris l'instruction du drame en mains.

— Eh bien, oui ! M^{me} de Saint-Géran a mis au monde un enfant dans la nuit du 16 au 17 septembre 1641.

— Fille ? garçon ?

— Fille. Et morte.

— Morte ? Bien morte ? Ne l'auriez-vous pas tuée quand elle vint au monde ?

— Par Dieu et sa sainte mère, et par Jésus notre Sauveur, je le jure : je n'ai point tué. Je ne l'aurais point voulu pour tout l'or du royaume.

— Morte donc ? Vous maintenez ?

— Morte.

— Qu'avez-vous fait du petit corps ?

— Je l'ai enterré dessous la montée du grenier de la basse-cour avec une grosse pierre dessus.

— Pourquoi n'avez-vous pas dit la vérité à M^{me} de Saint-Géran ?

— Par pitié. Si elle avait su que son enfant était mort, elle serait devenue folle !

Premier aveu qui devait en entraîner bien d'autres !

« *L'enfant vivait...* »

Dès qu'elle fut livrée au bourreau, allongée sur le chevalet où elle allait être suppliciée, la Goliard parla de nouveau, revenant sur ses premiers aveux, rétractant ses mensonges, confessant tout :

— L'enfant vivait... c'était un garçon... M. de

Saint-Maixent m'avait payée pour le faire disparaître. Il aurait voulu que je le tue : « C'est plus sûr, répétait-il toujours, c'est plus sûr. Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Je n'ai pas consenti. J'ai refusé. Je lui ai dit que je préférerais ne plus me mêler de rien. Il a cédé... Le 16, à onze heures du soir, l'enfant est né... Je l'ai reçu dans mes bras, montré à M^{me} de Bouillé qui m'a dit : « Vite, maintenant, vite. Ou nous sommes tous perdus ! » Je l'ai roulé dans une couverture, remis à Beaulieu qui l'a emporté sous son manteau, dans une corbeille, à cheval, jusqu'à Nevers.

— Jusqu'à Nevers ? Un nouveau-né ? Sans rien lui donner ?

— En route, Beaulieu s'est arrêté trois fois : il a demandé trois femmes nourrissant des enfants ; elles ont donné à téter au petit.

— Et à Nevers ?

— Une belle-sœur de Beaulieu, la femme Pigoreau, l'a pris ; elle l'a emmené chez elle, à Paris, rue Saint-Jacques-la-Boucherie.

— Qu'est-il devenu ?

— Je l'ignore.

Mais cette dénégation était bien faible. Les magistrats pressèrent la femme ; elle résista à peine, puis :

— On m'a dit... que Beaulieu... l'avait rapporté à ses parents...

Croirait-on que, même après ces aveux que confirmaient bientôt ceux de la Pigoreau, toujours vivante, et de deux ou trois comparses dont le rôle n'avait été que secondaire, le procès en reconnaissance d'état civil qu'intentèrent le comte et la comtesse de Saint-Géran se prolongea pendant dix-sept ans ?

L'arrêt définitif du Parlement ne fut rendu que le 5 juin 1666. La Goliard était condamnée à la pendaison. La femme Pigoreau à la roue. Le jeune Henri était reconnu comme Henri de la Guiche de Saint-Géran, fils légitime du comte et de la comtesse.

Jacqueline de Bouillé devait renoncer définitivement à l'héritage qui en avait fait la complice d'un si grand crime.

II

CALAS ÉTAIT-IL VRAIMENT INNOCENT ?

Le 22 mars 1762, Voltaire écrivait au conseiller Le Bault :

« Vous avez entendu peut-être parler d'un bon hugenot que le Parlement de Toulouse a fait rouer pour avoir étranglé son fils ; ce saint réformé croyait avoir fait une bonne action attendu que son fils voulait se faire catholique et qu'en le tuant il prévenait ainsi son apostasie. Il avait immolé son fils à Dieu et pensait même être fort supérieur à Abraham, car Abraham n'avait fait qu'obéir tandis que notre calviniste avait pendu son fils de son propre mouvement et pour l'acquit de sa conscience. Nous ne valons pas grand'chose, mais les hugenots sont pires que nous et de plus ils déclament contre la comédie. »

On eut bien étonné ce jour-là Voltaire si on lui eut dit qu'il consacrerait trois ans d'efforts à faire réhabiliter ce hugenot dont il se moquait alors si cruellement. Il s'agissait d'un sinistre fait-divers qui s'était déroulé cinq mois plus tôt à Toulouse, rue des Filet-tiers : un des fils d'un marchand de toiles, nommé Jean Calas, avait été trouvé mort un soir dans des conditions extrêmement mystérieuses. On avait cru un certain temps à un suicide, puis le père avait été arrêté, condamné, roué. Il n'avait cessé cependant de protester de son innocence. Et les passions restaient fort surexcitées dans tout le ressort du Parlement de Toulouse.

Nous reviendrons sur tout cela. Pour l'instant restons avec Voltaire. A peine sa lettre à son ami Le Bault était-elle partie qu'un négociant marseillais, le sieur Dominique Audibert, frappait à sa porte :

— M. de Voltaire, vous avez entendu parler déjà de l'affaire Calas ?

— Mon Dieu, oui, monsieur, oui. Et ce me paraît être une des plus extravagantes histoires qui se puisse conter. Comment un père peut-il tuer son fils pour l'empêcher de se faire de hugenot, catholique ?

— Je vois bien que vous ne connaissez de cette affaire que ce qu'en racontent les gazetiers.

N'attendons pas davantage pour prendre quelques précautions oratoires. Que nos lecteurs, catholiques ou protestants, veuillent bien ne pas s'alarmer ! Loin de nous la pensée de heurter leurs convictions religieuses et ils verront qu'en définitive l'affaire Calas fut surtout navrante par un malheureux concours de circonstances. Elle ne doit plus, elle ne peut plus soulever aucune colère.

Voltaire vivait à une époque moins tolérante que la nôtre. A l'observation de Dominique Audibert, il eut un sursaut :

— Pardon, monsieur, pardon ! Un mot avant de m'en dire davantage : êtes-vous catholique, monsieur, ou hugenot ?

— Il est vrai, monsieur, que je suis de la religion réformée, mais faites-moi l'honneur de croire qu'un souci plus haut m'anime, celui qui doit émouvoir tout homme de cœur témoin d'une monstrueuse injustice.

— Voulez-vous dire que Jean Calas n'a pas étranglé son fils ?

— Je l'affirme, déclara avec force le Marseillais. Et je consacrerai, s'il le faut, ma vie et ma fortune à obtenir la réparation de cette affreuse erreur judiciaire.

Les hésitations de Voltaire.

L'affaire Calas commençait.

Dominique Audibert était à Toulouse pour affaires au moment où venait devant le Parlement le procès de Jean Calas. Il avait suivi les débats d'abord avec curiosité, puis avec intérêt, enfin avec passion. Rentré à Marseille, tous ses loisirs avaient été occupés, depuis, à rechercher la vérité. Sa conviction était maintenant faite. Définitivement.

Mais il sentait bien qu'il n'était pas de taille, si grande que fussent sa sincérité et son ardeur, à entamer avec le Parlement de Toulouse une lutte aussi difficile, et il avait profité d'un voyage à Genève, toujours pour affaires, pour s'arrêter à Ferney, chez Voltaire,

et pour tâcher d'intéresser le plus célèbre écrivain du temps à la révision du procès qui avait condamné Calas.

Voltaire, à dire vrai, ne fut pas immédiatement persuadé. Mais un doute était entré en lui. Quelques jours après la visite d'Audibert, il demandait à son ami Fyot de la Marche :

« Je suis hors de moi. Je m'intéresse à cette affaire
« Calas un peu comme homme, un peu comme philo-
« sophe. Je veux savoir de quel côté est l'horreur du
« fanatisme : du côté catholique ou du côté protestant.
« L'intendant de Languedoc est à Paris, m'assure-t-on.
« Je vous conjure de le voir ou de lui faire parler. Il
« ne peut pas ne pas être au fait de cette épouvantable
« aventure. Ayez la bonté de me faire savoir ce que
« j'en dois penser. »

Et encore, huit jours plus tard, au cardinal de Bernis dont il apprécie l'esprit de tolérance et la bonne foi :

« Pourrais-je supplier Votre Eminence de vouloir
« bien me dire ce que je dois penser de l'aventure
« affreuse de ce Calas, roué à Toulouse pour avoir
« pendu son fils ? On prétend qu'il est innocent et
« qu'il en a pris Dieu à témoin en expirant. Cette
« aventure me tient au cœur ; elle m'attriste dans
« mes plaisirs ; elle les corrompt. Il faut regarder les
« protestants ou le Parlement de Toulouse avec des
« yeux d'horreur. »

Ni les uns, ni l'autre, comme on verra plus loin.

Voltaire n'a pas encore pris parti. Il hésite. Il aimerait que les pouvoirs publics s'intéressassent à l'affaire. Il ne pose nullement au redresseur de torts. Il écrira par exemple au comte d'Argental :

« Il ne m'appartient pas de condamner le Parlement
« de Toulouse, mais enfin il n'y a eu aucun témoin
« oculaire ; le fanatisme de la population a pu passer
« jusqu'à des juges prévenus. N'est-il pas de la justice
« du roi et de sa prudence de se faire au moins repré-
« senter les motifs de l'arrêt ? Cette seule démarche
« apaiserait les clameurs. Ne pourriez-vous engager
« M. le comte de Choiseul à s'informer de cette horrible
« aventure, qui déshonore la nature humaine, soit
« que Calas soit coupable, soit qu'il soit innocent ? »

Mais non, les pouvoirs publics ne bougent pas. Ils demeurent indifférents, superbement, à l'émotion qui grandit en France, même en Europe. Voltaire se décide alors. Le souci des vastes intérêts de l'Etat empêche les meilleurs de prendre garde aux malheurs des parti-

culiers, mais on comprend que leur silence redouble les doutes de l'écrivain. Or le plus jeune des fils de Calas s'est réfugié en Suisse. Voltaire le mande auprès de lui, l'interroge avec adresse, l'étudie. A travers les récits ingénus de l'adolescent, il se fait une conviction morale :

— J'avoue, dira-t-il, qu'il ne m'en fallut pas davantage pour présumer fortement l'innocence de la famille Calas.

Il ouvre une enquête personnelle. Il a d'innombrables correspondants. Il les interpelle. Il cherche quelque preuve matérielle qu'il ne trouve pas, qu'il ne trouvera jamais, que personne n'a trouvée encore. Sa bonne foi, à lui aussi, est entière. Car dans cette affaire si douloureuse et qu'on donne toujours comme un exemple d'intolérance fanatique tout le monde, ou presque tout le monde, fait son devoir avec une parfaite honnêteté.

Voltaire entre autres connaît des revirements de conscience, des scrupules qui lui font honneur. Un jour il écrit à Le Bault : « Aucun doute, Calas était innocent », et le lendemain, à Tronchin : « Je ne veux plus me mêler de cela ; Calas était coupable. »

Il continue cependant à s'en mêler. Il s'en mêle plus activement que jamais. Il ne se mêle plus que de cela. Il aura encore des minutes de découragement, mais jamais plus il ne doutera.

Comment ne se sentirait-il pas las parfois ? Il a envoyé dans la région toulousaine une trentaine de lettres, à des amis catholiques, à des amis protestants, à des amis philosophes et libertins. Réponse unanime : Calas est coupable :

« Quel n'a pas été mon étonnement, écrit Voltaire
« à l'un de ses correspondants parisiens, lorsque, ayant
« écrit au Languedoc sur cette étrange affaire, catho-
« liques et protestants me répondirent pareillement
« qu'il ne fallait point douter du crime de Calas. Je ne
« me rebutai point. Je pris la liberté d'écrire à ceux-
« mêmes qui avaient gouverné la province, à des
« commandants de provinces voisines, à des ministres
« d'Etat. Tous me conseillèrent unanimement de ne
« point m'occuper d'une si mauvaise histoire. Tout le
« monde me condamna. Je persistai. »

Le cardinal de Bernis lui-même lui avait fait une réponse plus que prudente :

« Je ne crois pas un protestant plus capable d'un

« crime atroce qu'un catholique ; mais je ne crois pas non plus, sans preuves démonstratives, que des magistrats s'entendent pour faire une horrible injustice. »

Mais qu'importe à Voltaire ! Il a étudié l'affaire à fond, il en connaît tous les secrets, toutes les ombres. Le 4 avril, il écrit à son ami Damilaville, ardent adversaire du christianisme :

« Il est avéré que les juges toulousains ont roué le plus innocent des hommes. Jamais depuis la Saint-Barthélémy, rien n'a tant déshonoré la nature humaine. Criez et qu'on crie ! »

Est-ce à dire qu'il soit vraiment persuadé de l'innocence de Calas ? On peut se le demander, car le 15 avril il écrit encore à l'une de ses amies :

« Il est vrai, mademoiselle, que j'ai demandé à M. de Chazelles des éclaircissements sur l'aventure horrible de Calas. Mais je ne puis lui avoir parlé de mon opinion sur cette affaire, puisque je n'en ai aucune. »

Criez et qu'on crie ! C'est le mot d'ordre que Voltaire fait passer à tous les amis sur lesquels il peut compter. Il a en mains un moyen de soulever l'opinion publique. Il ne va pas le laisser échapper. Il écrit à d'Argental :

« Je n'ai d'espoir que dans le cri public. »

Et de nouveau, il adresse à Damilaville cette pressante exhortation :

« Criez, je vous en prie, et faites crier. Il n'y a que le cri public qui puisse nous obtenir justice. »

Le succès de Voltaire et la postérité.

Il l'obtint.

Son succès fut complet.

Jean Calas avait été condamné à la roue le 9 mars 1762. Trois ans après, jour pour jour, il était réhabilité, solennellement. Le Parlement de Paris se dressait contre le Parlement de Toulouse.

Il semblerait dès lors que nous n'ayons plus qu'à exposer les faits en en donnant le commentaire voltairien qui avait ainsi triomphé. Une erreur judiciaire était réparée, phénomène banal. Il n'y avait plus d'énigme.

Mais si, précisément. Bien des points demeuraient, demeurent encore, obscurs, troublants, mystérieux. Et depuis 1765, de fort bons esprits se sont penchés,

eux aussi, sur l'affaire de la rue des Filetters, qui n'ont pas tous conclu dans le même sens que Voltaire.

Car Voltaire concluait au suicide du jeune Calas, Marc-Antoine Calas.

Or Joseph de Maistre disait déjà dans ses *Soirées de Saint-Petersbourg* : « Rien n'est moins prouvé que l'innocence de Calas ; il y a mille raisons d'en douter, et même de croire le contraire. »

Plus près de nous, l'abbé Salvan, arrière-petit-neveu d'un des magistrats qui condamnèrent le huguenot, publiait une passionnante réfutation des thèses voltairiennes. Que si vous récusez l'autorité de Joseph de Maistre, grand écrivain catholique, et celle de l'abbé Salvan, également de formation catholique et de plus influencé peut-être par des considérations de famille, il reste un dernier biographe, laïc, et professeur de droit éminent, M. Huc, qui assure dans une étude récente sur l'affaire Calas : « Rien ne permet de dire que le Parlement de Toulouse n'avait pas bien jugé. »

Faut-il donc revenir à la culpabilité de Jean Calas ? Pas forcément. Rien n'oblige à conclure au suicide de Marc-Antoine : mais il a pu y avoir crime sans que l'auteur de ce crime soit Calas. Premier point.

Deuxième point : le Parlement de Toulouse condamna-t-il Calas par simple fanatisme religieux ? Non. Les juges agirent honnêtement. Tout leur désignait Calas comme l'assassin de son fils, à commencer par Calas lui-même et sa famille dont les déclarations furent aussi contradictoires, embarrassées, suspectes que possible. Pourquoi ? Nous allons le voir. Mais deux détails prouvent la bonne foi des juges toulousains. D'une part la fin lamentable du capitoul de Toulouse qui avait mené l'enquête et fait condamner Calas : David de Beudriguez devint fou et se suicida ; il murmura le nom de Calas en expirant. Il payait de sa vie ce qu'il considérait comme une erreur : ce n'est pas là le geste d'un homme sans noblesse. D'autre part, le rapporteur du Parlement, M. de Cassan-Clairac dont chacun se plaisait à reconnaître (et Voltaire lui-même) la haute conscience professionnelle et l'esprit éclairé, fit retraite longuement dans une Chartreuse avant d'écrire son rapport, à seule fin, déclara-t-il, d'échapper à toute influence étrangère à la Justice.

Cet exorde terminé, long, mais indispensable, arrivons au drame lui-même.

Rue des Filetliers, n° 16.

Jean Calas, marchand-drapier, habite Toulouse, rue des Filetliers, n° 16, depuis une trentaine d'années. Son commerce marche bien. Une large aisance est assurée à la famille, d'ailleurs nombreuse, puisqu'elle compte six enfants, quatre fils, deux filles. Les Calas occupent l'immeuble tout entier : boutique au rez-de-chaussée, appartements aux étages.

Les Calas sont protestants. Cinq ans avant le drame, le troisième fils de la famille, Louis, s'est converti au catholicisme. Et ç'a été le départ de violentes scènes de famille, si du moins on en croit certains chroniqueurs locaux plutôt que Voltaire qui prête à Calas des mots d'une admirable tolérance, comme celui-ci :

— Gêner les consciences ne sert qu'à faire des hypocrites !

Il semble bien que ce soit les chroniqueurs qui aient raison et que le drapier ait été un homme sans indulgence pour les apostasies. On a sur ce point un texte, une lettre d'un envoyé de l'intendant du Languedoc, M. de Saint-Priest, qui s'efforçait d'apaiser ce différend familial et d'obtenir de Jean Calas une pension pour le jeune Louis. Tout ceci bien avant le drame, ce qui donne à la lettre de notre délégué une valeur véridique qu'elle n'aurait peut-être point eue si elle avait été postérieure à la mort de Marc-Antoine. Après avoir longuement négocié avec Jean Calas, le représentant de M. de Saint-Priest rendait compte en ces termes à son maître :

« Le père Calas est un homme riche et je ne peux dissimuler que je l'ai trouvé fort dur à l'égard de son fils. C'est un jeune homme sage et pieux et depuis qu'il a quitté la maison paternelle, le père n'a donné aucune chose à son fils que inquisiteur franc pour son entretien. J'ai travaillé, mais inutilement, à concilier les parties. »

Le 9 septembre 1761 cependant, sur une nouvelle démarche de M. de Saint-Priest, Jean Calas accepte de payer annuellement à son fils Louis une pension de quatre cents livres dont il lui verse le même jour le premier terme. Dans cette atmosphère tendue, au début de juin 1761, le drapier apprend qu'un autre de ses fils, l'aîné, Marc-Antoine, songe, lui aussi, à se convertir. Et le 11 octobre, de la même année,

vers neuf heures du soir, un grand cri de femme emplît soudain la rue des Filetliers :

— Ah ! mon Dieu, au secours ! On l'a tué ! Mon Dieu ! Mon Dieu !

On accourt : la vieille bonne des Calas, Jeannette Vigier, pleure, éroulée sur le cadavre du jeune homme. Ce n'est pas elle pourtant qui a trouvé le corps, mais le cadet de Marc-Antoine, Pierre Calas, dans des conditions que le père expliquera lui-même au cours d'un premier interrogatoire :

— Nous nous étions mis à table à 7 heures, avec un ami de mes fils, David Lavaysse. A 8 heures, Marc-Antoine sortit pour aller au café comme il faisait tous les soirs. Nous continuâmes à bavarder pendant une petite heure. Vers 9 heures, Pierre descendit reconduire jusqu'à la porte David Lavaysse. Il avait pris un flambeau. Dans le couloir, devant la porte du magasin, il vit le corps de Marc-Antoine, étendu à terre, et ne respirant plus.

Le jeune homme était nu-tête, « en chemise », c'est-à-dire sans veste, n'ayant que ses culottes, ses bas et ses souliers. Jean Calas ne fut pas sans s'étonner de cette tenue sommaire. La veste et le gilet du malheureux étaient soigneusement pliés et posés, à l'intérieur de la boutique sur une table. Autour du cou, une cravate noire.

Pierre Calas et David Lavaysse, devant cette sinistre découverte, appellent le père Calas qui descend aussitôt avec sa femme et la servante ; cette dernière pousse, à la vue du corps inanimé, le cri désespéré qui a ému le quartier. Ni le père ni la mère, au contraire n'ont appelé au secours. Ils sont muets de douleur, hébétés, s'efforçant seulement de ranimer Marc en lui jetant de l'eau à la figure, en redressant son buste, en le couvrant de baisers. M^{me} Calas expliquera :

— Je ne le croyais que blessé. Une rixe entre jeunes gens. Que sais-je ? Comment aurais-je pu penser que mon petit Marc était mort... mort... lui si gai une heure auparavant.

Pierre cependant est allé chercher un médecin, un aide-chirurgien nommé Gorsse, et qui habite dans le voisinage. Il arrive, écarte les badauds, salue rapidement le père et la mère en larmes, met un genou en terre, tâte le pouls, les tempes, porte la main au cœur. Pas trace de vie. Marc-Antoine est bien mort.

Aucune blessure sur le corps, mais sous la cravate

noire qui entoure le cou de la victime, Gorsse découvre deux sillons sanglants, en demi-cercle, et aussitôt :

— Votre fils a été étranglé ou pendu ?

Le père Calas poussa une sourde exclamation :

— Qui a pu faire ça ?... personne n'est entré ici... la serrure de la porte est intacte... intacts les volets du magasin... rien ne semble avoir été volé ici... qui a pu faire ça ?

Mais déjà dans la foule, des murmures naissent, se répandent, peu favorables aux Calas : l'assassin n'est peut-être pas si loin qu'on le pense. Il faut appeler le capitoul de service, David de Beaudriguez. Ce capitoul était un genre de fonctionnaire qui tenait à la fois du commissaire de police et du juge d'instruction. Il fit les premières constatations à la lueur des chandelles fumantes, puis procéda à l'interrogatoire d'usage. Dès les début les réponses de la famille Calas lui parurent suspectes.

— Qui a trouvé cet homme mort ?

— Moi, dit Pierre Calas.

— Quand et comment ?

— Il était environ neuf heures et demie. J'étais descendu avec un flambeau pour reconduire un ami qui était venu dîner chez nous. En passant devant la porte intérieure de la boutique, cet ami, David Lavaysse, me fit remarquer que le magasin était ouvert. Nous sommes entrés et avons aperçu Marc-Antoine étendu à terre.

— La porte de la rue était-elle ouverte lorsque vous êtes descendus ?

— Non, elle était fermée.

— Vous en êtes sûr ?

— Absolument.

Le jeune Lavaysse confirma point par point les déclarations de Pierre.

On vit beaucoup dans la rue à Toulouse. La soirée avait été chaude ; la rue des Filetliers était pleine de monde quand le drame était arrivé. Il était difficile d'admettre que l'assassin — si assassin il y avait — ait pu pénétrer dans le magasin, accomplir son forfait, sortir et refermer la porte sans être vu d'aucun des flâneurs qui bavardaient de porte à porte. Alors ? Alors deux versions s'imposaient à l'attention : ou bien il y avait eu suicide, ou bien l'assassin était l'un des habitants de la maison.

Or si la famille Calas se composait, comme nous

l'avons dit, de huit personnes, des quatre fils, Marc-Antoine, Pierre, Louis, Donat, deux seulement étaient présents ce soir-là à la maison : la victime, Marc-Antoine et le cadet, Pierre. Louis avait quitté le logis paternel depuis cinq ans. Donat se trouvait en apprentissage à Nîmes. Les deux filles étaient allées quelques jours chez des amis aux environs de Toulouse.

Dès le début de l'enquête, l'opinion publique accusa Jean Calas. Protestant fanatique, prétendait l'homme de la rue, il avait tué son fils parce que celui-ci, à l'instar de Louis, voulait abandonner la religion réformée, revenir au catholicisme. Le père aurait étranglé Marc au cours d'une scène violente où il lui avait été définitivement démontré qu'il ne parviendrait pas à empêcher cette apostasie.

Les Calas affirment, puis démentent...

Le 13 au soir, la famille Calas est unanime. Tous sont d'accord sur la position du cadavre, sa demi-nudité, la tranquillité constatée dans le magasin, la fermeture de la porte d'entrée. Et cependant elle cherche à accréditer la thèse selon laquelle des assassins auraient pu pénétrer dans le magasin du dehors.

Le lendemain, mêmes témoignages, mêmes déclarations. Le capitoul au surplus insiste peu. Il attend le rapport des médecins. Le soir, ce rapport parvient à Beaudriguez : il conclut à la mort par pendaison.

Mais le 15, ne faisant d'ailleurs que suivre les suggestions de leurs avocats, les Calas, avec le même ensemble, reviennent sur leurs dépositions, soutiennent une nouvelle version :

— Nous avons menti pour sauvegarder l'honneur de la famille et éviter au cadavre de Marc-Antoine le traitement infâmant réservé aux suicidés. Mais la vérité est que ce malheureux enfant, sombre et mélancolique, ne réussissait à rien dans la vie et se plaisait depuis de longs mois à la pensée de la mort. Il s'est pendu. Nous l'avons trouvé pendu.

A cette époque, en effet, le suicide était tenu pour infâmant, et frappé de peines sévères. On faisait un procès au suicidé, même mort. Son corps était traîné sur une claie, exposé aux injures de la populace, jusqu'à un gibet où on l'attachait.

Ainsi les Calas ou avaient menti les 13 et 14 ou

mentaient le 15. C'est de ces mensonges qu'allaient venir tous leurs malheurs :

— A quel endroit précis du magasin avez-vous trouvé le corps ?

— Exactement entre le magasin et la salle qui sert d'arrière-boutique, pendu à une corde qui était elle-même fixée à un gros bâton reposant en travers des deux battants de la porte.

— Quelle porte ? Quels battants ?

— Le magasin et l'arrière-boutique sont séparés par une porte à deux battants.

— C'est donc sur cette porte, sur les battants de cette porte, qu'aurait reposé le bâton auquel était fixée la corde que se passa Marc-Antoine autour du cou ?

— C'est là !

— Avez-vous trouvé près du cadavre une chaise ou une escabelle ?

— Non, ses pieds touchaient presque à terre.

— Y avait-il une lumière consumée dans la pièce ?

— Non, aucune lumière.

Il ne restait plus qu'à examiner les lieux. C'est ce que fit le capitoul, et il est équitable de souligner qu'il procéda à cet examen avec une minutie extrême. Il observa, mesura, porta attention aux moindres détails. Non, il n'était pas possible de tenir pour vraies les déclarations de Calas :

— Dites la vérité, Calas, jusqu'ici vous n'avez fait que mentir !

— J'ai dit la vérité, rien que la vérité.

— Non, votre fils n'a pas pu se pendre dans les conditions dites par vous. Qu'avez-vous fait de l'escabeau sur lequel il est monté ?

— Il n'y avait pas d'escabeau.

— Ne jouons pas sur les mots : je veux dire, la chaise.

— Il n'y avait pas de chaise.

— Je voulais vous le faire répéter, s'exclama triomphalement le capitoul. Il n'y avait en effet ni chaise ni escabeau. Or votre malheureux fils n'a pas pu se pendre sans monter sur un objet élevé : il lui manquait au moins deux pouces pour atteindre le lacet fatal. Concluez vous-même.

— Je n'ai pas à expliquer, mais à dire ce que j'ai vu. J'ai dit la vérité.

— Non, Calas, vous n'avez pas dit, vous ne dites pas la vérité. Le bâton qui aurait soutenu la corde, à

vos dire, est une bille de buis, ronde, glissante. Elle n'aurait pas tenu sur les battants de la porte pendant les mouvements convulsifs qui accompagnent toujours l'agonie d'un pendu.

— J'ai dit la vérité.

— Non, Jean Calas, non. Sur les deux battants, à l'endroit où, selon vous, était posé le billot de buis, il y a une couche de poussière telle que, sans aucun doute, rien n'y a été placé depuis des mois, peut-être des années.

— Interrogez ma femme, interrogez mes fils, mes filles, ma servante. Elles ne vous diront pas autre chose que ce que je vous ai dit.

— Vos filles n'ont rien vu, un seul de vos fils peut appuyer vos dires. Mais je constate en effet une unanimité remarquable dans vos dépositions. Je veux dire : dans vos mensonges. Vous étiez aussi unanimes hier à assurer que le corps de Marc-Antoine était étendu dans le couloir que vous l'êtes aujourd'hui à affirmer qu'il était pendu dans le magasin.

Les charges, assurément, ne manquaient pas contre le drapier :

— Vous me ferez difficilement croire, reprit Beau-driguez, qu'en pleine obscurité un homme qui va se suicider ait soin d'enlever sa veste, de la plier méthodiquement, de prendre une cravate noire dont il n'a pas l'habitude...

Car Calas avait déclaré, et il confirma, que son fils n'avait encore jamais porté la cravate qu'on avait retrouvé à son cou :

— ... une cravate qui ne pouvait que le gêner s'il voulait se pendre ! Vous m'avez dit aussi que vous aviez coupé la corde pour tâcher de sauver votre fils ?

— Je ne me souviens plus.

— Or cette corde au contraire a été retrouvée, intacte. D'autre part elle n'était pas assez longue pour avoir été doublée autour du cou, comme l'a été la corde avec laquelle a été étranglé votre fils.

— Je ne peux en effet rien répondre à tout cela. J'ai dit tout ce que je savais, tout ce que j'avais à dire. Sur l'Évangile, je jure que je suis innocent de tout crime. Je n'ai jamais eu pour les miens qu'amour, tendresse, indulgence. Nul de ceux qui me connaissent, qui m'ont vu vivre, ne me croira capable d'une action aussi abominable.

Cette protestation est prononcée sur un ton ferme

et paraît sincère, mais les magistrats savent que les criminels sont parfois d'admirables comédiens.

L'enquête et le procès.

La procédure commence. On lance un monitoire : c'était un moyen extraordinaire d'information qui s'adressait à la conscience religieuse des populations. Toute personne qui s'obstinait à ne pas révéler un fait touchant un crime et venu à sa connaissance, était excommuniée.

Plusieurs témoins se font connaître : un garçon passementier, nommé Popis, assure avoir entendu les cris : « A l'assassin ! à l'assassin ! » Un perruquier, Claude Espaillac, travaillant chez un voisin des Calas, nommé Durand, a entendu crier : « Ah ! mon Dieu, on m'étrangle ! on m'assassine ! » « Deux femmes, Gabrielle Danduze et Marion Couderc, prétendent avoir vu ce même jour le drapier tenant son fils au collet, trois heures avant le drame, et lui disant en le secouant :

— Coquin ! Il t'en coûtera la vie !

Quelque temps avant la mort de Marc-Antoine, le maître d'armes Bergeret, passant devant la boutique de Calas, voit celui-ci en compagnie du fils Lavaysse à qui il disait :

— S'il ne change, je lui servirai de bourreau.

Un autre témoin vient rapporter qu'au moment de la conversion de Louis, il y a cinq ans, M^{me} Calas se serait écriée :

— Si j'avais prévu cette conversion, j'aurais étranglé mon fils pendant la longue maladie qu'il a faite !

Jean Calas se récrie, dément en bloc tous ces propos, affirme qu'ils ne sont que médisances, cancaneries, imaginations jalouses :

— Marc-Antoine, dit-il, n'a jamais songé à abandonner la religion réformée.

Mais d'autres témoins s'accordent à dire qu'ils ont vu le jeune homme assister à la messe, prier à genoux très dévotement, et suivre les processions avec ferveur, même celle du 17 mai, commémorative du massacre des huguenots. Une veuve Hubert va plus loin : elle affirme que la conversion de Marc date de quatre années déjà, qu'elle l'a vu, au passage du Saint-Sacrement, enlever le chapeau de la tête d'un protestant en lui criant :

— A genoux ! Notre Maître passe !

A quoi Jean Calas riposte faiblement :

— On a sans doute confondu Marc-Antoine avec Louis, attendu qu'ils portaient toujours des habits presque semblables avec des boutons de pinchebec.

Le 18 novembre 1761, malgré le rapport favorable de l'assesseur Carbonnel, le tribunal des capitouls condamna les trois Calas, mari, femme, fils cadet, à subir la question ordinaire et extraordinaire. Les Calas firent appel. Au cours de la nouvelle instruction qui s'ensuivit, des mémoires habiles furent publiés en leur faveur par leur avocat, M^e Sudre. Leur procès parut prendre meilleure tournure. Il surgit des témoignages favorables pour Calas : des témoins déclarèrent que, la veille de sa mort, Marc-Antoine avait fait une perte assez importante au jeu. Or son père l'ayant, le matin, chargé de changer des écus contre des louis, on ne retrouva pas trace sur lui de cet argent.

Un nommé Alquier ajouta que le père Calas, très bon, très juste, faisait surtout la guerre à son aîné « sur son caractère sombre et pessimiste qui l'empêchait de prendre part aux amusements innocents que l'on faisait dans la maison. » Et il ajouta :

— Jamais Marc-Antoine ne m'a paru vouloir changer de religion !

— Pourtant de nombreux témoins l'ont vu à l'église.

— Ce n'était que comme artiste, pour y voir les curiosités qui y sont et admirer les chasses et autres ornements précieux.

Un proche voisin de la maison Calas, le perruquier Durand, vint à son tour confirmer la bonne entente qui régnait entre le fils et ses parents.

— Je n'ai jamais vu le père et la mère Calas maltraiter leur fils.

C'est alors que, pour la première fois depuis le début de l'enquête judiciaire, on peut relever trace de quelque parti pris et mauvaise foi. Un nommé Sudre demande à prouver que le jour du drame, peu d'heures avant la mort de Marc, le drapier avait parlé très tendrement à son fils devant un client qui achetait des étoffes. Le témoin n'est pas admis à déposer, sous prétexte qu'il n'a pas bonne réputation. L'avocat de la défense, discutant le témoignage d'un homme qui disait avoir entendu crier : « On m'assassine ! » offre de démontrer que, de l'endroit prétendu, il était

impossible de percevoir des cris partant de chez les Calas ; on refuse de faire l'expérience.

Le 28 février 1762, le conseiller rapporteur de Casan-Clairac, magistrat scrupuleux, respecté de tous, connu pour son intégrité, conclut à la culpabilité.

Le 9 mars, le Parlement de Toulouse déclarait Jean Calas coupable et le condamnait au supplice de la roue. Le 10 mars, après avoir passé la nuit dans un cachot réservé aux condamnés à mort qu'on appelait alors l'Infernet, le drapier fut conduit pieds nus, en chemise, la corde au cou, dans le Grand Consistoire où il écouta, à genoux, lecture de l'arrêt par le greffier. Puis il subit les questions ordinaire et extraordinaire.

David de Beaudriguez, persuadé que Calas finira par avouer, assiste à la torture, le questionne :

— Avez-vous commis le crime seul ?

— Je n'ai pas commis de crime.

— Quelqu'un de vos proches vous a-t-il aidé à étrangler Marc-Antoine ?

— Je suis innocent et ne peux avoir de complices.

— Ce que vous endurez n'est rien à côté de ce qui vous attend si vous persistez à nier !

Vaines adjurations ! Calas proteste toujours avec la même énergie de son innocence. Tenace, Beaudriguez va l'accompagner jusqu'à l'échafaud. Dans les rues, la foule s'est massée. On fait monter le condamné dans la charrette qui le portera place Saint-Georges où est dressé le gibet. Au pied de celui-ci, le capitoul invite une dernière fois le vieil huguenot à avouer :

— J'affirme que j'ai dit toute la vérité, soutient-il avec fermeté.

— N'avez-vous rien à déclarer à la Justice pour la paix de votre conscience ?

— Rien, sinon que je suis innocent.

L'aumônier qui l'assiste invite le malheureux à ne pas paraître devant Dieu avec un cœur plein de mensonges. Mais lui, simplement :

— Eh ! quoi, mon père, vous aussi vous croyez qu'on peut tuer son fils ?

Le bourreau n'a plus qu'à faire son office. Le condamné est étendu sur une croix de Saint-André en bois, et l'horrible supplice commence. Les membres de l'infortuné sont brisés à l'aide d'une barre de fer carrée. Calas prie toujours :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! Pardonnez à mes juges.

Ils croient supplicier un coupable. Ils ont été trompés par de fausses apparences. Recevez-moi en votre sein !

Le bourreau, ému, se penche sur lui, l'incite à dénoncer ses complices moyennant quoi il l'achèvera sans le faire souffrir davantage :

— Hélas ! dit Calas, où il n'y a pas de crime, il n'y a pas de complice.

Le corps est déposé sur une roue de voiture et laissé là deux heures durant. Calas ne faiblit pas. Il expirera en murmurant :

— Je meurs innocent, mais un plus grand et meilleur que moi, Notre-Seigneur Jésus, est mort innocent lui aussi, et de façon plus cruelle encore que moi. Pourquoi me plaindrais-je ? Je ne regrette pas une vie dont la fin me conduira à un bonheur éternel !

Le sort de la famille Calas.

Les juges de Toulouse avaient ajourné leur sentence à l'égard des autres membres de la famille Calas dans la pensée que Jean Calas parlerait avant de mourir. Le 18 mars, ils rendirent un nouveau jugement : toute la famille était relaxée à l'exception de Pierre condamné au bannissement. La douceur de cette sentence fit dire légitimement à Voltaire :

— S'il est coupable, ce n'est pas assez. S'il est innocent, c'est trop.

Que penser, finalement, de la condamnation de Jean Calas, et de sa réhabilitation ? La contre-enquête ouverte devant la campagne de Voltaire et des philosophes qui lui emboîtaient le pas allait apporter un certain nombre d'arguments de valeur aux défenseurs du vieil huguenot. Un avocat éminent, M. Loyson de Mauléon, répondit par exemple aux témoins prétendant que Marc-Antoine fréquentait les églises catholiques :

— On l'a vu aux offices ? Aux sermons ? Aux processions ? Et puis après ? A-t-on oublié que par là il espérait surprendre le billet de catholicité qu'il lui fallait pour être admis au barreau ? Et il y allait aussi poussé par son esprit de controverse !

A cette phrase adressée par Calas à Marc-Antoine et prise à contre-sens par les témoins : « Malheureux, si tu ne changes, tu périras ! » Loyson de Mauléon donnait pour explication que le drapier, au courant de

la passion invincible de son fils aîné pour le jeu, l'avait prévenu que ce vice entraînerait sa perte.

D'autres témoignages furent mis au jour ; un prêtre avait entendu Marc soutenir qu'on ne pouvait faire son salut dans l'Eglise catholique ; un autre, chanoine à la cathédrale de Toulouse, assura que la conversion de son frère Louis lui avait causé un vif déplaisir.

Comme, de toute évidence, Marc-Antoine ne s'était pas suicidé (l'enquête de Beaudriguez était sur ce point décisive), il fallait en arriver à l'idée écartée de prime abord, on ne sait pourquoi, d'un crime crapuleux, peut-être d'un drame passionnel, admettre que l'assassin venait de l'extérieur. Marc portait sur lui, quand il quitta les siens, une « bourse gonflée de louis d'or » selon l'expression de la servante Jeannette : c'était les louis qu'il avait reçus le matin contre les écus à lui confiés par son père ; il devait les porter à un chaland du vieux drapier. On ne retrouva pas cette bourse sur son cadavre et personne ne se demanda ce qu'elle avait pu devenir.

Faut-il ajouter, pour être tout à fait complet, qu'on peut encore fournir une autre explication du drame ? Qui sait si Marc ne fut pas la victime, non pas de son père, mais de son frère cadet et de David Lavaysse. On aurait peut-être là l'explication des premières contradictions des Calas, désireux de sauver Pierre, et se rendant compte qu'en le sauvant, ils accablaient le chef de famille. L'héroïsme de Jean Calas sur l'échafaud, sa résignation, ne seraient que l'expression d'un sublime sacrifice paternel.

Quoiqu'il en soit, le 9 mars 1765, trois ans jour pour jour après la condamnation, Calas était réhabilité par le Parlement de Paris. Voltaire ne s'estima pas satisfait. Il prit à partie si durement les juges toulousains qu'il accula au suicide le très honnête et très scrupuleux capitoul David de Beaudriguez qui, mis en disgrâce après la révision du procès, révoqué de ses fonctions, perdit la raison et se suicida.

Louis XV avait suivi l'affaire avec un grand intérêt ; il fit donner sur sa cassette particulière 12.000 francs à la veuve de Jean Calas, 6.000 francs à chacune de ses filles, 3.000 francs à chacun de ses fils, 3.000 francs à la vieille Jeannette, plus une indemnité collective de 6.000 francs pour la rembourser de ses frais de procédure. Ce sont des sommes qu'il faut multiplier par plus de cent pour apprécier justement

leur importance. M^{me} Calas survécut une trentaine d'années à son mari : elle mourut le 29 avril 1792.

Mais il y a une queue, si nous osons dire, à l'affaire Calas, et qui est, elle aussi, très émouvante.

Rose et Nanette Calas.

Calas laissait deux filles, Rose, 22 ans, Nanette, 21 ans. Elles furent l'une et l'autre mises dans des couvents, Rose à Notre-Dame, Nanette aux Visitationes. Là, cette dernière eut pour compagne une religieuse, sœur Anne-Julie, qui avait 63 ans quand lui fut confiée Nanette. Sœur Anne-Julie était une nonne pleine de gaieté, de belle humeur, de piété sincère et d'indulgence. Elle se prit d'amitié pour la jeune huguenote et rêva de la convertir au catholicisme.

Mais sœur Anne-Julie, si elle était une catholique fervente, avait une âme délicieuse, presque enfantine dans sa candide pureté. Ce ne fut pas elle qui convertit Nanette, ce fut Nanette qui la convertit. Et elle devint une des plus ardentes collaboratrices de Voltaire dans l'œuvre de réhabilitation. Complicité parmi ses ascendants, ses frères, son cousinage quantité de parlementaires, elle écrivit à tous pour plaider la cause de Jean Calas.

Elle était bien quelque peu inquiète de combattre le même combat que l'impie Voltaire, l'ennemi juré de Dieu et de la religion, mais qu'y faire ? Pour une fois c'était Voltaire qui avait raison, il fallait bien marcher avec Voltaire. Quand enfin fut proclamé l'arrêt de réhabilitation, Nanette avait quitté le couvent ; elle vivait à Paris avec sa mère. Sœur Anne-Julie lui écrivit :

« Je suis si transportée de joie que je ne sais comment m'en expliquer. Lisez dans mon cœur ; vous y trouverez tout ce qui est dans le vôtre. Je prends « bonne part de tout ce qu'il sent. Vos intérêts, vos « peines, vos pensées sont des biens et des maux qui « m'appartiennent autant qu'à vous Il en sera de « même jusqu'à mon dernier soupir. »

C'est une religieuse catholique, ne l'oubliez pas, s'il vous plaît, qui écrit à une jeune protestante et qui se félicite d'un succès protestant. Magnifique concorde qui a presque toujours uni les Français devant les causes de justice !

Et voici que Nanette se marie. Elle épouse, horreur, un pasteur protestant. Adieu, tout espoir de conversion. Deux enfants naissent. Et sœur Anne-Julie écrit encore :

« Ma chère Nanette, je prie tous les jours pour ces « petits païens que je chéris de tout mon cœur ; s'il « ne fallait que donner ma vie pour sauver leurs âmes, « et la vôtre, ce serait aussitôt fait, avec grande joie. « Mais laissons faire à Dieu ! Je vous embrasse, j'em- « brasse vos petits enfants, j'embrasserais même le « cher mari huguenot, mais de quelle mine le pren- « drait-il ? »

C'est sur cette note de charmante tendresse que nous demandons la permission de terminer une des plus cruelles affaires de notre histoire criminelle.

III

LA FEMME SANS NOM

Le 17 octobre 1791, une dame, vêtue de noir, et paraissant approcher de la cinquantaine, se présentait à la grille du château de Champigneulle, à une quarantaine de kilomètres d'Auxerre. Elle avait grande allure sous le voile de deuil qui recouvrait son visage. Comme elle s'apprêtait à franchir la grille d'entrée, elle fut interpellée par le portier :

— Madame ?

— Comment allez-vous, Jacquinet, mon ami ?

— Mais... très bien... très bien... merci, madame...

Madame veut-elle bien me dire son nom et qui elle veut voir ici ?

— Regardez-moi, Jacquinet, ne me reconnaissez-vous donc pas ?

Elle avait levé son voile et considérait le brave homme d'un air mélancolique et doux. Lui fit un pas en arrière, visiblement effrayé :

— Le fantôme de madame la marquise !... La Vierge nous protège, et Notre-Dame de la Miséricorde qui m'a toujours assisté dans les batailles !

L'inconnue alla vers lui, lui mit la main sur l'épaule avec affection :

— Rassurez-vous, mon bon Jacquinet. Je ne reviens pas d'entre les morts. Je n'ai jamais cessé de vivre. Touchez ma main. Elle n'est point froide, ni décharnée comme celle de ceux qui ont quitté ce monde.

— Oui, oui, balbutiait l'homme en battant prudemment en retraite, oui, ils disent tous ça, c'est bien connu.

Mais la dame, souriant malgré elle :

— N'ayez point peur ! Vous pouvez faire sur moi tous les signes de croix que vous voudrez, je ne m'évanouirai pas comme une apparition diabolique. Je vis, vous dis-je, Jacquinet, m'entendez-vous, je vis.

— Qui que vous soyez, fantôme ou non, quoi que vous veniez faire ici, le bien ou le mal, ma consigne est ma consigne. Personne ne peut entrer au château sans un mot signé de mon maître, M. de Champigneulles. Passez donc votre chemin !

— Mon frère n'est-il point au château ?

— Monsieur le comte est actuellement à Paris. On ne l'attend pas avant deux mois. Vers la Noël...

— Vous n'ignorez pas, Jacquinet, que le château m'appartient, que j'y suis chez moi...

— Les morts habitent tous le même château de chêne, Madame la Marquise, que venez-vous réclamer ici ? J'ai prié avec tous vos serviteurs, car nous vous aimions tous, nous vous aimions bien, j'ai prié devant la lourde pierre qui est retombée sur votre dépouille, dans l'église de Champigneulles voici bientôt trois ans.

Celle que, presque malgré lui, le bonhomme appelait la marquise, sentait grandir en elle une irritation sourde ; elle haussa le ton :

— Quelle absurde histoire ! comment pourrais-je reposer dans la tombe puisque me voici saine d'esprit et de corps à la porte de cette demeure que vous savez mienne, comme elle le fût depuis la mort de mon père toujours tant regretté !

— Oui, oui... mais je dis moi : comment pouvez-vous être à la porte de ce château, qui fut vôtre en effet, puisque vous avez été descendue entre quatre planches solidement clouées dans la crypte de l'église, même que c'était le jour où ma femme, la Denisette, accouchait...

— La Denisette ? ma petite filleule ! s'exclama la marquise avec une émotion visible.

— C'est vrai, votre filleule... enfin je veux dire la filleule de M^{me} la marquise de Douhault !

— Allons, Jacquinet, assez parlé. Je rentre chez moi, qu'il vous plaise ou non.

— Madame la marquise me pardonne, fit le portier en se plaçant résolument devant l'inconnue. Je n'aimerais pas porter la main sur une morte, surtout sur Madame la Marquise, mais un ordre est un ordre, comme disait M. d'Autichamps, mon digne colonel quand je servais au Royal-Picardie. Même si Madame la marquise était bien Madame la marquise, je ne pourrais la laisser entrer au château sans que M. le comte m'y ait autorisé.

Devant l'attitude du bonhomme, la dame en noir n'insista pas davantage, mais ses yeux brillaient de colère ; elle hésita un moment, parut vouloir prononcer quelques paroles, serra durement les lèvres, fit demi-tour et d'un pas rapide reprit le chemin du bourg. Là, elle retint une chambre dans une auberge, puis se rendit à l'église et s'y agenouilla longuement sur une pierre tumulaire, à la gauche du maître autel.

Une pierre qui portait les noms de « Très haut et très puissant Louis-René-Roger de Lusignan de Champigneulles, lieutenant-général des armées du roi ».

Jacquinet, cependant, avait dû bavarder, car un petit homme vif, très brun, vêtu modestement, ne tarda pas à entrer doucement dans l'église et, tout en ayant soin de ne pas révéler sa présence par le moindre bruit, il observa attentivement l'inconnue dont le corps était tout secoué de sanglots. Quand la dame se releva et quitta l'église, il se dissimula derrière un pilier, la suivit quelques instants des yeux, puis gagna une petite maison devant laquelle un valet tenait un cheval tout sellé. Il sauta prestement en selle, jeta quelques mots brefs au valet qui s'inclina peureusement et partit à fond de train par la route de Paris.

« Qui donc a-t-on enterré ? »

Le lendemain matin, à la première messe, les villageoises aperçurent la dame en noir. Elle avait pris place dans la stalle réservée aux châtelains de Champigneulles et elle avait renoncé à son voile.

Des murmures mal réfrénés couraient dans l'assistance qui fut ce matin-là fort peu recueillie :

— C'est bien elle, feu notre bonne marquise, j'la reconnais bien ; Jacquinet n'a pas menti.

— Bien sûr que c'est elle, bien sûr, je vois le petit grain rousseau qu'elle avait près de la lèvre à gauche, vois-tu pas ?

— Alors, qu'est-ce qu'il va faire, M. le comte ?

— Ben ! va falloir qu'il rende le château, et toutes les terres, ça va lui faire mal !

— Mais alors, qui c'est qu'on a enterré, y a trois ans, sous la dalle ?

A la sortie de la messe, il y eut une petite manifestation de sympathie pour la marquise (car nous lui rendrons désormais son titre) ; elle remercia, très émue,

les yeux embués de larmes, appelant chaque villageoise par son nom :

— Oui, oui, mes braves femmes, c'est bien moi, c'est bien moi... Merci, merci... Comment va Pierrounet, ma bonne Marion ? Toujours galant danseur ? ... Et ton dernier fils, Margot la Fileuse, il a dû grandir depuis trois ans !

C'est en effet à trois ans en arrière qu'il nous faut remonter maintenant pour expliquer comment la marquise de Douhault, née Champigneulle, pouvait être à la fois morte et vivante, inhumée dans la crypte de l'église du petit village morvandiau et agenouillée pieusement dans une stalle de la même église.

L'étrange nuit du 17 janvier.

Adélaïde-Marie Rogres de Lusignan de Champigneulle, née en 1741, avait épousé en 1764 un ancien officier, le marquis de Douhault, très riche, surtout en biens immobiliers et dont elle fut la seule héritière lorsque, après vingt-trois ans de mariage, d'un mariage en tous points heureux et auquel manquait la seule consécration d'un enfant, il mourut subitement.

Le père de M^{me} de Douhault, M. de Champigneulle, était mort lui-même depuis trois ans, donnant à sa veuve l'usufruit de tous ses biens sous condition de payer à son fils une rente de 4.000 francs, à sa fille un capital de 40.000 francs et de laisser à cette dernière le château de Champigneulle.

Le fils du défunt, qui héritait du titre et devenait comte de Champigneulle, à son tour, était malheureusement un assez vilain drôle. Il réussit à extorquer à sa mère une procuration totale, la dépouilla de ses biens propres et de l'héritage paternel qu'il joua, but, dilapida entre les mains de danseuses et de courtisanes, pour se retrouver bientôt sans un sol, criblé de dettes, et, à la suite de fausses lettres de change, en posture plus que délicate : presque déshonoré.

C'est alors — nous sommes arrivés en mars 1787 — que meurt M. de Douhault.

M^{me} de Douhault se trouvait, du fait de cette mort, à la tête d'une fortune considérable. Son premier souci fut de tirer sa mère de la gêne où l'avaient mise les escroqueries de son frère. Elle avait dessein de constituer à la vieille dame une pension viagère confortable, établie de telle sorte qu'en aucun cas

elle ne put en être dépouillée, même avec son accord, au bénéfice d'un mauvais sujet qui n'aurait certainement de cesse qu'il n'ait à nouveau dupé sa vieille maman.

Pour régler les conditions de cette rente, M^{me} de Douhault prit rendez-vous à Paris avec la comtesse de Champigneulle douairière. Le 27 décembre 1787, elle quittait Argenton-sur-Creuse où se trouvaient les propriétés de son mari défunt et partait pour la capitale où sa mère l'attendait. Elle devait s'arrêter au passage à Orléans, chez un ami du comte de Champigneulle et y rencontrer ce dernier qui avait sollicité un rendez-vous.

Elle arrive à Orléans le 3 janvier, n'y trouve pas son frère comme convenu, s'étonne :

— Je ne peux demeurer ici indéfiniment, je suis moi-même attendue à Paris, et je n'entends point abuser de votre aimable hospitalité.

— Champigneulle, explique avec un certain embarras M. de Lordes qui lui donne asile, devait arriver hier. Un courrier m'est parvenu dans la nuit. Je vous demande deux jours de patience.

— Je n'ai d'ailleurs rien de spécial à dire à mon frère.

— Deux jours ! Le délai n'est pas long. Et si vous voulez bien, madame, me faire l'honneur de m'accepter comme guide, j'aurai grand plaisir à vous montrer quelques jolies promenades dans les environs.

— J'aurais mauvaise grâce, monsieur, à redire ma hâte... Ayez donc l'obligeance de faire savoir à mes gens que je ne quitterai Orléans que dans deux jours.

Que se passa-t-il ? Quelles nouvelles interventions allongèrent le délai ? Toujours est-il que le 17 janvier, soit quatorze jours après son arrivée à Orléans, M^{me} de Douhault était encore installée en l'hôtel du chevalier de Lordes.

Elle y était invitée ce soir-là à un spectacle de comédie donné par des baladins de passage. Vers la fin du spectacle, M. de Lordes lui offre une prise de tabac qu'elle accepte.

A peine l'a-t-elle respirée qu'elle est saisie d'un violent mal de tête. Elle regagne sa chambre, y prend un bain de pied à la moutarde, se couche et s'endort d'un sommeil profond.

Quand elle se réveille...

A la Salpêtrière.

Quand elle se réveille, elle est à la Salpêtrière. Entourée de filles de mauvaise vie qui ne comprennent rien à ses propos :

— Quelle migraine !... Lisette ?

— Lisette ? Lisette ? J'm'appelle Fanchon, Fanchon la Grêlée si tu veux tout savoir !

— Je rêve encore... Fanchon !... Ah ! l'affreuse femme !

— Merci bien, ma belle dame. Vous êtes tout ce qu'il y a d'aimable. Mais Fanchon a bon caractère.

— Je ne rêve donc pas. Où suis-je ? Quelle est cette chambre ?

— Vous êtes à la Salpêtrière, ma jolie, et cette chambre, qui semble ne pas vous plaire beaucoup, est la plus coquette cellule de la maison ! Faut-il que vous en ayez, des protections !

— La Salpêtrière ? Mais... est-ce que ce n'est pas l'hôpital des filles de mauvaises mœurs ?

— Leur maison de repos aussi, les pauvrettes, comme qui dirait leur maison de campagne !

Impossible d'y rien comprendre ! M^{me} de Douhault proteste avec horreur, sur interrogatoire sceptique de ses compagnes, qu'elle n'a pas la plus petite galanterie à se reprocher. Rien, pas une coquetterie, rien. Au surplus elle n'est veuve que depuis six mois...

Un grand effort de mémoire lui permet de retrouver quelques vagues souvenirs... Oh ! bien embrumés... bien incertains... elle s'est endormie à Orléans, chez le chevalier de Lordes :

— Pendant votre sommeil, rien ?

— Si... il me semble que je vois M. de Lordes et un inconnu penchés sur moi...

— Un inconnu, vraiment inconnu ?

— Oui... non... un visage pointu, deux yeux méfiants, un petit homme mince, souple, qui bougeait toujours... oui, tout à fait inconnu...

— Il vous a parlé ?

— Je crois : « Votre frère vous attend à Paris. Je vous accompagnerai. Nous partirons dans une heure... »

Sont-ils partis ? Il est possible... M^{me} de Douhault le croit, n'en est pas sûre, songe à tout cela comme à un sinistre cauchemar dont elle ne parvient pas à préciser les contours... Mais si... elle se revoit à Paris... en une maison inconnue... dans une chambre

aux tentures grises... avec le petit homme rusé, dont les yeux furètent partout. Le jeune comte de Chapigneulles est là... il dîne avec sa sœur...

— Derrière mon frère... une sorte de maître d'hôtel... il me sert à boire... tout se brouille...

— Encore un effort... cherchez bien.

— Une voiture fermée... le petit homme... des exempts...

Il n'était pas difficile de deviner l'essentiel. Qu'il y ait eu guet-apens, un guet-apens patiemment monté, préparé de longue main, il n'était pas possible d'en douter.

— Ainsi, demanda la compagne de cellule de M^{me} de Douhault, cette Fanchon qui n'était qu'une fille, mais du moins une bonne fille, ainsi vous ne vous appelez pas Anna Buirette ?

— Anna Buirette ? Qu'est-ce que c'est que ça ? Je m'appelle la marquise de Douhault... Adélaïde-Marie...

Anna Buirette était, elle aussi, une fille de joie, dont nulle d'ailleurs ne savait rien sinon qu'elle devait avoir vingt-huit ans.

Vingt-huit ans ! c'était un peu gros, si gros que M^{me} de Douhault eut, pour la première fois, une lueur d'espoir :

— Regardez-moi, ma pauvre Fanchon, est-ce que je peux avoir vingt-huit ans. J'en ai quarante-sept, Fanchon, quarante-sept ! Personne ne peut s'y tromper.

Anna Buirette donc était portée sur les registres de la Salpêtrière comme entrée le 3 janvier 1786 :

— Absurdité ! protesta à nouveau l'enfermée. Cela seul prouve que je ne suis pas Anna Buirette. En 1786, j'étais avec mon mari, M. de Douhault, au château de Champigneulles, vingt personnes m'y voyaient chaque jour. J'ai vécu deux années à Champigneulles ou à Chazelles, dans une autre propriété de mon mari, de 1786 à 1788. Tout le monde m'a vue, en 1787, aux obsèques de M. de Douhault, à Auxerre, à Argenton, à Orléans, à Paris, entre 1786 et 1788. Il y a là deux années qu'on ne peut tout de même pas effacer. Buirette ! 3 janvier 1786 ! allons, tout cela est tellement bête, tellement fou, que ça ne peut pas tenir !

Si fou, si bête, si absurde que cela put être, la réclamation de M^{me} de Douhault parut plus bête, absurde, folle aux médecins de la Salpêtrière d'abord,

puis aux hommes de loi à qui écrivit l'internée, enfin aux amis dont elle implora le secours :

— J'ai reçu ce matin une lettre de folle, mon cher Servissac, disait à la fin de février 1789 le vicomte de Préhault au Petit-Trianon. Vous avez bien connu le marquis et la marquise de Douhault ?

— Pauvre marquise ! elle eut grand tort de suivre si vite Douhault dans la tombe. Elle était belle encore et pouvait avoir quelques années agréables.

— Eh bien ! la folle qui m'écrit de la Salpêtrière prétend être M^{me} de Douhault et se plaint d'avoir été séquestrée arbitrairement sous l'influence de son frère.

— Le comte de Champigneulle ? Un assez triste drôle, entre nous soit dit. Mais votre folle aurait dû monter une imposture de quelque vraisemblance. Tout le monde sait que la marquise est morte depuis treize mois, morte et enterrée. J'accompagnais M^{me} de Polignac à Champigneulle pour ses funérailles.

— M^{me} de Polignac était liée avec elle ?

— Très intimement. Elles s'étaient connues, enfants, chez les Laubrière !

Liberté et procès.

Pourquoi M^{me} de Douhault attendit-elle dix-huit mois avant de s'adresser à son amie dont l'influence à la Cour était grande ? C'est un des nombreux mystères de cette extraordinaire histoire, un de ceux qui tendent à faire croire à une imposture. Quoiqu'il en soit, en juillet 1789, M^{me} de Polignac apprend les malheurs de la marquise ; elle intervient et le 14 juillet, le jour même où tombe la Bastille, un officier de police vient ouvrir la cellule de la séquestrée et, avec de grandes courtoisies, lui annonce qu'elle est libre, que tout sera fait pour réparer le tort qui lui a été causé, etc.

M^{me} de Douhault court à Versailles.

M^{me} de Polignac l'accueille avec tendresse, lui donne asile, lui prête sa bourse, la réconforte, la distrait, la choye. Elle est successivement saluée et complimentée, par cent hauts personnages qui lui disent leur joie de la retrouver après une si longue absence. Le duc de Villeroy, le duc de Choiseul, M. de Loménie archevêque de Sens, le duc de Penthièvre, la marquise de la Fayette, la princesse de Chimay, la princesse de Lamballe, le cardinal de la Rochefoucauld, le duc

de Brissac, le duc d'Aumont, le marquis de Nesle, le marquis de Dampierre, tous ceux qu'elle a connus jadis, s'empressent autour d'elle, amicalement.

Elle revit, assurée que ses droits, tous ses droits, vont être reconnus sans difficultés.

Comment, cependant, peut-elle, ici encore, montrer tant de nonchalance, attendre jusqu'en octobre 1791 pour se rendre à Champigneulle, tenter d'y faire acte de propriétaire ? Nouveau mystère.

Comment, de même, étant à la Cour, ne cherche-t-elle pas à rencontrer son frère, à le dénoncer publiquement comme criminel, et lui court-elle ensuite après, en province, à Champigneulle, à Chazelles, à Argenton ? Mystère toujours.

Le mystère subsiste.

C'est finalement devant le tribunal de Saint-Fargeau, dont dépend le château de Champigneulle, que s'ouvre la procédure engagée par M^{me} de Douhault pour faire annuler l'acte mortuaire dressé à Orléans et reconnaître sa qualité. Car on pense bien que le comte son frère n'accepte pas un instant la thèse de la résurrection. Pour lui, M^{me} de Douhault est morte en janvier 1788, à Orléans, chez M. de Lorges, après une courte maladie. Les certificats dressés par les deux médecins et le chirurgien qui l'ont soignée attestent que tout fut régulier dans cette maladie déplorable. Les certificats ont été, comme il se doit, légalisés par la municipalité d'Orléans. Nouvel acte authentique, en date du 21 janvier, attestant que la dame de Douhault, décédée le 19, un samedi, a été portée en terre, au grand cimetière de la ville, en présence de M. de Lavergne, de ses cousins MM. de la Roncière et de Guercheville, et de son hôte M. de Lorges, tous gens d'honorabilité insoupçonnable.

Quelques jours plus tard, le corps de M^{me} de Rogres de Lusignan, épouse de M. de Douhault, était exhumé et transféré à Champigneulle où il devait trouver son dernier repos.

Une longue, très longue enquête fut menée. Minutieuse jusqu'au ridicule en certains points, étrangement incomplète en certains autres. Un illustre avocat avait prêté à M^{me} de Douhault son talent, sa conscience, son magnifique dévouement : de Sèze, qui devait quelques mois plus tard être le courageux défenseur

de Louis XVI. Le comte de Champigneulle n'avait pas des défenseurs moins habiles, ni moins convaincus. Et les arguments s'échangeaient comme des balles :

— Comment pouvez-vous prêter à une femme de cinquante ans l'état civil d'une fille de vingt-huit ans ?

— M^{me} de Douhault avait reçu une éducation soignée ; votre « marquise » ne peut pas écrire deux lignes sans faire dix fautes d'orthographe.

— Quatre-vingt-seize témoins de Champigneulle, soixante-seize de Chazelles, quarante-sept d'Argenton, cinquante-trois de Paris ont été questionnés : il n'en est pas un qui ne reconnaisse M^{me} de Douhault.

— La marquise de Douhault, la vraie, boitait légèrement. La fausse ne boite nullement.

Mais même sur ce fait, à propos duquel il semblait qu'il n'y eut qu'à ouvrir les yeux, on ne parvenait pas à s'accorder :

— Comment, elle ne boite pas ? ripostaient les partisans de l'internée. Regardez-la donc marcher : elle boite. Elle boite comme la vraie marquise de Douhault parce qu'elle est la vraie marquise de Douhault.

— M^{me} de Douhault était d'une santé frêle, comme épuisée. Anna Buirette a une vigueur toute masculine.

— M^{me} de Douhault avait au sein droit la cicatrice d'un coup d'épée que lui donna par accident son mari. Elle l'a toujours. Elle avait à la main gauche la trace d'une morsure de chien. Elle l'a encore. Au bras droit enfin, demeuraient des cicatrices de cautère. Elles y sont. On peut vérifier toutes ces marques.

— Vous vous perdez dans les détails, objectaient finalement les adversaires d'Anna Buirette. Nous avons un argument massue.

A première vue, en effet, l'argument massue était définitif : sur la plainte formulée par elle, la « marquise » avait donné elle-même comme date de son entrée à la Salpêtrière le 3 janvier 1786. Or cette date était, nous l'avons vu, celle où Anna Buirette avait été enfermée dans la triste maison. Il était clair d'autre part que si la plaignante était à la Salpêtrière depuis 1786 elle ne pouvait être la marquise de Douhault puisque celle-ci avait vécu à Champigneulle et Chazelles jusqu'à la fin de 1787.

De Sèze soutint, non sans bon sens, qu'il y avait là le simple « lapsus calami » d'une malheureuse femme hantée par l'idée qu'on voulait lui attribuer une fausse

personnalité. C'est surtout si elle avait été vraiment Anna Buirette qu'elle se fut gardée de donner la date de janvier 86 comme celle de son hospitalisation ! Et cependant, perdus dans le dédale inextricable des témoignages contradictoires, des affirmations inconciliables, c'est à ce détail de simple forme que s'en tinrent les juges. Ne leur jetons pas la pierre ! Ne les accablons pas. Peut-être si cette « erreur » monstrueuse n'avait figuré que sur le texte de la plainte originale, se seraient-ils laissé convaincre par l'explication de M^e de Sèze, mais elle était reproduite dans le dossier de M^{me} de Douhault sur deux documents postérieurs, et de façon si frappante, si nette, que nombreux sont les commentateurs qui n'hésitent pas à accuser de forfaiture certains défenseurs secondaires de M^{me} de Douhault qui auraient été achetés par le comte de Champigneulle et ses conseils.

Le 26 mai 1792, le tribunal de Saint-Fargeau jugeait « que la réclamante avait été enfermée à la Salpêtrière pour cause d'escroquerie depuis le 3 janvier 1786 jusqu'au 16 octobre 1789 sous le nom d'Anne « Buirette, femme Baudin », qu'elle ne pouvait donc pas être la feue dame de Douhault.

Appel fut fait par la plaignante. Nous passons sur mille incidents de procédure pour en arriver au jugement terminal rendu par la Cour de Cassation au commencement de 1807. Extraordinaire arrêt qui déboutait la demanderesse en affirmant qu'elle ne pouvait être M^{me} de Douhault et qui déboutait aussi le comte de Champigneulle en affirmant qu'elle ne pouvait pas davantage être Anna Buirette.

Si bien que l'ancienne compagne de cellule de Fanchon la Grèlée se trouvait sans état-civil. Elle n'était plus que la Femme sans Nom.

Quand, quelques années plus tard, elle mourut, aucune indication d'identité ne put être inscrite sur sa tombe.

trable encore : celui de la survivance de l'Enfant du Temple. Et l'on comprendra que la France tout entière (à défaut du Chili, de la Russie et de l'Afrique du Sud) se soit passionnée pour le drame dit de la maison Bancaal.

Rue des Hebdomadiers, une maison louche...

C'est le 20 mars 1817 que fut découvert le crime.

Ce jour-là, une femme longeant la rive de l'Aveyron, près de Rodez, à la pointe du jour, voyait une masse noire tournoyer dans la rivière, à peu de distance de la chute d'eau alimentant le moulin des Besses. Elle appela le garçon meunier qui vint avec une perche, harponna la masse noire, l'approcha de la berge : c'était un cadavre d'homme.

Retiré de l'eau, il fut reconnu aussitôt pour celui de l'ancien procureur impérial Joseph Fualdès. Il avait eu la carotide tranchée avant d'être jeté à l'eau. On crut quelques instants à un suicide, mais un examen plus attentif permit de découvrir que le malheureux avait été ligoté avant d'être tué, et même, vraisemblablement, baïllonné. Liens et baïllon s'étaient desserrés, puis détachés dans l'eau. On devait les retrouver peu après. Le crime était désormais évident.

Le bas peuple l'attribua aussitôt à la politique.

Fualdès, encore jeune avocat, s'était montré dès 1789 tout acquis aux idées révolutionnaires. Il avait participé à la rédaction des fameux Cahiers de 89 et son renom était parvenu, bien au delà du Rouergue, jusqu'à Paris. Appelé dans la capitale pour siéger en qualité de juré au Tribunal révolutionnaire, il était revenu par la suite dans l'Aveyron comme administrateur départemental. Quoiqu'appartenant à une famille qui comptait de nombreux religieux et religieuses, il s'était affilié à la franc-maçonnerie, avait été nommé sur place accusateur public, puis juge, enfin procureur impérial au criminel. Il avait été maintenu dans ses fonctions par la Restauration, la première Restauration, mais pendant les Cent Jours, lâchant de nouveau la monarchie, il avait traqué sans pitié les royalistes. En 1815, après Waterloo, il avait été révoqué et de nombreuses menaces avaient été dirigées contre lui. Rien d'étonnant que, devant son cadavre égorgé, la voix publique ait parlé de

IV

LES SINISTRES SECRETS
DE L'AFFAIRE FUALDÈS

Une vieille complainte moulue par les orgues de Barbarie pendant des années, chantée à tous les carrefours, donne, dès son premier couplet, une idée de l'émotion que souleva en son temps (1817) l'affaire Fualdès :

*Ecoutez, peuples de France,
Du royaume de Chili,
Peuples de Russie aussi,
Du cap de Bonne-Espérance,
Le mémorable accident
D'un crime très conséquent...*

Tout, dans cette abominable histoire, était bien fait, il faut en convenir, pour remuer l'opinion publique et l'enfiévrer : la qualité de la victime et de ses assassins présumés appartenant aux meilleures familles de Rodez, les extraordinaires déclarations d'un témoin, une jeune femme hystérique, prodigieusement roublarde, et imaginative, M^{me} Manson, qui affirmait, démentait, réaffirmait, redémentait, affirmait de nouveau et démentait encore, le tout avec des protestations solennelles, des explosions de larmes, des crises de nerfs, des serments, un luxe de détails inouïs, toute une mise en scène terriblement impressionnante : les passions politiques enfin, mal apaisées et même pas apaisées du tout, car on n'était qu'en 1817, presque au lendemain de la grande tempête révolutionnaire, et la victime, Fualdès, avait joué un rôle à la Convention tandis que ceux qu'on disait ses égorgés étaient connus pour leurs sentiments ultra-monarchistes.

Ajoutons que sur le mystère Fualdès vint subrepticement se greffer un autre mystère, plus impéné-

vengeance politique. Mais bien d'autres mobiles pouvaient être trouvés au crime.

On sut bientôt en effet que le malheureux Fualdès avait été assassiné dans une maison louche de la rue des Hebdomadiers, dans le bas Rodez, la maison Bancal, fréquentée par des filles de mauvaises mœurs, et qui servaient aussi, plus ou moins, de maison de rendez-vous à certaines bourgeoises (de petite ou grande bourgeoisie) de Rodez, aux mœurs galantes. Or les Bancal haïssaient Fualdès depuis longtemps, à la suite de faits personnels — une bien sottie aventure ! — qui pouvaient se résumer brièvement ainsi :

Un soir de fête populaire, une femme du peuple avait tué par accident un des enfants Bancal, accident tout à fait involontaire et n'engageant en rien la responsabilité morale de son auteur, mais sa seule responsabilité civile. Les Bancal avaient poursuivi la femme devant le tribunal impérial et sur réquisitoire de Fualdès, elle avait été condamnée à deux ans de prison (ce qui était déjà fort sévère) et à 1.690 francs de dommages-intérêts. Les Bancal après au gain auraient volontiers renoncé à la sanction pénale pour obtenir un dédommagement pécuniaire plus important. La médiocrité de la somme qui leur avait été allouée les avait jetés dans une colère sombre, ils avaient accusé ouvertement de partialité le procureur et ils ne cessaient, depuis, de se répandre en menaces contre lui.

Où apparaissent des intérêts d'argent.

Les premiers témoignages permirent d'établir que Fualdès avait quitté son domicile le 19 au soir, la nuit bien tombée, avec une serviette sous le bras, une serviette gonflée de papiers. Quelques heures plus tard, il était aperçu rue des Hebdomadiers. Il était alors entouré de cinq à six compagnons dont un homme de très haute taille. Cet homme que sa taille exceptionnelle permettait d'identifier aisément n'était autre qu'un cousin de Fualdès, un certain Bastide-Gramont, connu pour sa force herculéenne et sa violence ; il appartenait à une famille très estimée de la ville ; il n'en fut pas moins arrêté aussitôt.

Avec un autre cousin de la victime, l'agent de change Jausion, d'excellente famille également. On avait appris en effet que Bastide devait quelque dix mille francs à Fualdès et que le matin du crime, il était

venu chez l'ancien procureur lui déclarer qu'il était pour l'instant dans l'impossibilité de le rembourser. Or Fualdès avait lui-même certain embarras d'argent. Et la défaillance de son cousin l'avait irrité.

Un second mobile possible apparaissait.

En même temps que Jausion et Bastide, le juge d'instruction commis avait mis sous les verrous, non seulement les époux Bancal, mais quatre autres suspects : un contrebandier nommé Bach, un cultivateur de mauvaise réputation nommé Jean-Baptiste Bousquier, un soldat du train des équipages Baptiste Collard qui venait d'être démobilisé et passait toutes ses soirées chez les Bancal avec sa maîtresse, la fille Anne Benoît, qui avait été également incarcérée.

Peu de jours après, ces huit personnes étaient rejointes à la prison municipale par un mendiant épileptique, à demi idiot, nommé Missionnier. En somme, tous les clients des Bancal dans la nuit du drame. Et aussitôt une première objection, de simple bon sens, vint à chacun : était-il vraisemblable qu'un tel crime eût été commis en présence de tant de gens ?

Premiers aveux.

Pourtant un des inculpés entraînait presque immédiatement dans la voie des aveux : le cultivateur Bousquier. Ivrogne invétéré, Bousquier était — déclara-t-il — en train de boire chez les Bancal quand y arrivèrent Bastide que tout le monde appelait familièrement le Gros, et Jausion. Ils poussaient devant eux le procureur, complètement affolé :

— Le Gros nous jeta un regard méchant et dit que si l'un de nous s'avisait de parler de ce qu'il allait voir, il lui en coûterait cher. Fualdès implorait pitié en pleurant et criant. Bastide lui mit brutalement la main sur la bouche, et, aidé de Jausion, il l'étendit sur la grande table, au centre de la salle, le ligota, lui mit son mouchoir dans la bouche et prenant un coutelas dont il éprouva le fil sur son pouce, il l'égorgea.

Dans sa simplicité, le récit était saisissant.

— Le corps de Fualdès, poursuivit Bousquier, fut enveloppé dans un drap sale, attaché avec des cordes sur une sorte de litière faite de barres de bois, de ces barres avec lesquelles, à l'époque des vendanges, on porte à deux les cuves de vin, et enlevé jusqu'à l'Aveyron par Bancal et Collard d'un côté, Bach et

moi de l'autre. Le Gros précédait notre brancard, un fusil à la main. Jausion marchait derrière nous, un fusil à la main lui aussi.

« Le corps fut jeté dans la rivière un peu avant le moulin des Besses, non sans hésitations, car Bastide disait qu'on le retrouverait trop vite parce qu'il serait arrêté par les roues du moulin. »

C'est ce qui n'avait pas manqué d'arriver.

Bousquier aurait touché pour sa participation au crime deux écus de cinq francs, Bach une vingtaine d'écus, les Bancal une poignée de louis et Collard quelques louis aussi. Il semble bien que si Bousquier parla si vite, ce fut parce qu'il avait été humilié d'avoir été si mal récompensé. C'était un homme très susceptible que notre Bousquier.

Premier coup de théâtre.

Premier d'une longue série de coups de théâtre qui se poursuivront jusqu'à la fin du drame : presque dès l'ouverture de l'enquête, le procureur royal de Rodez dessinait la Cour d'assises au profit de la Cour prévôtale.

Ces Cours prévôtales, tribunaux d'exception au premier chef, avaient été instituées en 1815 pour empêcher les actes de banditisme de se multiplier. Elles avaient des pouvoirs spécialement étendus, usaient de procédures très simplifiées et jouissaient d'une réputation légitime de sévérité, mais passaient aussi pour accessibles à toutes les suggestions du pouvoir et pour très partiales du point de vue politique. Le plus récent historien de l'affaire Fualdès, l'éminent magistrat Léon Creissels, qui, s'il n'a pas écrit un livre définitif (sera-t-il jamais écrit ?) sur ce sombre drame, marque sa surprise, à bon droit : « Il fallait, écrit-il, une étrange aberration pour assimiler à une attaque par une bande armée le transport à la rivière du cadavre de Fualdès par quelques individus. La Chambre du conseil entérina cependant la décision du Parquet avec une regrettable docilité. »

Aberration ou arrière-pensée ? Qui oserait le dire ?

Tout l'intérêt de l'affaire se concentra vite, bien entendu, sur les deux accusés de bonne famille, Bastide que Bousquier désignait formellement comme l'égorgeur, Jausion qui était le complice principal. Or l'un et l'autre se défendaient avec une énergie

exemplaire, une énergie qui ne faiblit jamais ; relisez la plainte populaire en son dernier couplet :

*Malgré la sainte assistance
De leurs dignes confesseurs,
Ces scélérats imposteurs
Restent dans l'impénitence
Et montent sur l'échafaud
Sans avouer leurs défauts.*

Ils ne devaient en effet jamais avouer.

En dehors du témoignage de Bousquier, une charge grave était cependant relevée contre Bastide, la déposition d'une servante de Fualdès, Marianne Varès :

— Le lendemain du crime, je pliais des draps dans la lingerie. M. Bastide entra et, me voyant embarrassée, il m'aida à les plier. Dans les mouvements qu'il fit, une clef tomba de sa poche : je reconnus la clef du bureau de mon maître qu'on avait vainement cherchée le matin même.

Or Bousquier déclarait que, Fualdès égorgé, Bastide avait fouillé ses poches et pris une clef dans le gousset de son gilet. D'autre part, ce même lendemain matin, Bastide et Jausion étaient venus tous les deux dans le bureau de l'ancien procureur et en avaient enlevé un certain nombre de papiers : les reconnaissances de dettes de Bastide, soutenait l'accusation, forte du fait qu'on ne les retrouvait pas ; des papiers de famille sans intérêt, protestaient les deux hommes ; et en effet ils ne s'étaient nullement cachés pour opérer ; ils n'avaient pris aucune précaution suspecte ; ils avaient procédé au grand jour en gens qui n'ont rien à craindre, disaient leurs amis, en gens qui n'ont peur de rien, disaient leurs ennemis, et la nuance pour subtile qu'elle fût, avait son importance.

Le 4 mai, un prêtre, l'abbé Brost, venait porter au procureur royal la confession de Bancal qui, jusque-là, avait tout nié. Long document farci de détails invraisemblables, accablant pour Bastide et Jausion et qu'on peut résumer ainsi :

« Bastide et Jausion entrèrent chez moi vers onze heures de la nuit. Ils tenaient Fualdès par les bras. « Ils le contraignirent à signer plusieurs papiers en se servant d'une vieille écritoire dans laquelle on avait mis un peu de vinaigre. Quand il eut signé, Collard et Bastide le poignardèrent. Collard disait qu'on

« devrait en faire autant à tous les riches. On trouva
« sur le corps trois écus, trois pièces de cinquante
« centimes et onze sols. Je pris sa cravate, ma femme
« ses bas. »

L'opinion unanime à Rodez fut que la confession
était peu sincère, nullement véridique, qu'elle avait été
dictée à Bancal, et cette opinion trouva une singulière
confirmation quand on apprit le lendemain matin
que le bonhomme avait été trouvé mort dans sa
cellule, et plus encore quand les experts chargés
d'autopsier son corps conclurent prudemment :
« La mort peut aussi bien être due à un empoisonne-
« ment par des substances végétales ou minérales
« qu'au mauvais état des organes du défunt. » La
médecine légale en était encore à ses débuts.

L'émotion populaire devint si vive qu'il fallut lui
donner un semblant de satisfaction : la Cour prévôtale
fut dessaisie et compétence rendue à la Cour d'assises.

Clarisse Manson.

C'est alors — exactement au début d'août 1817,
cinq mois après l'assassinat — que parut le personnage
le plus curieux, le plus extravagant, le plus incom-
préhensible de cette mystérieuse histoire : M^{me} Clarisse
Manson, la propre fille du président de la Cour pré-
vôtale, le président Enjalran. La jeune Clarisse était
d'un tempérament ardent qui lui avait déjà joué
quelques mauvais tours : à dix-huit ans, elle avait
coqueté, d'assez près, avec le maître-valet de son père,
un jeune paysan de vingt-huit ans qui dirigeait
l'exploitation rurale du président Enjalran à quelques
cinquante kilomètres de Rodez. Le digne magistrat
s'était fâché, avait chassé sa fille qui s'était réfugiée
chez une tante, à Rodez, où elle avait connu un ancien
capitaine des armées impériales, Manson, couvert de
blessures et retraité. Le brave officier, vite séduit
par la jolie fille, l'avait épousée, n'avait pas eu à
s'en louer, vivait séparé d'elle.

En ce mois d'août, Clarisse Manson faisait de sur-
prenantes confidences — sur l'oreiller — à son amant,
à son dernier amant, le lieutenant, puis capitaine
Clemandot, brillant officier de la garnison de Rodez.

— Si je voulais parler, le procès de Bastide et de
Jausion serait bientôt fini... Ils sont coupables...
Je le sais...

— Comment le savez-vous ?

— Je les ai vus.

— Vus ? Comment ça, vus ? Où donc, vus ?

— Chez la Bancal !

— Vous allez chez la Bancal ? Vous étiez chez la
Bancal le 19 mars ?

— Oui, j'y étais, j'ai tout vu, tout.

— Que faisiez-vous là ?

— Un ami m'y avait donné rendez-vous. Je l'atten-
dais. Il y eut un grand remue-ménage. La femme Ban-
cal me poussa dans un cabinet vitré donnant sur la
cuisine. Alors...

— Alors ?

— C'est affreux... J'en tremble encore... Je n'en
dors plus depuis six mois... Cinq ou six hommes sont
entrés, en poussant un autre bâillonné et qui gémissait
faiblement...

Et c'est le récit de l'égorgeement. Semblable à très
peu de chose près à celui qu'en avaient déjà fait
Bousquier et Bancal. Puis :

— Je chancelai. Je m'appuyai contre la porte de
mon réduit, elle céda sous mon poids, s'ouvrit, je fus
précipitée dans la grande salle. Je n'avais pas encore
reconnu les assassins. Le plus grand vint vers moi,
fou de colère, me prit par les poignets, leva son
couteau. Je le reconnus alors : c'était Bastide. Jausion
me sauva. Il jura que je ne dirais rien. Il me le fit
jurer. Puis il me poussa dans la rue et me raccompagna
jusqu'à ma porte.

L'amant de M^{me} Manson ne fit qu'un saut jusqu'au
palais de justice. Il rapporta fidèlement au juge d'in-
struction les déclarations de sa maîtresse. Et ce fut
le début de toute une série de dépositions outrageuse-
ment contradictoires, rétractations, confirmations,
démentis à travers lesquels le plus subtil perd toute
raison.

Par moment, Clarisse ajoutait à son récit des détails
nouveaux, plus ou moins pittoresques :

— Pour ne pas risquer d'être reconnue, j'avais été
chez la Bancal en habit d'homme, ma jupe rentrée
dans un pantalon, en casquette...

Où encore :

— Je n'étais pas la seule femme cachée ce soir-là,
rue des Hebdomadiers et qui aie tout vu. Il y avait

là aussi une jeune fille qui s'appelait ou tout au moins qu'on appelait Pierrette-Félicité.

On ne put jamais mettre la main sur Pierrette.

Arrêtée pour faux témoignage.

Les assises s'ouvrirent le 18 août.

Tous les accusés, Bousquier excepté, persistaient à nier. Le seul témoignage susceptible d'entraîner la conviction du jury était celui de Clarisse Manson. Il ne déçut pas les curiosités.

Le président des assises avait pris un certain nombre de précautions oratoires pour ménager la pudeur (oh ! combien relative !) du témoin :

— Chacun, déclara-t-il, est convaincu que vous étiez dans la maison Bancal par hasard et malgré vous. On vous regarde comme un ange envoyé par la Providence pour éclairer un horrible mystère. Quand même il y aurait eu quelques faiblesses de votre part, la déclaration que vous allez faire, le service immense que vous allez rendre à la société en chasseraient le souvenir... Veuillez dire ce que vous savez...

— Je ne sais rien.

— Quoi ? vous n'avez rien vu chez les Bancal ?

— Comment l'aurais-je pu ? Je n'ai jamais été chez les Bancal. Je ne sais même pas où se trouve leur maison.

C'était excessif. Le président le souligna.

— Oh ! oh ! depuis six mois, toute la ville de Rodez sait que la maison Bancal se trouve rue des Hebdomadriers. Vous seriez la seule à l'ignorer encore ?

— Je ne l'en ignore pas moins.

— Regardez bien les accusés. Ne les avez-vous pas vus le 19 mars, dans la nuit, rue des Hebdomadriers, ou dans les environs de cette rue ?

— Je n'ai rien vu, je ne sais rien.

— Qu'est-ce que c'est alors que toutes les confidences que vous avez faites au capitaine Clémandot, votre amant ?

— Plaisanteries.

— Drôles de plaisanteries !

— Le capitaine est crédule. J'ai voulu lui donner une leçon.

— Quelle leçon ? Une leçon de quoi ?

— Il croit tout ce qu'on lui raconte sur moi, il me

fait constamment des scènes de jalousie. Je voulais le corriger de sa crédulité.

— Bizarre raisonnement ! Pour apaiser la jalousie de votre ami, vous lui confiez que vous fréquentez les maisons de rendez-vous !

— J'ai eu tort, j'en conviens.

Et le président, excédé, exaspéré, menaçant de se fâcher, elle eut recours au procédé classique : elle s'évanouit.

L'audience fut suspendue.

A la reprise, elle avait repris toute son assurance :

— Je n'ai jamais été chez la Bancal. Je ne sais rien. Je ne peux dire que cela, me traîna-t-on sur l'échafaud.

C'en était trop. Clarisse Manson était arrêtée, incarcérée, inculpée de faux témoignage.

Les débats se poursuivaient sans autre incident sérieux.

Le 12 septembre, un verdict impitoyable était rendu : Bastide, Jausion, Bach, Collard, la veuve Bancal étaient condamnés à mort, Anne Benoît et Missonnier aux travaux forcés à perpétuité, Bousquier à un an de prison.

Le deuxième procès.

Un insignifiant vice de forme amena la cassation de cet arrêt. On sait qu'aux termes de l'article 317 du Code d'Instruction criminelle, les témoins doivent prêter serment « de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité ». Le greffier des assises dut répéter cette formule dans le procès-verbal de chacune des trois cent vingt dépositions faites pendant les débats. L'avocat de Bastide eut la patience de relire un à un chacun de ces trois cent vingt textes et il découvrit que, pour deux témoins sur trois cent vingt, le bon greffier avait omis un minuscule membre de phrase : « parler sans haine et sans craintes ».

Sur cet infime détail, le minutieux défenseur basa son pourvoi en cassation et la Cour de cassation ne put que l'accueillir favorablement. Incident banal, mais où l'on vit, une fois de plus, l'intérêt passionné que les pouvoirs publics prenaient à cette affaire : le greffier fut cassé.

Et quand le drame de la maison Bancal fut évoqué à nouveau devant le jury du Tarn, le Garde des Sceaux

écrivit au conseiller Fydel, de la Cour d'appel de Toulouse chargé de présider les seconds débats, une lettre particulièrement suggestive — et indécente. Même un peu imprudente. En voici le passage essentiel :

« ... J'ai écrit au préfet du Tarn pour lui recommander de mettre le plus grand soin dans la formation de la liste des jurés auxquels sera soumise la décision de cette affaire qui a fixé spécialement l'attention du gouvernement. »

Comment douter que les pouvoirs publics ne souhaitassent une condamnation et ne travaillassent cyniquement à l'obtenir ?

Il n'est pas absolument sûr d'ailleurs que les ministres de Louis XVIII fussent entièrement d'accord sur la position à prendre en cette délicate énigme (délicate, on verra plus loin pourquoi). En 1930, en effet, une lettre inédite du duc Decazes, ministre de la Police générale, au préfet de l'Aveyron était publiée par un bibliophile, M. George Stamboulian ; elle rendait un son sensiblement différent de celui que donnaient les instructions du Garde des Sceaux précédemment citées, mais soulignait encore l'attention avec laquelle Paris suivait les procédures engagées dans le Rouergue :

« Votre correspondance, écrivait Decazes au préfet, sur le meurtre de M. Fualdès a, dès l'origine de l'affaire, offert un grand intérêt ; toutefois il est encore quelques points sur lesquels elle a laissé quelque chose à désirer. Je sais qu'il est des détails que l'on dépose rarement dans une correspondance officielle ; mais l'autorité supérieure ne doit rien ignorer et d'ailleurs dans une affaire de ce genre il n'est pas de si petite particularité qu'elle ne tienne sa place et son degré d'intérêt dans l'ensemble d'un rapport général. Placé sur le lieu de la scène, vous avez dû, même dans les conversations, recueillir des renseignements, propres à éclaircir les ombres, à lever les doutes. Quel est par exemple le vrai motif qui a conduit M^{me} Manson dans la maison Bancal ? Si celui qu'elle attendait, quel qu'il fût, n'était point de ses complices, comment se fait-il qu'il n'ait point paru dans la maison ? Pourquoi ce déguisement en homme ? Enfin la cupidité seule a-t-elle causé le crime ? »

« On parle d'une enquête que M. Fualdès aurait faite dans les Cent-Jours et par laquelle se trouvaient

« compromis les hommes devenus ses assassins ! On ajoute encore qu'il avait dirigé des poursuites au sujet du crime attribué à Jausion d'avoir fait périr un de ses enfants. »

« Ces faits ont-ils quelque réalité ou ne sont-ils que des conjectures ? C'est ce que je désire savoir. Veuillez, je vous prie, fixer autant que possible mon opinion tant sur les divers points que je viens d'indiquer que sur tous ceux qui ont pu tenir l'opinion en suspens et sur lesquels vos recherches auront répandu depuis une utile clarté. »

A qui fera-t-on croire qu'un simple crime crapuleux, crime d'intérêt, crime d'argent, aurait inspiré au ministre de la Police une missive si excitée, provoqué en lui une curiosité si fureteuse ? Visiblement, en plus d'un point de cette épître, Decazes mettait en avant le faux pour arriver au vrai. Jamais Jausion n'avait sérieusement été inculpé pour la mort prématurée d'un de ses enfants. Jamais Bastide ni Jausion n'avaient été accusés de manœuvres bonapartistes : ils appartenaient depuis toujours au parti monarchiste et n'avaient pas caché leurs opinions même sous l'Empire. Decazes ne l'ignorait pas.

Quoiqu'il en fût, le deuxième procès se déroulait sans graves alertes. Clarisse Manson y continuait ses mensonges et contre-mensonges, ses aveux et ses rétractations, s'embrouillant elle-même dans ses témoignages, niant avec une effronterie désarmante ce qu'elle avait affirmé la veille, n'ajoutant finalement rien de nouveau à son premier témoignage.

Par contre, la veille de l'ouverture des débats, un des principaux coupables, Bach, celui qui, disait-on, avait recruté la criminelle équipe, faisait des aveux complets qui confirmaient point par point ceux de Bousquier, et de Bancal. Mais comme dans ces précédentes dépositions, on découvrait dans les dires de Bach des invraisemblances criantes et les amis de Bastide et de Jausion clamaient très haut que les trois hommes s'étaient fait acheter par la police royale désireuse d'assurer la condamnation définitive des deux principaux inculpés. En pleine audience, un des assesseurs du président Fydel, le conseiller Pinaud, prit vertement à partie Bach et lui démontra que son témoignage était, au moins partiellement, truqué. Deux jours après, le digne magistrat recevait un blâme sévère du Garde des Sceaux et défense

lui était faite de poser à l'avenir aucune question. Singulière façon de faciliter la tâche de la Justice, on en conviendra !

Enfin la Bancal se mit, elle aussi, à table ; elle avait fait déjà quelques vagues aveux ; elle les précisa, parla beaucoup, et même beaucoup trop. On la prit, à son tour, en flagrant délit de mensonge.

Le deuxième arrêt confirma dans son ensemble les peines prononcées à Rodez : Bastide, Jausion, Collard furent condamnés une deuxième fois à la décapitation, Anne Benoît et Missonnier une deuxième fois aux travaux forcés à perpétuité. Bach et la Bancal recevaient la récompense de leurs aveux : ils n'avaient plus que vingt ans de prison et sauvaient leur tête.

Triple exécution.

Mais plus que jamais le Rouergue s'alarmait. Les passions étaient parvenues au plus haut de l'excitation. Tout ce qui s'était révélé d'anormal au cours de ces deux procès jouait en faveur des accusés dont la dignité (nous ne parlons, bien entendu, que de Jausion et de Bastide), les vigoureuses protestations, la résignation, sur la fin, quand ils comprirent qu'ils ne sortiraient pas vivants du terrible engrenage qui les broyait, assuraient une popularité qui ne cessait de grandir. Les Ruthénois (on nous excusera de ce pédantisme, mais les habitants de Rodez s'appellent des Ruthénois) espérèrent jusqu'au bout que la grâce royale interviendrait, arracherait leurs deux compatriotes au couperet. Tout le Sud-Ouest était gagné par la pitié et Bordeaux voyait se dérouler des manifestations bruyantes en faveur des condamnés.

Louis XVIII demeura sourd à ces prières, impassible devant cette agitation. Un triste matin de septembre, par une bise glaciale qui faisait grelotter le bourreau et ses aides, Jausion, Collard, Bastide gravirent dans l'ordre les sinistres degrés, tendirent leur tête vers le panier fatal. Ils moururent avec un même courage. Jausion se contenta de dire :

— Je n'ai pas mérité cela.

Et Bastide d'affirmer avec une farouche énergie son innocence :

— Je meurs innocent ; je paie un crime que d'autres ont commis.

Ce fut le sentiment de tous les assistants : les mal-

heureux payaient pour les vrais coupables, épargnés pour des raisons de haute politique. Dans les années qui suivirent, cette impression se trouva sérieusement fortifiée par un certain nombre de faits sur lesquels on n'eut pourtant que peu d'informations. La Bancal, Bousquier, un certain Théron (témoin à charge de seconde importance) se rétractèrent formellement. Quant à Bach... mais commençons par le commencement.

La rétractation de la femme Bancal fut faite en 1824 devant le juge de paix de Cadignac dans la maison d'arrêt de laquelle petite ville la dame subissait sa peine : « Rose Bruguière, constate ledit magistrat nommé Cornes, Rose Bruguière, femme Bancal, déclare que pendant les assises du tribunal de Rodez elle a toujours déposé la vérité en disant qu'elle n'a jamais été témoin du crime et qu'elle ignore l'endroit où il a été commis. Traduite aux assises d'Albi, elle a fait une déposition contraire dans l'espérance de se sauver. C'est tout ce qu'elle a dit savoir. »

Le document, comme les suivants, appartient aux archives judiciaires de Toulouse, où l'avocat de Bastide, M^e Romiguières, put le lire et en prendre copie. Bousquier s'était déjà rétracté devant l'aumônier de l'Hôtel-Dieu de Rodez où le cultivateur avait été transporté au cours de la maladie à laquelle il devait succomber ; voici le texte qu'il dicta au prêtre en lui demandant de le porter au Palais de Justice de cette ville :

« Je soussigné, étant au lit de la mort, voulant apaiser les remords de ma conscience et réparer autant qu'il m'est possible les torts que je puis avoir faits, déclare devant Dieu qui connaît le fond de mon âme et qui sait que je ne mens point, que tout ce que j'ai dit relativement à l'assassinat de M. Fualdès, soit devant la cour d'assises de Rodez, soit devant la cour d'assises d'Albi, est entièrement faux, que ce n'était que la mort dont j'étais menacé qui m'a engagé à dire que j'avais été chez Bancal et que j'avais assisté à la noyade, et que ce n'est que pour conserver ma vie que je fis cette déclaration que je rétracte en ce moment, de ma pleine et libre volonté, voulant que la présente rétractation fût rendue publique après ma mort.

« Fait à Rodez dans une salle de l'Hôtel-Dieu, le 14 septembre 1821. »

Le témoin Jean-Baptiste Théron avait assuré avoir rencontré Jausion, Bastide, Collard, Bach et Bancal transportant le corps de Fualdès vers l'Aveyron. Le 22 décembre 1821, il confessait avoir menti ; il était lui aussi agonisant et ne voulait pas comparaître devant le tribunal suprême avec ce faux témoignage sur la conscience. *La Gazette du Rouergue* publia sa rétractation intégrale.

Quant à Bach, il était enfermé dans la prison de Sénéchal, à Toulouse. En 1823, il demanda à parler au roi ; un conseiller à la Cour, M. d'Aiguesvives, lui fut envoyé et lui expliqua que le souverain ne pouvait être approché par un homme flétri comme il l'était :

— C'est dommage, j'aurais bien désiré que le roi connût mon secret, soupira Bach.

Un compromis s'établit entre le magistrat et le prisonnier. M. d'Aiguesvives recevait les confidences du condamné le lendemain matin à huit heures. Quand le lendemain, le conseiller se présenta à la prison, ce fut pour apprendre que Bach avait été transféré dans la nuit à Toulon ; il devait n'y rester que peu de jours, être définitivement incarcéré à Bicêtre, où lui fut envoyé un policier chargé d'enregistrer les déclarations qu'il pouvait avoir à faire. L'entrevue entre le policier et le prisonnier fut telle que celui-ci se tut à jamais. Il n'est pas interdit de penser que l'argousin avait rappelé à son interlocuteur le sort tragique de Bancal décédé dans la prison de Rodez le lendemain du jour où il avait parlé.

Il n'est pas, enfin, jusqu'à Clarisse Manson qui, sur son lit de mort, elle, troisième, ne mit le dernier point à ses contradictions. Au moment de recevoir le viatique en présence de son fils Edouard et de l'abbé de Villers, de la paroisse de Saint-Dominique (car elle était venue habiter Paris), elle fit cette déclaration solennelle :

— Je n'ai pas été dans la maison Bancal, je n'y ai jamais mis les pieds ; je n'ai rien vu, ni su, de l'assassinat de Fualdès.

Tels sont les faits actuellement connus.

Qu'en penser ?

Les hypothèses possibles.

Nous avons exposé assez longuement la thèse de l'accusation (crime d'argent, d'intérêt) pour n'avoir pas à y revenir. La plupart des criminalistes qui se

sont penchés depuis cent trente ans sur ce problème difficile l'ont résolu de tout autre façon.

La solution généralement adoptée de nos jours est que Fualdès aurait été attiré dans un guet-apens par la police politique désireuse de mettre la main sur les papiers de l'ancien procureur impérial. Et tout le reste n'aurait été qu'un sinistre maquillage destiné à cacher la véritable identité des égorgeurs.

Soit. Mais quels étaient donc ces papiers pour la possession desquels le Pouvoir ne reculait ni devant un crime, ni devant une monstrueuse « erreur judiciaire » ? Pour le plus récent historien de l'affaire, M. Creissels, déjà cité par nous et qui est à la fois un savant et un juriste, Fualdès aurait été au courant de la vérité sur l'évasion du dauphin, du petit Enfant du Temple, de Louis XVII ; il aurait détenu des documents établissant de façon probante la survie du jeune prince, mieux : son identité avec Naundorff. C'est pour détruire ces documents-massue que la police de Louis XVIII serait intervenue si brutalement. Il y allait de la légitimité du règne. Comment Fualdès avait-il été mis au courant du secret du Temple ? Par son ami Barras.

Observons d'abord que la thèse n'est pas absolument nouvelle. Elle fut publiquement soutenue pour la première fois en juillet 1831 (après, donc, la Révolution qui chassa de France Charles X) dans les *Mémoires du duc de Normandie, fils de Louis XVI, écrits et publiés par lui-même* dont l'auteur est, à notre avis, le pseudo-dauphin Richemont. Nous y lisons :

« Je m'acheminai tristement vers le midi de la France. En passant à Rodez, je fis connaissance avec le vertueux Fualdès à qui j'avais été recommandé. Me fiant à sa rigoureuse probité, je lui laissai toutes les lettres de don Juan (*régent du Brésil chez qui Richemont avait séjourné*) avec d'autres papiers... « Je ne pouvais prévoir que cette marque de confiance de ma part serait la cause de l'attentat le plus horrible dont les annales du monde aient jamais retenti... »

Il faut ajouter que trois ans plus tard, au cours du procès qu'il eut à soutenir devant la Cour d'assises de la Seine, Richemont désavoua la paternité des *Mémoires* en question.

Mais en 1843, les mêmes révélations étaient faites à nouveau dans les *Mémoires d'un contemporain* que

la Révolution fit orphelin en 1793 et qu'elle raya du nombre des vivants en 1795 que Richemont, cette fois, ne désavouait pas. L'accusation est plus précise encore dans *La Vie de Mgr le duc de Normandie*, ouvrage richemontiste de Claravali (1850) où nous lisons :

« Le malheureux Fualdès avait eu l'imprudence
« de parler du dépôt que le Dauphin lui avait confié.
« Le vaste réseau de police dont chaque gouvernement
« enveloppe la Société porta aux oreilles du ministre
« le bruit de ce dépôt dont l'existence était menaçante
« pour la sécurité de la famille royale. Louis XVIII
« ne tarda pas à être informé et donna l'ordre de
« s'emparer de ces papiers accusateurs à quelque prix
« que ce fût. »

Claravali ajoute que Bastide et Jausion savaient la vérité. Ils ne parlèrent pas parce que jusqu'au dernier moment on leur garantit leur grâce, selon une tactique insidieuse dont Victorien Sardou a fait grand état au dernier acte de sa *Tosca*, mais qu'on voit mal donner des résultats utiles dans la vie réelle. Passons.

Les déclarations de Richemont, Naundorff les prenaient également à son compte. Une seule nuance : ce n'était pas, dans la thèse naundorffiste, le dauphin lui-même qui avait remis les mystérieux papiers à Fualdès, mais un intermédiaire qui n'aurait été rien de moins que Duroc, le grand maréchal du palais de Napoléon I^{er}, agissant en l'occurrence au nom de Joséphine de Beauharnais, restée au fond du cœur royaliste. Le roman se complique ici sensiblement ; Louis XVII se serait bien évadé du Temple avec la complicité de Barras et de Joséphine ; Napoléon l'aurait fait arrêter de nouveau et réemprisonner, à Vincennes. Joséphine le fit évader une deuxième fois, aidée par le machiavélique Fouché ; elle aurait chargé Duroc de confier à Fualdès, qu'elle avait connu chez Barras et dont celui-ci se portait garant, toutes les lettres et papiers divers relatifs à cette double évasion.

Que peut-on trouver en faveur de cette explication du drame de la maison Bancal ? Le fait d'abord, incontestable, qu'au lendemain de l'assassinat, tous les papiers de Fualdès disparurent.

Le fait aussi que si Fualdès était allé le soir du crime à un rendez-vous galant, comme on l'insinua, on ne voit pas pourquoi il y eut emporté une serviette gonflée de dossiers.

Une lettre de Clarisse Manson, au préfet de l'Avey-

ron, lue aux débats de Rodez et dans laquelle cet étrange témoin écrit : « Vous m'aviez dit que vous aviez tout pouvoir et que, eussé-je commis un crime, vous obtiendriez ma grâce ! »

Une phrase de Bastide à Albi : « Une détestable ambition a créé des dangers pour supposer des services » qu'on peut traduire ainsi : « La Police a fait croire au roi que Fualdès possédait des papiers importants pour se donner le mérite de les lui reprendre ».

Un passage du témoignage de M. de Séguret, président du tribunal civil de Rodez : « Je n'ai jamais pensé, déclara ce haut magistrat unanimement respecté, qu'un crime aussi atroce ait pu être le résultat de quelque léger intérêt pécuniaire. Dès le principe, il m'a paru qu'il devait se rattacher à une combinaison profonde qu'entourait le plus grand mystère et qu'il se liait à des intérêts immenses. »

C'est tout, car on ne peut guère tenir compte d'une exclamation étouffée qui échappa trois ans après le crime au fils de Fualdès passant devant les Tuileries et disant en parlant de Louis XVIII :

— Misérable roi ! c'est lui qui a fait égorger mon père !

C'est tout ? Pas tout à fait. En faveur du crime politique, du crime policier, on peut encore signaler que Clarisse Manson, poursuivie pour faux témoignage, fut acquittée et qu'elle reçut une pension viagère, par ordonnance royale, et des bourses pour l'éducation de ses enfants. Aussi que le capitaine Clémendot, dont, somme toute, les révélations avaient été à l'origine de l'affaire Manson, fut aussitôt muté, envoyé en disgrâce dans un bataillon disciplinaire à Belle-Isle et que, en butte à des vexations continuelles de la part de ses chefs, il démissionna et partit pour le Brésil.

Est-ce suffisant ?

Non sans doute, puisqu'il reste des criminalistes qui se contentent d'explications moins romanesques. M. Ernest Fornairon par exemple qui voit dans le drame un banal crime passionnel, un accident de la jalousie : M^{me} Manson aurait été la maîtresse de Jausion et elle aurait eu également des relations irrégulières (doublement) avec Fualdès ; ce soir-là, elle lui avait donné rendez-vous chez les Bancal et y aurait été

prise en flagrant délit par Jausion qui tua son rival, mais épargna sa maîtresse.

Pour d'autres, Fualdès aurait succombé aux coups d'un frère de Clarisse, le capitaine Enjalran, qui l'aurait surpris avec sa sœur chez la Bancal, etc. Tout cela tient difficilement debout : Fualdès aurait-il abrité ses amours clandestines chez des gens qui, à cent reprises, l'avaient menacé de mort et dont il savait qu'ils le haïssaient ? Peu vraisemblable.

Deux détails encore, pour être complet : pendant l'égorgement du procureur, et pour étouffer ses cris, un joueur de vielle, deux peut-être, jouaient dans la rue des Hebdomadiers : on ne sut rien d'eux. On arrêta deux vieillards nommés Brès et Berlier qui se trouvaient à Rodez le 19 mars : ils purent prouver leur innocence ; on les relâcha. Or vingt-quatre ans plus tard (1841) des ouvriers, pour élargir la rue du Collège, démolissaient le mur d'un jardin : ils découvrirent le squelette d'un joueur de vielle à côté des débris de son instrument. Ce jardin appartenait, en 1817, à Jausion.

Enfin, en 1899, Maurice Barrès, vivement intéressé par la question Louis XVII, se rendit à Rodez pour y chercher trace du secret de Fualdès. Il visita la maison de Fualdès, la rue des Hebdomadiers, le moulin des Besses, tout le vieux Rodez, interrogeant, furetant, quémendant des souvenirs, réveillant des traditions orales, etc. Trois jours plus tard, il était invité à une réunion avec plusieurs personnalités de la société ruthénoise et un vieillard, très dignement, le pria de ne pas poursuivre son enquête. Barrès accéda à cette prière et quitta Rodez le lendemain.

V

UN ASSASSIN DANS LA FAMILLE DE BALZAC : LOUIS BALSSA

En remontant de Carmaux vers le Viaur, on laisse derrière soi un des plus curieux villages de France, Lagarde, aux maisons en escalier, accrochées à la montagne, puis Pampelonne, filleule (?) de la Pampelune espagnole, Thuriès enfin, l'antique Thuria dont nous parle Froissard, et parmi les châtaigneraies, les gorges étroites, les monts granitiques, on arrive, à une vingtaine de kilomètres d'Albi, en un site d'une reposante fraîcheur, la fontaine de Frexaires, où le Viaur coule dans une faille profonde entre deux hautes murailles rocheuses.

Cette gorge, fort belle, et sauvage, qu'enjambe aujourd'hui un viaduc célèbre, était à l'époque où nous remontons (1818) très négligée par les touristes ; seuls y venaient puiser de l'eau à la petite source de Frexaires, les habitants des rares maisons alentour, douze ou treize bâtisses médiocres qui formaient le hameau de la Calquière, sur la rive droite du Viaur, un moulin dressé au bas de la côte que surmontaient rive gauche, le château de Mirandol et le mas du Carrelé. Le pont qui permettait de passer d'une rive à l'autre était tombé en ruines pendant les guerres de l'Empire ; un bac le remplaçait. La petite source jaillissait à environ vingt mètres du Viaur, sous les châtaigniers, au milieu d'immenses fougères.

La matinée était déjà assez avancée ce 6 juillet 1818 — il pouvait être 9 heures ou 9 heures un quart — quand Marie-Jeanne Bernon, de la Calquière, découvrait qu'il n'y avait plus d'eau dans les brocs de sa cuisine, descendit vers la fontaine avec ses cruches. A quelques pas de la source, elle aperçut, couchée dans les fougères et à demi-dissimulée par elles, la fille de ses

voisins, Cécile Soulié, femme Launois, plus connue sous le surnom de la Callore, ou la Calloresso, en patois : la Chaude. Surnom éloquent ! La fille passait en effet pour avoir la cuisse légère, et l'on ne comptait plus ses amants. Marie-Jeanne eut un sourire moqueur et quelque peu scandalisé :

— Tout de même ! murmura-t-elle. Est-il possible de faire la noce à ce point !

On était un lundi matin. Pour la jeune fille, aucun doute : la Callore avait couru le guilledou tout le dimanche (elle était d'ailleurs encore vêtue de ses habits dominicaux, la tête recouverte d'un foulard de soie que lui avait donné quelques mois auparavant un galant) et elle dormait, épuisée par la fatigue, ivre d'amour.

— Cécile ! Cécile ! appela Marie-Jeanne, tout en avançant vers la dormeuse.

La Callore ne répondit pas, ne bougea pas. La jeune fille se pencha vers elle, poussa un cri : elle venait de soulever le foulard qui cachait à demi la figure de sa compagne. Le visage était violacé, presque noir ; au cou, un jonc noué et serré brutalement. La Callore était morte, étranglée.

Premières constatations.

Laissant là ses cruches, Marie-Jeanne prit sa course vers le hameau tout en appelant au secours. Le premier qui entendit, et accourut, fut un cultivateur de la Calquière qui travaillait à quelque distance dans les champs, un certain Cavre, puis des voisins, nommés Méran, le père et le fils, qui réparaient un petit mur de clôture dans leur cour, enfin les parents de la Callore, les Soulié, alertés par les villageois, et qui, dès le premier mot, furent affirmatifs :

— Cécile a été assassinée !

Pourquoi ce cri ? Les braves gens ne savaient rien de précis, ne soupçonnaient personne, mais scandalisés par la vie galante de leur fille, ils répétaient depuis longtemps :

— Tout ça finira mal ; elle « provoque » trop de garçons !

Le juge de paix de Pampelonne, un digne homme d'une soixantaine d'années, alerte, mais d'esprit peu subtil, nommé Bernard Maffre, arriva en carriole à

2 heures de l'après-midi avec un médecin et les gendarmes de Pampelonne, à cheval. La tâche du docteur était simple : la fille avait été sans aucun doute possible étranglée, avec une de ces minces et souples baguettes d'osier dont les paysans se servent à tant d'usages, et notamment pour lier leurs bottes de foin ou leurs gerbes de blé. La baguette était restée au col de la fille creusé d'une profonde dépression qui allait du gosier à la nuque. Le médecin constata en outre que « les extrémités supérieures et inférieures du corps étaient parsemées de taches livides et noirâtres, mais sans blessures ni meurtrissures. » Un examen plus attentif révéla que la Callore, quoique séparée depuis deux ans d'un mari d'ailleurs plus âgé qu'elle de vingt-sept années, était enceinte : elle portait « un fœtus mort du sexe masculin ayant atteint le sixième mois de la gestation. »

Les gendarmes et le magistrat observèrent de leur côté que les vêtements de la victime n'étaient souillés d'aucune tache de sang ; le sol alentour n'était point piétiné, les fougères, point froissées ; aucun désordre, aucune trace de lutte. Rien qui donnât à supposer, qui permit de croire que le corps avait été transporté là, le crime ayant été commis ailleurs. Les traits de la fille, si transformés qu'ils fussent par la mort et l'afflux de sang résultant de l'étranglement, restaient calmes : aucun signe de terreur. L'assassin avait de toute évidence agi par surprise.

Les premiers témoignages confirmèrent cette hypothèse : la Callore était en effet une fille d'une trentaine d'années, très robuste, très énergique, grande, puissante, lourde (encore alourdie par sa grossesse) ; un homme même d'une force moyenne n'en serait pas aisément venu à bout si l'agression avait eu lieu de face.

— Ils étaient au moins deux, les gredins ! déclara spontanément Pierre Soulié, père de la défunte.

Le crime remontait certainement à la veille, tard, peut-être, dans la soirée. Cécile Soulié portait ses habits du dimanche : une jupe de toile à rayures grises et blanches, un corsage, dit camisole, en couteline blanche, sur le devant duquel était jeté coquettement un mouchoir bleu à fleur noires. Pas de bas, mais personne ne portait de bas dans les campagnes en ces temps lointains. Aux pieds de petits sabots légers. Telle elle était sortie, le dimanche matin, vers 10 heures

de chez ses parents, telle on la retrouvait, morte, ce lundi.

Les témoignages.

Notons, avant d'aller plus loin, que les criminalistes seront toujours handicapés quand ils se pencheront sur cette mystérieuse affaire : il leur manque en effet l'un des documents les plus importants des dossiers judiciaires, le compte rendu des débats d'assises. Le greffe du Palais de Justice d'Albi n'en a gardé qu'un résumé ridiculement concis, rédigé par un homme dont le seul souci était de prouver qu'aucun vice de forme ne pouvait être reproché au jugement, qu'il n'y avait aucune possibilité de cassation. Sur le fond, ce « condensé », ce « digest mal digéré », comme disait récemment un chroniqueur, n'offre à peu près aucun intérêt. Il a fallu que de patients chercheurs comme M. Paul Ballaguy ou M. Henri de Lestang, M. Carrère-Puel ou M. Louis Lumet, recherchassent des traditions orales, découvrirent des papiers conservés ici et là dans les archives familiales de la région, pour qu'on puisse se faire une idée approximative de cette sinistre affaire, à laquelle les journaux eux-mêmes ne portèrent aucune curiosité.

Les premiers témoignages permirent de reconstituer assez exactement l'emploi du temps de la Callore pendant la journée qui avait précédé le crime. Elle avait assisté à la messe dans la petite église de Canezac, puis elle avait été chez le notaire du lieu, nommé Albar, toucher une somme de vingt-deux francs, et enfin elle avait bavardé, dansé et bu avec des gens du pays, filles et garçons, en diverses auberges, jusque vers 7 heures du soir.

A diverses reprises, elle avait dit qu'elle avait un rendez-vous, le soir, entre 8 et 9 heures ; mais elle n'avait précisé ni avec qui ni en quel lieu. Dans ses poches, on retrouva un morceau de gâteau local, la fougasse, qui est, paraît-il, le gâteau des amoureux. Vraisemblablement, elle avait partagé ce gâteau avec le galant qui lui avait donné rendez-vous. Elle avait également sur elle un bout de fromage et un peu de pain bis ; elle les avait emportés le matin de chez elle, sachant qu'elle ne rentrerait pas de la journée, mais invitée à boire et à manger, elle n'y avait pas touché.

Par contre les vingt-deux francs avaient disparu.

Avaient-ils été volés par son assassin ? Possible, et en ces temps-là, vingt-deux francs étaient une petite somme qui suffisait à provoquer un mauvais garçon au crime. Les avait-elle dépensés pendant ses promenades du dimanche ? Possible aussi quoique aucun paysan ni paysanne ne l'ait vue déboursier la plus petite somme. Sur tous ces points, de détail, certes, mais importants, l'enquête judiciaire fut faite avec une rapidité, une légèreté, un manque de soin infiniment regrettables.

Mais nous voici arrivés à la tombée de la nuit. Plus exactement aux dernières heures du jour, car en ces soirées d'été, l'obscurité n'arrive que fort lentement. A 8 heures, la meunière, Marie Bernon — une cousine de Marie-Jeanne Bernon qui découvrit le cadavre de la Callore — passe sur son bac de la rive droite à la rive gauche Cécile Soulié et deux habitants du Carrelié Jean-Pierre Granier, André Issalis, qui s'arrêtent quelques instants au moulin, tandis que la fille poursuit sa route vers la côte. Elle ne va pas loin, attendant certainement quelqu'un. Une heure plus tard, les deux hommes qui reprennent leur route l'aperçoivent assise à une centaine de mètres du Viaur :

— Fatiguée ? demande Issalis.

— Non, non, répond la Callore vivement ; je repars.

— Bonne nuit.

— Bonne nuit.

A mi-côte, Issalis et Granier croisent deux hommes, deux inconnus, qui portent souliers (c'est encore un signe caractéristique) et chapeau ; ils sont de taille moyenne.

— A peu près comme moi, dit Granier qui mesure 1 m. 66, taille moyenne en effet dans notre Midi.

Aucun propos n'est échangé entre les quatre hommes que le traditionnel : « Bonsoir ! » auquel ne manquent jamais les attardés dans les campagnes. Les hommes descendent vers le Viaur. Et les plus graves soupçons pourraient peser sur eux si, quinze ou vingt minutes plus tard, d'autres habitants du Carrelié, les Bermond père et fils qui vont porter des grains au moulin ne trouvaient au bas de la côte la Callore seule. D'autre part, pendant que les Bermond bavardent avec le meunier, survient un nouvel arrivant, un homme très jeune, qui demande à être passé sur la rive droite. Il y a là deux autres paysans Joseph Guillen et Louis Gaffard qui viennent prendre livraison de sacs de

farine et qui quittent le moulin vers 11 heures, faisant route de nuit. Quand la meunière rentre après avoir passé le jeune homme signalé plus haut, elle déclare avoir aperçu au bas de la côte un homme de haute taille qui est sorti de l'ombre devant elle et lui a fait grand-peur ; il ne lui a pas adressé la parole, a disparu aussi vite qu'il avait surgi.

Tout cela finit par faire bien du monde autour de la Fontaine de Frexaires...

Louis Balssa.

Bernard Maffre n'a pas manqué de poser à tous ceux qu'il a interrogés ce premier jour la question habituelle :

— Soupçonnez-vous quel peut être l'auteur de ce crime ?

Tous ont répondu négativement.

Puis, peu à peu, les commères se sont interpellées, on a discuté de porte à porte, chacun ajoutant son « grain de sel » et bientôt l'opinion publique précise une accusation : l'assassin, c'est Louis Balssa.

Pourquoi donc ?

En gros, parce que, au vu de chacun, Louis Balssa a été l'un des amants de Cécile Soulié et qu'on lui attribue la paternité de l'enfant qu'elle portait. Elle a voulu le faire chanter. Il l'a tuée. Mobile, on en convient, très suffisant.

Qui était donc ce Balssa ? Rien de moins que l'oncle direct de notre grand romancier Honoré de Balzac et l'on conta même dans le pays, après le meurtre, la condamnation et l'exécution, que c'était pour enterrer à jamais dans les mémoires ce fâcheux souvenir que Bernard-François Balssa, frère de Louis, père d'Honoré, avait sollicité (et obtenu) du roi Louis XVIII la permission de changer Balssa en de Balzac (1).

Les Balssa étaient originaires d'un petit village, appelé Balsac, à trois lieues environ de Rodez, en direction du nord-ouest, à dix lieues de la fontaine de Frexaires. Ils avaient émigré en un temps reculé vers les pâturages du Viaur, plus fertiles que la cause rouergaise et avaient essaimé à Montirat, Canezac,

(1) Fable populaire, observe M. Paul Ballaguy, « car le changement de nom est bien antérieur et n'a jamais été autorisé ».

La Pradelle, La Régaudié, la Nougairié, Gaffatou et Albi.

Louis Balssa, le héros de notre histoire, était le dernier d'une famille de onze enfants dont Bernard-François, père du futur romancier, était l'aîné. Ce dernier avait déjà quitté le Rouergue à la naissance de Louis, plus jeune que lui de vingt ans ; il était entré dans l'administration, y avait fait chemin fort honorable, avait été un haut fonctionnaire de l'Empire et de la Restauration, était retraité depuis deux ans et retiré à Villeparisis. Quant à Balzac, il avait vingt ans, vivait dans une mansarde de la rue Lesdiguière, près du faubourg Saint-Antoine, et déjà commençait à écrire : il travaillait à un drame classique en vers ; mais avant d'arriver à la célébrité, que de traverses il allait encore avoir à passer !

Louis Balssa, veuf et père d'un fils de seize ans prénommé Louis comme lui, vivait à la Nougairié (ainsi nommée à cause des noisetiers et noyers qui avaient été longtemps une des richesses du hameau, la Nougairié signifiant la Noiseraie) ; il habitait une maisonnette sans luxe, mais agréable, aux portes du hameau et avait, à cette époque, cinquante-deux ans. Sa femme était morte en mettant au monde le petit Louis. Son ménage était tenu par sa sœur, non mariée, Marie Balssa. Il n'était pas riche, mais point non plus dans la misère ; son bien était assez important pour qu'il dut prendre une servante aux semaines de durs travaux, pendant la moisson par exemple. Il était de petite taille, toute petite, 1 m. 54 et n'avait pas le masque contracté des Balssa-Balzac, ni leur insoutenable regard noir. Ses yeux bleus et clairs indiquaient une certaine candeur ; il était blond, châtain blond, mais de peau très brune, comme le sont en général les Rouergats.

Son métier ? Cultivateur pendant les beaux jours, tisseur de chanvre pendant l'hiver. Aucun antécédent judiciaire. Et « sa famille était l'une des meilleures du pays » ; ne parlons pas de l'aîné, dont on se souvenait à peine et dont il ne fut jamais question ni à l'instruction ni aux assises. Mais deux frères de Louis étaient devenus de gros cultivateurs ; un autre, serrurier, avait amassé une fortune coquette et épousé la fille du maire de Montirat ; un de ses neveux allait devenir notaire à la Régaudié ; des Balssa étaient ou avaient été chanoines à Albi, etc...

Une instruction rapide.

C'est ce Balssa pourtant qu'allaient, aux premiers jours de l'instruction, accabler toutes les commères du pays. Et le juge Maffre, généralement mieux avisé, « se rua tête baissée » sur cette piste facile. Un peu trop facile, peut-être.

Ce fut d'abord la mère de la victime qui déposa :

— Ma fille m'avait dit depuis longtemps être la maîtresse de Louis Balssa. Cela remontait au temps où celui-ci l'avait employée comme servante. Je croyais que c'était une chose finie, mais il y a deux mois, ma fille me dit être enceinte des œuvres de Balssa.

Et elle ajouta :

— Elle n'avait pas du tout l'intention de garder l'enfant qui naîtrait à sa seule charge et voulait demander une indemnité à Louis Balssa. Je pense qu'elle avait rendez-vous avec lui ce dimanche soir.

Un témoignage d'une voisine des Soulié, au Carrelié, venait confirmer en partie les dires de la mère, mais avec infiniment moins de précision.

— Oui, Cécile avait rendez-vous à Freixaires avec le père de son enfant ; je l'avais rencontrée la veille du crime dans le champ de Nicolas Coudert où nous avions mangé des cerises ensemble tout en bavardant. C'est alors qu'elle me conta avoir des promesses de l'auteur de sa grossesse, qu'elle devait retrouver le lendemain soir au bas de la côte de Carrelié et elle m'avait dit avec violence : « Je ne dirai pas encore son nom, mais s'il ne se conduit pas bien avec moi, je n'aurai plus de ménagements à garder. »

Déposition de Marie Massot, née Puech. Balssa, on le voit, n'est pas nommé, et déjà il y a là quelque chose qui plaide en sa faveur, car, encore une fois, les relations de Cécile et de Louis étaient chose connue de tous. Pourquoi la Callore aurait-elle gardé secret un nom qui courait sur toutes les bouches ?

Formel par contre, François Niel, du hameau de la Rode, le dernier maître de la Callore :

— Cécile Soulié est entrée à mon service le 13 mai ; elle en est sortie le 27 juin. Quand j'ai découvert qu'elle était enceinte, j'ai voulu la renvoyer. Elle m'a déclaré qu'elle était grosse des œuvres de Louis Balssa et m'a supplié de la garder jusqu'à la Saint-Jean, date

à laquelle elle se placerait à Villefranche pour faire ses couches.

Puis :

— Mon autre servante, Marion, a vu une nuit Cécile Soulié descendre de sa chambre, par la fenêtre, avec une échelle pour rejoindre dans la nuit un individu. Elle questionna la Callore le lendemain et celle-ci dit que c'était Balssa. Elle dit encore qu'elle avait été plusieurs fois voir Balssa à la Nougairié et qu'il lui avait promis de lui venir en aide pour son enfant, et elle avait terminé en assurant que si Louis manquait à sa promesse, elle lui porterait l'enfant à garder.

— Était-elle fille à menacer ?

— A menacer ? Certes. Et même à exécuter ses menaces, car elle était violente ! dit François Niel.

Les rêts dans lesquels allait être pris Louis Balssa se filaient lentement, mais sûrement. Le garde-champêtre de Pampelonne rapporta au juge une conversation qu'il aurait eue, peu avant le drame, avec un cultivateur de Jouqueviel, nommé Antoine Ichard :

— Si Louis ne répare pas le tort qu'il m'a fait, lui aurait dit la Callore (et elle montrait, ce disant, son ventre déjà lourd), je lui brûlerai sa gerbière !

Le propos aurait été répété à Balssa qui aurait répliqué avec vivacité :

— Si la Callore est assez hardie pour mettre le feu à ma gerbière, elle ne mourra d'autre main que de la mienne !

On ne peut le nier, la situation de Louis Balssa n'était pas bonne. Chose curieuse : tout le monde s'accordait à dénoncer sa « mauvaise réputation », alors que personne, avant le crime, n'avait jamais rien eu à lui reprocher. On l'avait surnommé le Prince, mais ce n'est point là surnom péjoratif, surtout à cette époque où la Monarchie venait de se réinstaller en France. Le Prince était seulement une allusion narquoise à une certaine distinction d'allures, de gestes, et même de langage qui détonait quelque peu dans un pays fruste, et où les gens cultivés étaient rares encore. Louis Balssa avait du goût pour la lecture et la parole facile ; il n'était pas d'une constitution très robuste et passait pour tourner plaisamment le compliment aux filles. Il n'en fallait pas plus pour qu'on le baptisât princièrement.

Mauvaise réputation ? on ne voyait pas sur quoi se fondaient ses voisins pour l'accabler ainsi ! Mais dans

nos campagnes où règne encore la peur de la Jussice, on a vite fait de médire de ceux qui ont le malheur d'être pris dans le terrible engrenage policier !

Au surplus, un fait était patent : la Callore avait été la maîtresse du Prince ; peut-être l'était-elle restée. Si la présence de Louis Balssa sur les lieux du drame, entre vingt heures et vingt-deux heures (huit et dix heures du soir comme on disait alors) était démontrée, il y aurait des présomptions sérieuses pour qu'on tint le coupable, ou tout au moins un des coupables si vraiment — selon la suggestion de Pierre Soulié — le crime avait été commis par plusieurs auteurs. Or certains témoignages semblaient bien orientés en ce sens. Le juge Maffre recueillit par exemple la déposition d'Antoine Bergougnon, du Bosc : »

— Le dimanche soir vers sept heures je vis passer Louis Balssa avec un homme que je ne connus pas ; il allait de la Nougairié vers le Carrelié. Il demanda à ma femme quelques cerises que celle-ci cueillait et lui dit qu'il allait faire un petit voyage, qui ne lui plaisait pas beaucoup.

Témoignage appuyé par ceux du frère et de la belle-sœur de la Callore, Jean-Pierre et Marie Soulié, demeurant à la Calquièrre et qui rencontrèrent eux aussi le Prince, sur la route du Carrelié, vers sept heures du soir. Mais ils ne lui parlèrent pas.

Enfin la voisine de Louis à la Nougairié, Charlotte Lacroix, née Lacombe, l'avait vu quitter sa maisonnette, vers 6 heures :

— Je vais faire un voyage pour parler à une personne ; apparemment je ne rentrerai pas de la nuit.

La Nougairié n'est guère qu'à une dizaine de kilomètres de la Fontaine de Frexaires. Même en songeant que la discussion qu'il aurait avec la Callore pouvait se prolonger, il n'y avait pas là un tel voyage qu'il demandât toute une nuit, surtout pour les Rouergats, bons marcheurs.

Deux nouvelles déclarations assurèrent définitivement le juge Maffre dans sa conviction : celle de Marie Caire, de la Calquièrre, à qui le dimanche matin, Cécile Soulié aurait dit :

— Je dois passer le Vaur ce soir pour aller parler à Louis Balssa, auteur de ma grossesse. Je veux en finir avec lui de manière ou d'autre.

Une deuxième déposition de Charlotte Lacroix :

— Le 6 juillet (lendemain du meurtre) je demandai

au Prince d'éloigner ses gerbes des miennes parce que Cécile Soulié s'était jactée de lui brûler sa gerbière. Il me répondit : « Je ne la crains plus. »

On ne saurait reprocher au juge de paix d'avoir réuni ces divers témoignages en un faisceau accablant pour le Prince ; mais on est en droit de s'étonner qu'il n'ait pas cru devoir les vérifier plus attentivement et interroger directement Balssa, pour le confronter si besoin était avec ses accusateurs.

Louis Balssa est arrêté.

Le 16 août, Balssa est arrêté. On y a mis le temps. Il est vrai que, se sentant menacé, le Prince avait quitté la Nougairié. Fuite ? Pas exactement, car on n'ignorait pas où il était allé ; il ne se cachait pas ; irrité et assez démoralisé, il s'était rendu chez des parents à lui, à quelques kilomètres de la Nougairié, puis chez un ami, le docteur Liausun, à Najac, chef-lieu de canton de l'Aveyron, à dix-sept kilomètres de Villefranche. C'est là qu'à l'aube, le 16 août, les gendarmes lui passèrent les menottes.

L'instruction de l'affaire fut confiée au juge albigeois Cahuzac qui reprit les témoignages recueillis par Maffre, un par un. Ils se révélèrent à plus attentif examen beaucoup moins redoutables qu'ils n'avaient paru tout d'abord.

Les relations de la Callore et du Prince étaient hors de doute ; mais la paternité de Balssa apparaissait peu certaine. Quand Cécile avait nommé le Prince, comme le père de son futur enfant, ce n'avait jamais été sans hésitation, et souvent sur interpellation de son interlocuteur. Le plus souvent, elle s'était contentée de dire :

— Celui que je nommerai ne pourra pas s'en dédire.

Et parfois :

— Je ne peux le nommer. Il veut rester inconnu. Il m'a menacée si je le faisais connaître.

On ne saurait dire, certes, que Balssa se trouvât par ces réticences et hésitations, exclu de la course ; du moins, un doute demeurerait-il, un doute favorable. Veuf depuis longtemps, qu'importait au Prince de se voir attribuer la paternité de l'enfant à naître ? La chose pouvait au contraire avoir sensiblement plus d'importance pour certains des nombreux amants de la Callore.

La servante de François Niel revint sur la déclaration qu'on lui avait prêtée : elle n'avait pas dit avoir reconnu l'homme que rejoignait la Callore ; elle avait dit seulement qu'interrogée par elle à son retour, celle-ci avait désigné Louis Balssa.

Mêmes contradictions sur un point important : Antoine Bergougnon affirmait qu'ayant rencontré Cécile Soulié le samedi vers quatre heures du soir, elle lui avait dit qu'elle devait retrouver Balssa le lendemain près de chez elle et qu'il avait promis de lui louer une chambre à Villefranche pour ses couches. Mais la femme de Bergougnon, Catherine, née Ibert, présente à l'entretien, affirma au contraire que Cécile n'avait rien dit sur l'homme avec qui elle avait rendez-vous, ni sur le but de ce rendez-vous.

Certains témoins avaient dit que, dès le samedi, la Calloresse avait été à la Nougairié voir Balssa pour convenir du rendez-vous du lendemain. La chose paraissait assez singulière : pourquoi les deux amants, s'ils s'étaient rencontrés le samedi, n'avaient-ils pas réglé l'affaire qu'ils devaient débattre le lendemain ? Marie Puech affirma que la Callore avait bien été à la Nougairié en effet, mais point chez Balssa, chez un certain Jean Albar, appartenant à une famille de riches propriétaires de Canezac.

Un cultivateur du même village de Canezac attesta qu'il avait rencontré Cécile le jeudi avant l'assassinat et qu'elle se rendait, » pour un motif ignoré », chez un métayer de Jean Albar.

Les propos selon lesquels Balssa avait été vu le dimanche soir en compagnie d'un inconnu furent également démentis. Enfin il fut impossible de trouver un seul témoin ayant vu le Prince dans le voisinage immédiat de la fontaine de Frexaires. Assurément, de la route du Carrelié où on l'avait aperçu à la fontaine, il n'y avait pas grande distance ; il n'empêche que sur les lieux même du crime, bien d'autres passants avaient été aperçus, point Balssa.

Aucune recherche ne fut faite à fin d'identifier le jeune homme passé par la meunière, ni l'homme de haute taille qui l'avait effrayé à son retour, pas davantage les deux inconnus croisés par Issalis et Granier. Tout l'effort de l'instruction demeura invariablement centré sur le Prince.

Les « explications » de Balssa.

Il faut bien dire que Louis Balssa se défend mal et que les « explications » qu'il fournit apparaissent fort suspects. Il reconnaît avoir eu la Callore pour maîtresse, nie cependant que ce fut de façon régulière, assure n'être pour rien dans sa grossesse.

— Qu'avez-vous fait le dimanche 5 juillet ?

— J'ai lié des gerbes dans un de mes champs, à la Toupinette, puis j'ai été à la messe à Montirat. Mon fils Louis me dit avoir égaré une brebis ; je partis après vêpres vers Gaffatou pour tâcher de la retrouver, et je la retrouvai en effet. Je la portai à Canezac, chez un nommé Baptiste, au troupeau de qui elle appartenait...

Troupeau dont le jeune Louis avait la garde :

— Puis je rentrai à la Nougairé dont je repartis presque aussitôt pour Bourgougnac où je pensais trouver le percepteur, M. Delbrieu, à qui je voulais remettre un acompte sur mes contributions.

— Vous l'avez vu ?

— Non, à un quart de lieue, je rencontrais une femme qui me dit que M. Delbrieu était reparti de Bourgougnac ; je retournai chez moi où je mangeai la soupe et me couchai, vers neuf heures du soir !

Tout cela aurait à peu près tenu debout si la femme rencontrée par le Prince n'avait été retrouvée et n'avait déclaré :

— Oui, j'ai rencontré Louis Balssa à la hauteur du champ dit Casté ; il ne m'a rien demandé, ne m'a pas adressé la parole, et je l'ai vu poursuivre son chemin vers Bourgougnac.

De son côté, Antoine Bergougnon précisa qu'il avait rencontré le Prince bien au delà du champ Casté, mais à encore près de quatre kilomètres de la côte du Carrelié.

Par contre, les dénégations de Balssa sur les propos menaçants tenus par lui furent reconnues valables : le « Je ne la crains plus » dit le 6 juillet à la femme Lacombe fut renié par celle-ci qui déclara :

— Si Balssa avait dit cela, je l'aurais entendu ; je ne l'ai point entendu !

Il ne restait pas grandes preuves contre le Prince.

Il marqua un nouvel avantage lorsqu'on voulut lui donner pour complice un géomètre nommé Candour, qui put fournir un alibi reconnu exact.

Devant les assises.

Le 26 mars 1819, Balssa était cependant renvoyé devant la cour d'assises d'Albi. Les débats s'ouvraient et se terminaient, en un seul jour, le 14 juin 1819. Ils ne présentèrent absolument aucun intérêt. Le Prince, tassé sur son banc, ne parut jamais comprendre la gravité de l'accusation qui pesait sur lui. Il avait perdu son habituel bagout. L'atmosphère était mauvaise, l'assistance nettement hostile. Les magistrats manifestèrent dès le début une hargne particulière. A l'ouverture de l'audience, le président prévint l'avocat de l'accusé, M^e Cordurié :

— Vous ne devez rien dire contre votre conscience ni contre le respect dû aux lois !

Un petit temps, et il ajouta :

— Et vous devez vous exprimer avec décence et modération !

A bon entendeur, salut !

Le jury rendit un verdict de culpabilité, mais à la simple majorité. La Cour prononça la peine de mort.

Un document nouveau.

Jusqu'à-là, on pourrait très raisonnablement parler d'erreur judiciaire, ou tout au moins, d'une condamnation très insuffisamment motivée. L'instruction avait été plus que sommaire, systématique, indifférente de parti pris à tout ce qui pouvait servir la défense de l'accusé, mais deux jours après l'arrêt, Balssa demandait à être entendu par le président des Assises, le conseiller Serres de Colombars : il avait des révélations à faire.

Et voici le texte des déclarations qu'il fit, en présence de M^e Cordurié et qu'enregistra officiellement le greffier :

« Balza (*sic*) déclara que le nommé Jean Albar, « demeurant au lieu de Canezac, commune de Montirat, « proposa au déclarant de permettre qu'on lui attribuât d'être l'auteur de la grossesse de Cécile Soulié, « moyennant une somme de 200 francs. Ledit Jean « Albar vint le trouver dans la soirée du 4 juillet, jour « du samedi et, suivant le signal dont ils avaient « convenu précédemment, Jean Albar appela le déclarant par un coup de sifflet. Le déclarant s'étant mis « à sa croisée, Jean Albar lui dit que, le lendemain

« à l'entrée de la nuit, Cécile Soulié devait se trouver « au bas de la côte du Carrelié. En conséquence, il fallait « que le déclarant se rendit à la même heure au haut « de cette côte. »

« Le déclarant ajoute qu'il adhéra à cet avis et « qu'il se rendit, en effet, à l'heure convenue, au haut « de ladite côte ; après avoir attendu près d'une demi- « heure, Jean Albar arriva en courant dans les champs, « d'après le rapport que celui-ci en fit au déclarant ; « ensemble, ils descendirent la côte du Carrelié ; au « commencement de cette descente, ils firent la ren- « contre de deux hommes qu'il soupçonne d'après les « débats être Granier et Issalis. Le déclarant atteste « qu'au moment de cette rencontre Jean Albar quitta « la direction du chemin pour se dérober aux regards « des deux passants ci-dessus désignés. En descendant « la côte du Carrelié, Jean Albar lui dit que si Cécile « Soulié ne voulait pas adhérer à ce que le déclarant et « Jean Albar avaient convenu, ladite Soulié ne repas- « serait pas le Viaur. »

« Parvenus au bas de la côte, Jean Albar et le déclara- « rant rencontrèrent Cécile Soulié assise sur les ruines « d'un vieux pont. Jean Albar témoigna à cette fille « qu'il avait envie de se désaltérer, sans cependant « entrer dans aucune maison. Alors elle lui proposa de « le conduire à une fontaine voisine. Jean Albar « accepta la proposition et, laissant faire à cette fille « quelques pas en avant, il dit au déclarant de se tenir « près du moulin et de l'avertir par un coup de sifflet « s'il apercevait quelqu'un venant de ce côté en tra- « versant la rivière, ou sortant du moulin pour aller « puiser de l'eau à la fontaine. Après une demi-heure « d'absence, Jean Albar revint tout seul et dit au déclara- « rant :

« — Cécile Soulié n'a pas voulu donner son consen- « tement à ce que nous avions arrêté, vous et moi, je « lui ai serré le col avec un lien d'osier et je ne crois pas « qu'elle repasse la rivière du Viaur.

« Le déclarant ajoute encore qu'en remontant la « côte du Carrelié, il demanda à Jean Albar pourquoi « ils ne s'étaient pas accordés, lui et Cécile Soulié, « ledit Albar lui répondit que Cécile Soulié avait pré- « tendu qu'elle avait abandonné son mari parce qu'il « était vieux, et qu'elle ne voulait plus avoir à faire « qu'avec un homme de l'âge d'elle, Cécile Soulié. « Ils continuèrent de marcher ensemble jusqu'à ce

« qu'ils fussent rendus auprès de leurs habitations respectives. »

Balza signa ce texte, sans autres commentaires. Puis le président et le greffier.

La vérité semblait bien là.

Tout concordait avec ce qu'on avait pu vérifier, à part la taille de Balssa ; il était tout petit et les deux hommes avaient été déclarés « de taille moyenne ».

Il eut été en tout cas aisé de contrôler les assertions nouvelles du Prince. Rien ne fut fait. On se contenta de demander à Albar où il était la nuit du crime. Il invoqua un alibi. Il appartenait à une famille riche, nombreuse, puissante. Il lui fut facile d'acheter un témoin. La Justice ne prolongea pas son enquête. Elle ne confronta même pas Albar avec Balssa.

Le pourvoi en cassation de ce dernier fut rejeté. Son recours en grâce, également. Le 16 août 1819, il était guillotiné à Albi sur la place du Manège.

On assure que sur son lit de mort Jean Albar aurait confessé :

— J'ai grand remords d'avoir laissé condamner un innocent !

Ces mots ont été transmis par tradition orale jusqu'aux Rouergats de notre époque.

VI

LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE
LA RONCIÈRE

29 juin 1835.

Les assises de la Seine.

Un temps lourd, orageux, qui surexcite encore les passions.

Dans l'assistance, de nombreux uniformes jettent une clarté que tachent les robes noires des avocats. Beaucoup de femmes, et qui s'énervent, à petits cris rageurs. L'une d'elles, au milieu de l'audience se trouve mal — la chaleur est devenue inhumaine —, mais avant de s'évanouir, elle a le temps de dire à sa voisine :

— Par pitié... gardez-moi... ma... place...

Après quoi seulement, elle s'abandonne.

De quoi s'agit-il donc ?

A première vue, rien que de très simple dans l'affaire soumise à la Cour : un jeune officier de cavalerie aurait tenté de mettre à mal, de nuit, après escalade et effraction, la fille du général commandant l'École militaire de Saumur, une fillette de seize ans à peine, mais dont les formes graciles sont déjà délicieusement prometteuses, une enfant aux yeux purs et profonds (« un grand lac froid de montagne » dira un chroniqueur), aux gestes timides, à la bouche candide.

Histoire légère, assurément, mais assez banale, semble-t-il, et qui ne paraît pas de nature, de prime abord, à exaspérer à tel point les curiosités !

A première vue, non, en effet, mais il suffit d'entendre l'acte d'accusation pour comprendre que Paris, et la France entière, se soient enfiévrés peu à peu, aient pris violemment parti soit pour la victime si charmante sous les cheveux blonds qui débordent d'une coquette capeline de dentelles, soit pour l'accusé,

beau cavalier de vingt-huit ou vingt-neuf ans aux traits nets, au regard clair, à la stature solide et élégante, qui du banc crapuleux où il est retenu, proteste de toutes ses forces, nie, nie encore, nie toujours et jette à la face de son accusatrice un grand cri de colère, sans cesse répété :

— Mensonge !... mensonge !...

Première rencontre

Que dit-il de si excitant, cet acte d'accusation ?

Le 15 août 1834, le général de Morel, commandant l'École militaire de cavalerie de Saumur donne un bal pour fêter les seize ans de sa fille Marie. Elle est bien jolie, Marie de Morel, en sa gracilité exquise qu'atténuent de ci de là quelques courbes parfaites. Des dents minuscules d'une blancheur de lait que découvre le plus aimable sourire, un nez droit aux ailes palpitantes, des oreilles enfantines qu'ombre à peine une chevelure somptueuse dans ses ors vénitiens, des sourcils longs et clairs, de grands yeux bruns traversés parfois d'étranges flammes. Seize ans ! l'âge exquis où la jeune fille devient femme sans cesser tout à fait d'être une enfant, l'âge où le corps se forme pour l'amour, s'offre au destin avec une tendre inconscience, attend les révélations bouleversantes !

Ce soir-là, Marie de Morel se donne tout entière à la joie de vivre. La nuit d'été est d'une douceur infinie. Dans le grand jardin de l'hôtel de Morel, les roses que le chaud soleil de la journée a ouvertes, répandent un parfum entêtant. Autour de la jeune fille les officiers instructeurs de l'École s'empressent, respectueusement. Une seule rivale peut lui être, dans ce bal, opposée : sa mère, la générale de Morel, qui n'a que trente-quatre ans et qui paraît à peine l'aînée de sa fille tant son corps svelte, assoupli par la danse et le cheval, garde de jeunesse, de vivacité, d'élan. Un lieutenant de dragons dira en quittant le bal :

— M^{lle} de Morel était la plus jolie, mais M^{me} de Morel était la plus belle.

Mais de tous ces danseurs empressés, le plus ardent, le plus tenace, le plus audacieux est encore le lieutenant Emile de La Roncière, celui-là même qu'on voit aujourd'hui répondre d'un crime odieux. C'est un garçon de comportement bizarre. D'excellente famille (il est le fils du général de La Roncière, le neveu du

général Le Nourry), lieutenant au 1^{er} régiment de lanciers, détaché à Saumur, il y mène depuis un an une vie agitée. Il y a installé sa maîtresse, une certaine Mélanie Lair, ancienne chanteuse de café-concert, dont les allures impertinentes ont très vite fait scandale, et qui s'affiche déplorablement. Des observations sévères de ses chefs obligent le jeune officier à renvoyer la demoiselle, mais la leçon lui est peu utile. Il s'acquitte, comme on disait alors, avec une, puis deux petites ouvrières de la ville, extrêmement jolies (car ce mauvais sujet a le goût bon), mais déplorablement embouchées, et les scandales recommencent. La Roncière, en plus, est joueur : il fait des dettes. Il est volontiers querelleur. Il n'a d'amis ni dans la garnison, ni à l'École. Malgré tout, il demeure homme du monde jusque dans ses pires audaces, et galant homme jusque dans ses plus extravagantes excentricités. Il est très beau, taillé en finesse, mais durement musclé. Et il sait se servir de ses mains, de ses poings. On lui prête de ces exploits qui ont toujours charmé les femmes, même les filles. Ne dit-on pas qu'au cours d'une fugue à Paris, en des quartiers bas, il s'est colleté avec quatre malandrins armés de couteaux (on disait alors de surins) et qu'il les a allongés tous les quatre sur le pavé. Après quoi, offrant son bras à la grossière catin qui avait été à l'origine de la bagarre, il l'a conduite dans un bal voisin et a dansé toute la nuit avec elle. On croit lire un chapitre des *Mystères de Paris* : Emile de La Roncière annonce le prince Rodolphe.

Mais revenons au bal.

La Roncière est si attentif auprès de M^{lle} de Morel que les langues caquètent. Des camarades ne cachent pas leur irritation. Quelques jeunes filles laissent percer leur aigreur. Marie de Morel, en vérité, n'a jamais été plus charmante et elle écoute avec un visible plaisir les propos du beau lieutenant. Un officier de dragons, M. Octave d'Estouilly qui passe, en tout bien tout honneur, pour le cavalier servant de la générale de Morel, ne peut s'empêcher de lui faire observer que les fleuretages de Marie et d'Emile de La Roncière attirent un peu trop les regards. Foncièrement honnête et bonne, sûre de sa fille comme d'elle-même, M^{me} de Morel hausse les épaules, sourit avec indulgence. Les jeunes gens peuvent coqueter en paix.

Déjà la petite ville papote. C'est tout juste si les

commères n'annoncent pas les fiançailles du lieutenant et de la petite demoiselle... Nous en sommes loin :

— Ne vous fiez pas à La Roncière, répète avec insistance d'Estouilly à la générale. C'est un garçon sans mœurs. Un homme sans foi.

Et voici en effet que, le bal terminé, Marie de Morel a regagné sa chambre, s'est jetée sur son lit pour éclater en longs sanglots convulsifs. Sa mère, sa belle et jeune maman, accourt :

— Ce n'est rien, dit Marie, j'ai affreusement mal à la tête !

M^{me} de Morel est indulgente et bonne, mais point si naïve. Elle insiste, elle questionne, elle devine. Et la fillette, soudain dressée, accuse La Roncière de la pire des grossièretés :

— Je lui montrais votre portrait, maman, dans mon médaillon. Il l'a beaucoup admiré et me l'a rendu en me disant : « Mademoiselle, vous avez une mère délicieuse. Quel malheur que vous lui ressembliez si peu ! »

La générale n'en croit pas ses oreilles. Elle n'ignore rien, ou bien peu, de la vie scandaleuse du lieutenant, mais les plus méchants, toujours, ont reconnu qu'il était d'une éducation parfaite, incapable de la moindre goujaterie, à plus forte raison d'une aussi rude musellerie. Cerveau brûlé, cœur aventureux, mais gentilhomme, et de bonne race.

— Tu as certainement mal compris, mon enfant ! La Roncière n'est pas un charretier ! dit M^{me} de Morel en berçant sa fillette.

La jeune fille se calme, se déride. Un sourire d'enfant revient sur ses lèvres :

— Ah ! je me suis bien amusée ! avoue-t-elle gaie-ment avant de s'endormir.

Deux ou trois jours...

Et soudain le drame se noue.

Lettres anonymes.

De la pluie surprenante façon.

Une pluie de lettres anonymes tombe sur la ville. Les principaux destinataires en sont M^{lle} de Morel elle-même, le lieutenant d'Estouilly, le général et la générale de Morel, presque tous les officiers du Cadre noir, Emile de La Roncière excepté.

Que contiennent ces lettres ? Des injures infâmes à l'adresse de Marie, de sa famille, de ses amis. Des menaces aussi pour la jeune fille. Des déclarations d'amour grivoisement passionnées pour M. d'Estouilly. Pourquoi cette étrange correspondance ? quel but veut atteindre le scripteur ? On ne comprend pas. Et ce scripteur, quel est-il ? Personne n'hésite à accuser le lieutenant de La Roncière. Aussi bien, avec une candeur qui surprend et qui devrait faire réfléchir, se trahit-il lui-même puisque certaines missives portent une ébauche de signature : un R, ou deux initiales : E. R., une fois même un monogramme plus explicite, trop explicite : E. de la R.

Violente altercation entre M. d'Estouilly et Emile de La Roncière qui se récrie indigné : il n'a pas écrit une seule des lignes qui lui sont reprochées :

— Mais, ajoute-t-il aussitôt avec son tempérament combattif, si je ne vous dois pas raison de ce fait, c'est moi qui me considère comme insulté par cela seul que vous m'avez cru capable d'une conduite aussi lâche. Duel.

D'Estouilly reçoit un coup d'épée en pleine poitrine et demeure plusieurs jours entre la vie et la mort.

Cet incident tragique n'a pas interrompu l'activité de l'épistolier. Tout au contraire. Il semble cependant que désormais ce soit surtout à M^{lle} de Morel qu'il s'en prenne. Les lettres qui parviennent à la jeune fille sont plus nombreuses, et surtout plus pornographiques que jamais. Il n'est bientôt plus de jour que Marie n'en découvre une sur son piano, épinglée aux rideaux de son lit, sur sa table de chevet, dans le roman qu'elle est en train de lire, dans sa coiffeuse, dans son sac, sous son oreiller. Comment l'infâme parvient-il à placer ainsi ses enveloppes ? Des soupçons portent sur chaque domestique au service des Morel. On les surveille, on les fait surveiller. Rien de suspect n'est retenu contre eux. Malgré tout, le général renouvelle une partie de son personnel. Les lettres ne cessent pas d'être introduites aussi facilement dans l'hôtel.

Le général de Morel commence à être envahi par une furieuse irritation. Et avec lui, tous les officiers de la garnison, qui l'aiment et le respectent. Plus que jamais, La Roncière se sent épié, il s'amertume, il devient de moins en moins sociable lui qui ne l'était déjà pas beaucoup ; il épaissit, au lieu de les dissiper, les méfiances. Le général lui fait savoir, un beau jour,

et très vertement, qu'il aimerait ne plus le voir franchir le seuil de son hôtel.

Affront terrible, dont le jeune lieutenant se montre très affecté. Il part pour Paris, met au courant son père et son oncle, leur demande conseil. Même avis de l'un et de l'autre : il y a là un inexplicable mystère, mais, puisqu'il n'a rien à se reprocher, qu'il patiente et laisse faire le temps. L'auteur des lettres commettra bien quelque imprudence qui le livrera à la Justice.

Tactique sage qui a au moins le mérite de ne rien envenimer en une affaire éminemment délicate, mais qui a contre elle... les propres aveux de La Roncière !

Le coup de théâtre.

Car La Roncière a avoué, signé ses aveux !!!

On croit rêver.

Mais non : le document est publié, abondamment répandu, à Saumur d'abord, puis à Paris. Oui, Emile de La Roncière a reconnu par écrit être l'auteur des lettres anonymes.

Alors ?

Tout est donc fini ? Il ne peut plus être parlé de mystère ? rien de plus facile que de liquider discrètement le calomniateur ?

Ce n'est pas si simple, car l'officier se débat véhémentement. Il jure avec une énergie qui impressionne ses accusateurs eux-mêmes, il jure que ce terrible aveu, cet aveu décisif, lui a été en quelque sorte extorqué, qu'il n'a consenti à le faire qu'à la prière de M. d'Estouilly gisant sur son lit de douleur à un moment où tout le monde le considérait comme perdu, comme assuré de ne point survivre au coup d'épée de La Roncière, et où ce dernier, bourrelé de remords d'avoir sur la conscience la mort d'un camarade, parfait honnête homme, était prêt à tout pour adoucir ses dernières minutes. D'Estouilly lui aurait assuré que seule la confession du coupable, ou de celui qu'on tenait pour tel, rendrait le calme à Saumur, à l'École, aux Morel. La Roncière avait pris les lettres à son compte *pour en finir*, pour satisfaire au vœu d'un agonisant, et sans réfléchir à toutes les suites dangereuses que pourrait avoir dans l'avenir cet aveu saugrenu.

Si l'on acceptait cette explication (et pour notre part, nous l'acceptons !), l'énigme demeurerait entière.

L'attentat nocturne.

Elle allait se compliquer encore.

Un soir, M^{lle} de Morel reçoit un mot plus menaçant que tous autres : c'est à sa vie qu'on en veut désormais. Fille d'officier, nullement peureuse, la jeune fille hausse les épaules, jette le billet dans sa corbeille à chiffons, n'en parle même pas aux siens...

La nuit... une heure du matin... des cris...

Ils partent de la chambre de M^{lle} de Morel. On accourt. La gouvernante de Marie, première arrivée dans la chambre, découvre la fillette à demi-nue, étendue sur la fourrure qui lui sert de descente de lit (une peau de tigre envoyée au général par un ami grand chasseur de fauves) ; elle est vaguement ligotée et encore évanouie. Sur elle des taches de sang. Ses vêtements de nuit sont dans le plus grand désordre. La jeune fille revient péniblement à elle ; elle paraît avoir été très durement « choquée » ; elle est encore secouée de tremblements qui l'épuisent. Quand elle peut parler, elle explique fiévreusement :

— Je dormais. J'avais lu quelques instants avant d'éteindre ma lampe. Pas longtemps, car je me sentais fatiguée. Je m'endormis aussitôt... Des bruits de pas m'éveillèrent. Je crus d'abord à un cauchemar. Puis, non, je réalisais que j'étais bien éveillée. Je n'eus pas le temps de me lever. J'étais assaillie par un homme qui tentait de...

La résistance acharnée de la jeune fille exaspéra son agresseur qui lui porta plusieurs coups de poignard, un minuscule petit poignard vénitien dont M^{lle} de Morel put donner une description précise. Les coups furent portés bizarrement. Surtout sur les cuisses et les hanches de la malheureuse enfant. Ils ne lui firent, grâce à Dieu, que des blessures sans gravité, très superficielles, des écorchures profondes plus que des blessures :

— Oui, répondit sans hésiter la jeune victime en réponse à la question que tout le monde lui posait, oui, j'ai reconnu l'homme.

Une petite pause, puis avec fermeté :

— C'était le lieutenant de La Roncière !

Stupeur générale.

Le lieutenant, parti le matin même pour Paris en permission régulière, y est arrêté deux jours plus tard. Il nie avec une indignation qui ne semble pas simulée.

Il affirme s'être couché de bonne heure, la nuit du drame, ne s'être levé au matin que pour faire une longue course à cheval dans la campagne avant de prendre la diligence de Paris. Malheureusement, aucun alibi valable entre minuit et deux heures du matin. Plus exactement, aucun que la Justice ait voulu retenir. Car...

Devant les Assises.

La foule était telle au Palais, ce 29 juin 1835, que le président de la Cour d'assises, le conseiller Ferey, pensa ne pouvoir arriver jusqu'à son siège. L'ex-ministre de l'Intérieur, M. d'Argout, faillit lui aussi demeurer à la porte de la salle d'audience : il fut repêché, si l'on ose dire, par un huissier qui le reconnut et le fit entrer par une porte dérobée. Derrière la Cour, on voyait des pairs de France, des ambassadeurs, des ministres, les plus grandes dames. Les Morel s'étaient portés partie civile : ils avaient pour avocats Odilon Barrot et Berryer. La Roncière devait être défendu par Philippe Dupin ; treize jours avant l'ouverture des débats il rendit le dossier. Pourquoi ? Parce qu'au gouvernement il y avait le maréchal Soult qui était l'oncle de M^{lle} de Morel et que Dupin avait à ménager le tout puissant soldat. Chaix d'Est-Ange accepta de lui succéder à la barre, se souvenant sans doute de ce qu'il avait déclaré deux ans plus tôt en plaidant contre Victor Hugo :

— S'il est homme de conscience et de courage, l'avocat doit rougir de ce qu'un calcul de prudence personnelle l'écarte d'une cause qui n'est pas sans danger !

Le danger était ici dans ce fait que l'opinion publique presque unanime, était pour M^{lle} de Morel contre la Roncière.

Pourquoi ? Considérons l'atmosphère dans laquelle avait éclaté le scandale ! Quel crime plus grave que l'atteinte à l'honneur et à la tranquillité d'une grande famille ? Louis-Philippe n'était-il pas le plus rangé des bourgeois de son temps ? « Froissée dans ses principes
« les plus chers, la bourgeoisie s'alarma et l'opinion
« publique frémit d'indignation à l'annonce de l'odieux
« attentat commis sur une jeune fille de seize ans,
« élevée dans les principes les plus sévères de la morale
« et de la religion, et qui depuis semblait avoir con-

« tracté la plus horrible des maladies nerveuses !
« D'avance le lieutenant était condamné ! »

Pourtant que d'arguments en sa faveur !

La déposition d'abord de la petite ouvrière lingère qui était la maîtresse de La Roncière, Angèle Rouault ! Courageusement, la jeune femme affirma qu'en rentrant du théâtre, à onze heures du soir, l'officier était venu chez elle. Il y était arrivé à onze heures et quart, y était resté toute la nuit. C'était elle-même qui avait fermé la porte, en retirant la clef qu'elle avait gardée dans sa poche :

— L'accusé, demanda le président, n'a-t-il pu sortir sans être vu de vous ?

— Non, puisque j'avais la clef dans ma poche.

L'alibi ne fut pas tenu pour valable parce que Angèle était liée à La Roncière par des liens trop intimes, qu'elle l'aimait et pouvait désirer le sauver.

Il y avait mieux : les dépositions des experts graphologues. Pendant l'instruction, quatre experts avaient été nommés à fin d'examiner les lettres anonymes. Ils furent unanimes à déclarer que ces lettres étaient à *n'en pas douter* de la main de M^{lle} de Morel. Voici ce que l'acte d'accusation garda de cette expertise, l'ingénieuse façon dont elle en travestit les affirmations :

« La vérification des écritures a eu lieu, dit ce document officiel, et contre toute attente elle a paru prêter appui au système de La Roncière... »

Le « système » de La Roncière consistait à soutenir que M^{lle} de Morel, très éprise de M. d'Estouilly, avait imaginé tout cet absurde roman-feuilleton pour attirer l'attention de celui-ci, peut-être pour masquer des relations plus tendres.

« ... Deux experts s'étaient bornés à déclarer :

« 1° Que la même main avait tracé toutes les lettres
« en question et que cette main n'était pas celle de
« La Roncière ;

« 2° Qu'ils pensaient que certaines lettres étaient
« d'une main de femme.

« Deux autres experts ont été plus loin. Ils ont
« déclaré :

« 1° Que les vingt lettres en question n'étaient ni en
« totalité ni en partie de La Roncière ;

« 2° Que certaines lettres étaient évidemment de la
« main de M^{lle} de Morel ;

« 3° Que les autres pièces présentaient, malgré quel-

« ques déguisements, de nombreux et passables rapports de similitude avec l'écriture de M^{lle} de Morel et devaient pareillement lui être attribuées. »

« Mais sans entrer dans une contre-expertise, sans se livrer à un examen minutieux des écritures, la plus forte de toutes les preuves, l'impossibilité morale, s'élève contre ces deux dernières déclarations.

« Le style des lettres, les détails licencieux dans lesquels elles entrent, les combinaisons qu'elles indiquent, ne permettent pas de les attribuer à une jeune fille de seize ans, élevée au milieu de sa famille avec un soin religieux. »

On voit le ton.

Il apparaît mieux encore dans les duels oratoires que se livrèrent les avocats des deux parties. Le premier avocat de la partie civile, Odilon Barrot, posa avec une désarmante candeur, le problème comme se le posait l'opinion :

— Si La Roncière n'est pas coupable, la jeune Marie doit être accusée de mensonge et de calomnie. Pas d'équivoque !

Lorsque l'avocat de l'officier prit la parole, il y eut dans la salle un mouvement furieusement hostile ; le président dut rappeler que le premier principe de la liberté de la défense était d'être écoutée dans le plus grand silence.

— A quel mobile aurait selon vous obéi mon client ? s'écriait Chaix d'Est-Ange.

Et en effet on ne parvenait à trouver à un si odieux attentat aucune explication raisonnable.

Berryer veillait. Avec l'autorité prestigieuse qui s'attachait à son nom, à son honnêteté, à sa sincérité (il était convaincu de la culpabilité du lieutenant), il bondit :

— Prétendez-vous donc, répliqua-t-il à Chaix d'Est-Ange, me forcer à expliquer le crime et à développer devant les jurés quelles en ont été les affreuses combinaisons ? Non, messieurs, il est des conceptions que je suis fier de ne pas comprendre, il est des infamies que je suis condamné à croire sans les concevoir !

— Quoi, monsieur, répondit à son tour Chaix d'Est-Ange dans l'une des plus émouvantes improvisations qu'on ait entendues à la barre, quoi, monsieur, parce que vous êtes honnête homme, vous vous croyez le droit d'accuser sans rien expliquer ! parce que vous êtes un homme de conscience, il ne vous faudra rien

prouver ! parce que vous vous retranchez derrière une âme pure, vous vous bornez à dire : croyez en ma parole ! Non, non, non !

« Je veux des preuves, les jurés veulent des preuves. Il faut des preuves avant de flétrir, de déshonorer, de condamner à mort un malheureux ! »

Le président procéda alors à ce fameux résumé des débats qui devait disparaître en 1881 parce qu'il était trop souvent dicté par la passion ou la déformation professionnelle. Le président Ferey était persuadé (et ne s'en cachait pas) de l'innocence de La Roncière. Il voulut faire œuvre impartiale et en effet son résumé fut longtemps présenté comme un modèle d'objectivité. Il ne cacha aucun des arguments qui militaient en faveur de l'accusé, mais il ne crut pas pouvoir en taire la contre-partie :

— Il y a quelque chose de plus fort, déclara-t-il comme l'acte d'accusation, de plus fort que les rapports d'experts-écrivains, c'est l'impossibilité. Dans quel but M^{lle} de Morel serait-elle l'auteur des lettres du procès ? Dans quel intérêt ? Est-il possible qu'une jeune fille, si pure, si innocente, ait inventé une combinaison qui demanderait une âme consommée dans le crime ? Est-il possible que M^{lle} de Morel, élevée dans les principes les plus sévères de la morale et de la religion ait écrit ces lettres où la licence des expressions et des images effraierait l'imagination la plus dépravée ? Est-il possible qu'elle ait ourdi un complot dont le succès même devait affliger profondément sa pudeur, dont le renversement la flétrissait d'une honte ineffaçable et qui lui préparait dans les deux cas d'affreux remords pour toute sa vie ?

Remords affreux, en effet, car c'était trois accusés dont le sort se jouait : il était clair que La Roncière n'avait pu seul faire parvenir les billets anonymes à la jeune fille. Deux domestiques du général de Morel avaient été arrêtés avec l'officier, accusés de complicité : le valet de chambre et la femme de chambre de M^{me} de Morel, Samuel Gillieron et Julie Genier. Que pouvaient faire les jurés ?

Les débats ne leur avaient apporté aucun élément nouveau. Livide, mais très digne, La Roncière ne cessa d'affirmer son innocence : il n'avait pas écrit les lettres, il n'avait pas violé la chambre de Marie de Morel. Mais que pesaient ses dénégations devant la mise en scène époustouflante qui accompagna le

témoignage de la jeune « victime » ! Depuis la nuit du drame, elle était dans un état nerveux tel qu'elle ne retrouvait véritable conscience d'elle-même qu'entre minuit et deux heures du matin. C'est à cette heure-là que la Cour décida de l'entendre. Elle parut à la barre, toujours merveilleusement jolie, merveilleusement pure, dans ses longs voiles, et c'est avec une douceur impitoyable qu'elle maintint :

— Je l'ai très bien vu. C'est lui. Je jure que c'est lui !

— Vous mentez ! c'est monstrueux ! vous mentez ! hurla La Roncière, le buste penché vers son accusatrice !

Que faire contre tant de grâce ?

Les jurés rendirent un verdict de culpabilité, pour tentative de viol, mais, ô illogisme ! accordèrent au lieutenant les circonstances atténuantes, et ils refusèrent de déclarer coupable les deux domestiques sans la complicité de qui cependant le crime était matériellement impossible. Gillieron et Julie Genier furent acquittés, La Roncière fut condamné à dix ans de réclusion.

Quelques jours plus tard, son pourvoi en cassation était rejeté.

Revirement d'opinion.

L'opinion publique est d'une effarante instabilité. La condamnation de l'officier était à peine prononcée qu'un brusque revirement se produisait dans les esprits et dans les cœurs. « Deux grands souffles passent : « l'un de bonté, l'autre non moins bienfaisant de « réflexion. Désormais on envisage l'invraisemblance « d'un crime dont on a d'abord voulu voir que l'hor- « reur. »

Si, malgré tout, Marie de Morel mentait vraiment ? Si elle n'était qu'une névropathe, une simulatrice voulant venger on ne sait quel dédain qu'aurait pu lui témoigner l'officier ? Tant de candeur ne peut-il cacher un abîme de perversité ?

On découvre que la jeune fille est sujette à des catalepsies fréquentes, à des hallucinations, qu'elle a des crises de somnambulisme. On apprend que, un mois environ avant l'attentat (?) qui est de la nuit du 23 au 24 septembre 1834, on apprend qu'à la fin d'août de la même année, M^{lle} de Morel a conté à ses parents avoir vu un homme se jeter dans la Loire ; on l'avait

sauvé malgré lui ; le lendemain une lettre anonyme parvenait à M^{me} de Morel déclarant que le désespéré avait voulu mourir pour sa fille, qu'il aimait Marie et que ses froideurs l'avaient dégoûté de la vie ; or à la date indiquée, aucun suicide ne s'était produit à Saumur.

Les révélations se multiplient : un papetier reconnaît les feuilles sur lesquelles sont écrites les injures et menaces anonymes ; c'est le papier à lettres dont se sert habituellement M^{lle} de Morel, papier à lettres courant, il est vrai. Le vitrier qui remplace le carreau brisé par l'agresseur pour pénétrer dans la chambre (Marie de Morel dixit) examine de plus près la vitre et estime, d'après les fragments de verre, que la cassure a été faite de l'intérieur vers l'extérieur. Enfin on n'est jamais parvenu à expliquer comment l'homme avait pu parvenir jusqu'au second étage de l'hôtel où est située la chambre de la jeune fille : aucune trace de corde, ni d'échelle, ni en général d'une quelconque escalade, le long des murs, etc., etc.

Comme on comprend que le président Férey ait confessé au lendemain de la condamnation :

— J'aurais préféré me couper la main que de signer un pareil arrêt !

C'est lui au reste qui prend aussitôt la tête du mouvement révisionniste. Le gouvernement reste sourd aux suppliques. Le maréchal Soult est au pouvoir, il y demeurera, tout puissant ; de longues années il s'oppose à toute réhabilitation, il n'envisage même pas une mesure de grâce, et La Roncière reste enchaîné. Ce n'est qu'en 1849, bien après qu'Emile de La Roncière ait purgé sa peine, qu'Odilon Barrot, ancien avocat pourtant des Morel, devenu ministre de la Justice, fera réhabiliter le condamné, obtiendra sa nomination comme gouverneur des îles Marquises, puis de Tahiti où il mourra, estimé de tous, en 1874.

Marie de Morel épouse en 1838 un riche propriétaire normand, le marquis d'Eyrargues ; elle mènera en province l'existence la plus paisible, la plus saine, la plus droite : le mariage l'a rééquilibrée. Elle ne mourra qu'en 1896, n'ayant jamais rien avoué.

Que conclure ?

Que s'était-il donc passé au juste ?

Deux thèses extrêmes :

Pour les uns, de plus en plus rares, M^{lle} de Morel

disait vrai : La Roncière se laissant aller à son caractère impétueux avait tenté de prendre de force la jeune fille.

Pour les autres, qui forment aujourd'hui la presque unanimité des criminalistes, Marie de Morel avait au contraire menti, imaginé toute l'histoire, pour perdre le jeune officier coupable de ne s'être pas laissé séduire par elle ; affreuse vengeance d'une femme qui s'était vainement offerte et qui ne pardonnait pas une cruelle humiliation. Les lettres anonymes étaient l'œuvre de la jeune fille, ce qui expliquait la facilité avec laquelle elles lui parvenaient. Pour ces exégètes, sous ses apparences toutes de candeur et d'ingénuité, Marie de Morel, était un monstre. Monstre d'hypocrisie et de perversion, dévorée de désirs érotiques, Marie avait réussi à tromper tout le monde et notamment le digne et pieux lieutenant d'Estouilly, mais point La Roncière que ses expériences féminines avaient « blindé » contre la dangereuse fillette.

Entre ces deux positions extrêmes, se place une explication nouvelle, ingénieuse, et d'une certaine vraisemblance : les lettres anonymes étaient bien de la main de M^{lle} de Morel qui cherchait ainsi à attirer mille ennuis au lieutenant. Celui-ci qui n'était pas, comme on dit, tombé de la dernière pluie, comprit rapidement le jeu de la perverse enfant et il voulut lui donner une leçon. Il se jura de couper sur la tête de Marie une mèche de cheveux dont la possession lui permettrait de « faire chanter » la coquette.

Au vrai, il n'était question, dans la pensée de l'officier, ni de la tête de Marie, ni de ses cheveux. Comprenez-nous, s'il vous plaît, à demi-mot. Avec ce trophée très spécial, La Roncière se croyait assuré de faire cesser l'envoi des lettres.

Le lieutenant pénétra bien, la nuit du drame, chez Marie de Morel (comment ? c'est le point faible de cette troisième explication) ; il la surprit bien dans son lit ; il eut bien avec elle une rapide bagarre au cours de laquelle il la blessa bien, superficiellement, avec les ciseaux qu'il avait apportés ; et l'on explique parfaitement ainsi que ces écorchures se trouvaient à mi-corps, et non en pleine poitrine, comme le sont généralement les coups de poignard dans les drames passionnels. Pour ce faire, il dut mettre à mal le déshabillé nocturne de M^{lle} de Morel, la dénuder largement. Il eut la vision adorable de ce corps juvénile qui recou-

vrait une âme si perfide. Il ne devait plus l'oublier.

— Pourquoi, demande-t-on toujours aux tenants de cette nouvelle hypothèse, pourquoi La Roncière ne parla-t-il pas ? Pourquoi, au lieu de nier purement et simplement, ne confessa-t-il pas devant le jury la vérité, la simple vérité ?

Précisément parce qu'ayant eu sous les yeux la beauté nue de Marie de Morel, il en avait gardé l'ineffaçable souvenir. Il lui était facile de prouver à quel irrespectueux attentat se limitait son agression nocturne. Bruns ou blonds, des... cheveux ne repoussent pas en quelques jours, et l'officier avait précieusement gardé la mèche qui lui coûtait si cher. Mais pour démontrer son innocence, au moins relative, il aurait fallu qu'il ridiculisât Marie ; il n'y consentit pas ; c'est que, depuis cette nuit mouvementée, il aimait celle qu'il avait jusque-là dédaignée. Il était à elle. Sa vie même, il n'aurait pas accepté de la sauver au prix d'un affront à la jeune fille. Il se tut. Il paya.

C'est assurément une belle histoire d'amour que nous content là, sous cette forme, les commentateurs modernes. Disons-nous qu'elle ne nous satisfait guère. La Roncière ne put, en tout état de cause, pénétrer chez Marie de Morel qu'avec la complicité de celle-ci. Et s'il l'aimait autant qu'on veut nous le dire, l'aurait-il traitée si brutalement de menteuse pendant tous les débats ?

Nous ferions plus volontiers nôtre l'explication seconde, la plus sévère pour M^{lle} de Morel, si psychologiquement elle ne gardait certaines faiblesses offensantes. Il est possible que Marie ait été un monstre, disons aujourd'hui : une malade ; le freudisme nous a révélé des histoires bien plus stupéfiantes encore ; ce n'est point l'hypocrisie de Marie, ni son érotisme secret, qui nous paraissent peu vraisemblables. C'est plutôt, si elle s'offrit à La Roncière, que ce mauvais sujet, très juponnier, très libertin, ait refusé ce morceau de roi.

Il demeure, d'ailleurs, encore plus d'une solution à ce mystère passionnel, mais qui ne sauraient être exposées en détail ici, car il existe encore, nous dit-on, des descendants des Morel, et qui pourraient nous trouver trop indiscrets.

VII

L'IMPÉNÉTRABLE ÉNIGME
DU PONT D'ANDERT

Tout dormait dans la paisible petite ville de Belley, ancienne capitale du Bugey, patrie de Brillat-Savarin, quand des cris emplirent la nuit... Un homme courait à travers les rues, heurtant violemment aux portes des médecins...

— Ma femme... ma femme... mourante... assassinée... par pitié !... du secours...

Deux médecins, le lieutenant de gendarmerie Wolf, vingt habitants éveillés en sursaut et qui avaient reconnu le notaire de Belley, Sébastien Peytel, se retrouvaient quelques instants plus tard devant un cabriolet à quatre roues, attelé d'un unique cheval, et qui était arrêté à l'entrée du bourg, sur la route venant de Mâcon. Les médecins étaient les docteurs Genet et Martel, respectivement neveu et beau-frère du président du tribunal de Belley, M. Jordan, qui était accouru lui aussi :

— Morte ! déclarent les médecins qui se sont penchés sur le corps de M^{me} Peytel, étendu au fond de la voiture, et dont le visage est défiguré par une horrible blessure.

— Ce n'est pas vrai ! proteste Peytel avec désespoir. Ce n'est pas possible !... Félicie ! ma chérie ! Félicie ! clame-t-il en sanglotant.

Il tente de redresser la pauvre femme, lui caresse le front, essuie la plaie de son mouchoir, puis s'abat, abandonnant tout espoir, sur le corps.

Le lieutenant de gendarmerie a fait les premières constatations. Accident ? Certainement pas. M^{me} Peytel a été assassinée, ou s'est suicidée ; elle a succombé à un coup de feu qui lui a cassé la tête et qui a été tiré

sur elle de face, presque à bout portant, assurent sur premier examen les deux docteurs.

Peytel revient à lui ; il explique le drame en phrases entrecoupées :

— Louis... mon domestique... Il a tiré sur elle... J'ai sauté de voiture... je l'ai frappé à coups de marteau... abattu...

On finit par savoir à peu près ce qui s'est passé :

Le 26 octobre (nous sommes en 1838), Peytel, sa femme, son domestique, Louis Rey, étaient allés passer quelques jours à Mâcon. Voyage d'affaires pour le notaire, d'achats ménagers pour M^{me} Peytel. Les deux époux voyageaient en voiture ; le domestique dans un chariot découvert qui suivait le cabriolet. Ils quittèrent Mâcon le 31 octobre à onze heures du matin pour regagner Belley.

Les voyageurs parviennent à Bourg à cinq heures du soir, y dînent, en repartent à sept heures pour atteindre Pont-d'Ain vers minuit et y passer la nuit. Le lendemain matin, 1^{er} novembre, à neuf heures, les voitures reprennent la route. Elles passent à Tenay à trois heures, s'y reposent deux heures, arrivent à Rossillon à huit heures, donnent à manger aux chevaux, repartent trois quarts d'heure plus tard comme la pluie commence à tomber.

— Mets une couverture sur le chariot ! ordonne Peytel à Louis qui ricane.

— Pas la peine ! ce ne sera rien ! La nuit sera belle ! réplique-t-il ironiquement.

Depuis le début du voyage, le notaire avait remarqué l'humeur tantôt gouailleuse et impertinente, tantôt maussade et grognonne de son domestique. La veille déjà, comme à Pont-d'Ain il l'invitait à retirer de la voiture une somme de sept mille cinq cents francs en louis d'or et écus d'argent qui s'y trouvait dans un petit sac, Louis avait refusé :

— Il n'y a pas de voleurs dans le pays ! avait-il déclaré.

Peytel rongea son frein, se réservant de faire les observations nécessaires à son valet quand il serait rentré à Belley.

¶ Quelques cinq cents mètres après le passage du pont d'Andert, jeté sur la petite rivière du Foron qui se jette dans le Rhône entre Pierre-Châtel et Saint-Geniest-sur-Guiers, Peytel invite Louis Rey à descendre du chariot pour la montée de la côte de la

Darde. Le garçon obéit aussitôt, le chariot avance lentement, devant le cabriolet où M^{me} Peytel somnole. Le notaire laisse aller les rênes et s'assoupit à son tour. La montée est longue, la pluie tombe avec violence, le vent souffle. Bien enfoncés dans leur voiture, les voyageurs prennent le temps en patience, mollement bercés par le pas du cheval qui peine.

Soudain, une détonation...

— Tes pistolets, Sébastien... Je suis morte !... ah !... s'écrie la notairesse tandis que Peytel, réveillé par la lueur du coup de feu, a saisi machinalement ses pistolets, toujours à portée de sa main, et fait feu dans la nuit sur un individu qui fuit...

Puis il saute de voiture, un lourd marteau à la main, rattrape le fuyard, lui assène un terrible coup de masse. L'homme tombe non sans avoir levé sur Peytel un pistolet dont il n'a pas le temps de se servir, car le notaire, qui vient seulement de reconnaître son domestique, a redoublé, enfoncé le crâne de Louis d'un second coup de marteau. Le valet est sur la route, inerte ; Peytel, avec rage, frappe, frappe encore, continue à frapper...

Il se souvient enfin de sa femme, s'inquiète de la blessure qui a pu l'atteindre, repart en courant vers la voiture ; le cheval, affolé, a fait demi-tour et redescendu la côte au petit trot pour s'arrêter au pont d'Andert. C'est là, étendu dans un pré à demi inondé, à quelques mètres du Foron que le notaire va retrouver le corps de sa femme, découvrir l'horrible blessure qui la défigure : elle respire, mais difficilement. Il n'ose point se saisir, seul, du corps, car elle semble souffrir beaucoup. De l'autre côté du pont, il y a une maison isolée à laquelle il va demander de l'aide. Les habitants, les Thermet père et fils, des forgerons, ne sont pas encore couchés ; ils accourent :

— Mon pauvre monsieur, dit le père en considérant la jeune femme, votre dame est morte !

Peytel éclate en sanglots bruyants. Les Thermet portent le cadavre dans la voiture. Peytel leur explique brièvement :

— Mon domestique a voulu nous voler, sur la route. Il a tué ma femme. Je l'ai assommé. Montez... Je vais vous conduire auprès de lui... là haut...

Et il montre la côte. Arrivé en vue du corps de Rey, il a un accès de fureur :

— Le misérable ! Je vais lui passer sur le corps ! Il ne mérite que ça !

Et il dirige la voiture vers le cadavre étendu en travers de la route. Le fils Thermet réussit à donner un brusque coup sur les guides, le cheval fait un écart, les roues frôlent le corps, mais ne le touchent pas. Le père Thermet saute de voiture.

— Je garderai le corps et le chariot jusqu'à ce que vous ayez été chercher du secours, dit-il au notaire qui fouette vigoureusement son cheval.

Au Pont d'Andert.

Dès le premier moment, le lieutenant de gendarmerie ne cache pas son incrédulité. Le récit de Peytel lui paraît singulier. Il a un réflexe immédiat :

— Vous êtes partis trois, vous revenez seul, les deux autres sont morts, vous êtes sans blessures. Je vous arrête.

Le président du tribunal Jordan s'interpose :

— Doucement ! dit-il. Doucement !

Le gendarme consent à laisser en liberté provisoire le notaire.

Au pont d'Andert où il se transporte aussitôt avec ses hommes et les magistrats, quelques constatations intéressantes. Thermet a eu la sagesse de ne point toucher au corps de Louis Rey qui gît toujours dans la même position, sur le côté droit de la route, la tête dans la direction de Belley, les deux bras presque croisés sur la poitrine, face contre terre. A ses pieds, un pistolet d'arçon, chien abattu, et dont un coup a été tiré, le coup unique. A quelques mètres, une couverture de cheval. Pas trace de sang.

Aucune trace de sang nulle part d'ailleurs. Sinon, sur la voiture parvenue à Belley. Autour du pont, rien n'indique qu'il y ait eu lutte. Il est vrai que la pluie est tombée drue toute la nuit. Les empreintes des roues ont disparu, lavées par l'eau. Le chariot dont Thermet a dételé le cheval, et qui a été mis en station sur le bord de la route, ne fournit aucune indication utile sur le déroulement du drame.

Le docteur Borot, médecin-légiste, examine les deux cadavres. Félicie a reçu deux balles de pistolet, non pas une ; donc deux coups de feu, l'un tiré à bout portant, l'autre de plus loin ; le premier a été tiré à droite, il a brisé le nez, atteint le pharynx, provoqué une hémorragie à laquelle a succombé la jeune femme, le second a percé la joue gauche. La peau, les cils

et le sourcil droit ont été brûlés par le coup de feu. Aucune possibilité, déclarent les médecins, que les deux balles aient été tirées par un même coup de feu.

Pour Rey, il a été littéralement écrasé à coups de marteau ; l'un de ces coups au reste aurait suffi à provoquer la mort : celui qui a fracturé l'os frontal.

Peytel est arrêté.

Le 2 novembre, à onze heures du matin, Peytel était mis sous mandat d'arrêt. Il avait retrouvé son calme et protesta avec indignation contre l'attitude du Parquet.

Malheureusement pour lui, des charges graves semblaient l'accabler. D'une part le coup de feu qui avait provoqué la mort de M^{me} Peytel ne pouvait pas, aux dires des médecins, avoir été tiré par le domestique, car, d'après ses propres déclarations, le notaire se trouvait assis entre l'assassin et la victime : Louis avait tiré de la droite du cabriolet ; M^{me} Peytel somnolait sur le bras gauche de son mari.

Peytel parla d'une déviation possible de la balle, d'un ricochet. A quoi les experts ripostèrent que la voiture ne présentait aucune trace de projectile et que, s'il y avait eu ricochet, la balle, d'après la construction du cabriolet, se serait écartée au lieu de revenir dans la tête de la malheureuse notairesse.

Il y avait pis : Peytel avait relaté certains propos que sa femme aurait tenus après le coup de feu ; or les blessures de la victime étaient telles que la mort avait dû être instantanée et que, à supposer qu'elle eut même survécu quelques secondes, quelques minutes, la fracture des os du nez l'aurait empêchée de parler de manière distincte.

Peytel enfin allait se contredire dangereusement :

— Louis a voulu nous voler, avait-il dit aux Thermet quelques heures après le crime.

Il allait donner au meurtre un nouveau mobile :

— Louis était l'amant de ma femme ! devait-il confesser. Il l'a tuée par jalousie parce qu'elle me revenait et ne voulait plus supporter ses assiduités.

Qu'était-ce donc que ce Louis Rey ? Qu'était-ce que Sébastien Peytel ? Qu'était-ce que la malheureuse Félicie ?

Louis Rey avait vingt-quatre ans ; c'était un enfant trouvé, mais qui n'avait jamais que donné satisfaction

à ses parents adoptifs, à ses employeurs, à ses officiers pendant son passage à l'armée. Confié à de braves cultivateurs de l'Ain, il était doux, intelligent, affectueux et serviable. Quand il eut fini son temps, ses « parents » ne demandèrent qu'à lui rouvrir leur maison. Mais le jeune Louis avait, désir de se créer des ressources et, si possible, un jour, de fonder un foyer. Il entra au service du lieutenant de gendarmerie de Belley, M. de Montrichard, prédécesseur du lieutenant Wolf et n'en reçut jamais que des éloges. Il avait appris à lire, à écrire, il soignait habilement les chevaux, il était ordonné et travailleur. Deux petits nuages cependant pour être complet : il aimait les filles et le vin, mais sans pousser ces défauts jusqu'au vice.

Peytel l'avait pris chez lui quand le lieutenant de Montrichard avait quitté Belley. Il en avait toujours dit du bien. Pouvaient-on penser que Rey avait soudain changé de caractère, de manières, était devenu, lui si docile, impertinent, lui si dévoué, désobéissant, lui si respectueux, rebelle ?

Rebelle jusqu'au crime !

Quelle extravagance !

A moins que... Mais n'allons pas trop vite.

Peytel (Sébastien-Benoît) n'était pas un homme ordinaire. Né en 1807 à Mâcon, d'une vieille famille bourguignonne, il avait fait de bonnes études, et était parti à dix-sept ans pour Paris où il s'était inscrit à la Faculté de droit avec le dessein (partagé par sa famille) de prendre plus tard une étude de notaire dans le Mâconnais. Intelligent, et même brillant, beau garçon, lettré, se servant adroitement de sa plume, il était devenu rapidement une sorte de personnalité parisienne, avait fait beaucoup de journalisme, avec les Deschamps, avec Emile de Girardin, avec Léon Gozlan. Il avait collaboré notamment au *Sylphe* de Girardin, et au *Voleur*. Il garde la gloire d'avoir été le premier à comparer Louis-Philippe à une poire, ce dans un amusant et très vif pamphlet paru en 1832 : *La Physiologie de la Poire* qui avait obtenu un succès considérable. Il s'était lié d'amitié avec Lamartine dont il avait été l'agent électoral à Mâcon.

Pourquoi, soudain, avait-il renoncé à la vie parisienne, quitté la capitale pour aller faire un stage à Lyon comme clerc, puis acheter la petite étude de M^e Cerdon à Belley ? Lassitude, ambitions secrètes...

qui peut savoir ? C'était un homme assez compliqué, et plus trouble qu'il n'y paraissait, que notre Peytel.

A noter — ce n'est pas sans importance — qu'il songea tout d'abord à s'installer à Mâcon et qu'il y trouva une étude à acheter. Mais la Chambre des notaires de la ville refusa de lui donner son accord : il courait alors des bruits fâcheux sur la moralité du jeune homme, et même sur sa probité. Rien d'ailleurs qu'on ait pu vérifier par la suite de façon précise.

Le voici donc notaire. Notaire à Belley. Il n'a pu payer entièrement sa charge, mais c'est là le fait de plus d'un jeune notaire. Un mariage raisonnable, une dot honnête, tout sera tôt régularisé. C'est sur une demoiselle Félicie Alcazar que Peytel avait jeté les yeux.

Félicie était une créole de vingt ans, née dans l'île de la Trinité ; son père, ancien colonel au service de l'Angleterre, avait pris sa retraite en France, était mort à Paris, laissant une veuve et quatre filles : l'aînée était mariée au lieutenant de Montrichard (dont il a déjà été parlé) ; la cadette l'était aussi, au fils du docteur Broussais, le célèbre fondateur de l'École physiologique ; Félicie était la troisième. Elle n'avait pas, dit un contemporain, la grâce de la première, ni l'intelligence de la seconde, ni la beauté de la dernière. Que lui restait-il ? Une certaine fragilité candide qui pouvait, superficiellement, avoir quelque charme, un caractère fantasque qui ne manquait pas de piquant quand on n'avait à passer que peu d'instant avec elle, mais qui était singulièrement exaspérant quand on devait y demeurer toute une vie. Soyons franc : elle était insupportable, irritable, maussade, boudeuse, et non sans prétention. Pas belle, pas même laide : fadasse. Elle accueillait avec plaisir les madrigaux de Peytel, solide, svelte, toujours vêtu avec recherche, et dont le grand nez de pirate n'était pas sans promesses. Un collier de barbe noire mettait en valeur son teint mat ; une chevelure abondante ombrageait un front haut et d'une certaine noblesse.

Le mariage fut célébré en mai 1838.

Il tourna aussitôt au grotesque. Lamartine, Gavarni, Desnoyers, Berthoud avaient été les témoins du marié. Une nombreuse assistance était venue féliciter les jeunes époux dont les ennuis commencèrent lorsque Peytel voulut emmener sa femme : Félicie prise de panique refusait de quitter sa mère ; elle ne consentit à partir avec son mari qu'après que celui-ci lui eut

promis de la laisser entrer seule dans la chambre nuptiale et de passer, lui, la nuit sur un fauteuil dans la pièce à côté.

Le lendemain, la jeune femme montra un peu plus de bon sens ; et l'on put croire que l'union était devenue normale, mais les commères de Belley chuchotaient que Félicie passait plus souvent la nuit dans une chambre du deuxième étage, à côté de laquelle était dressé le lit de camp de Louis Rey. Amours ancillaires ? N'en croyons rien. Peur de l'amour, tout simplement. Félicie fuyait son mari, mais ce n'était pas pour chercher des amants. Au surplus, Rey ne manquait pas de belles qui ne lui étaient pas farouches, et dont les nuits étaient, si nous osons dire, plus « meublantes » que celles de M^{me} Peytel.

Peytel, à dire vrai, avait obtenu, malgré tout, par ce mariage une partie, une large partie de ce qu'il désirait : il avait achevé de régler M^e Cerdon à qui il devait encore la veille de ses noces dix-huit mille francs. Il avait vendu un titre de rente de cinquante mille francs que lui avait apporté sa femme et dont il avait placé le capital à son nom. Et il avait obtenu de Félicie, au début d'octobre, un testament lui laissant, en cas de mort prématurée, tous ses biens :

— Quoique tu ne sois pas très gentille pour moi, lui avait-il dit un soir, j'ai fait un testament par lequel je te lègue tous mes biens présents et à venir. Tu devrais bien en faire autant pour moi.

Félicie avait consulté sa sœur M^{me} Broussais qui lui avait dit :

— Si c'est le seul moyen pour toi d'avoir la paix, fais ce testament. Mais tout cela n'a d'ailleurs plus grande importance, puisque tu vas avoir un enfant.

M^{me} Peytel avait en effet depuis quelques semaines des espoirs très précis de prochaine maternité. Elle fit le testament demandé.

On voit peu à peu se dessiner les raisons qui pouvaient pousser Peytel au crime. Il ne paraît pas douteux qu'il avait réussi à exercer sur le très, très faible esprit de sa femme une autorité considérable ; elle se plaignait souvent :

— Je tremble devant lui, disait-elle à M^{me} de Montrichard ; quand nous sommes seuls, je ne sais ce qu'il me fait écrire et il m'arrive quelquefois de recommander mon âme à Dieu !

Que lui faisait-il donc écrire ? D'étranges lettres, des

confessions stupéfiantes, dans lesquelles Félicie lui demandait pardon, s'abîmait dans les plus étonnants aveux, avouait des fautes monstrueuses, déclarait que sa propre conduite lui faisait horreur, expliquait qu'elle ne parvenait pas à maîtriser ses coupables passions, le suppliait de la renvoyer chez sa mère ou de l'enfermer dans un couvent. Tous documents que Peytel mettait soigneusement de côté et que la Justice, bien entendu, retrouva lorsqu'elle enquêta sur le passé de la victime et de l'accusé (1).

L'acte d'accusation.

Les mobiles du crime, si Peytel en était l'auteur, étaient évidents : il héritait de sa victime. La préméditation ? On la trouvait dans le fait que le notaire avait acheté à Lyon le pistolet ramassé auprès du corps de Louis Rey : le marchand affirma reconnaître son acheteur. Toute la fable imaginée par l'accusé s'écroulait.

Elle ne tenait d'ailleurs pas debout : ainsi Rey avait voulu voler sept mille cinq cents francs à ses maîtres. Pourquoi avait-il refusé de les monter dans leur chambre la nuit précédente au risque de les voir rapiner par un tiers ? Lui fallait-il assassiner Félicie pour s'approprier cette somme ? N'eut-il pas plutôt abattu d'abord Peytel lui-même, d'autant qu'il le savait armé et que lui, Rey, n'avait entre les mains (au dire du notaire) qu'un seul pistolet, un pistolet à un coup ! Attentat bien mal préparé !

Ce n'est que sur l'ordre de son maître que le domestique avait mis pied à terre dans la côte de la Darde. Quand il a déchargé son pistolet sur M^{me} Peytel, il fuit sans pousser plus avant l'attaque, sans chercher à atteindre le sac d'argent ! Il est sensiblement plus jeune que Peytel, plus entraîné que lui : et pourtant il se laisse rattraper, frapper, refrapper, abattre, sans la moindre difficulté, et tout cela en pleine nuit, une nuit noire, une nuit d'orage. Extravagant.

Comment le cheval du cabriolet avait-il, spontanément, tourné bride ? Comment le corps de Félicie

(1) On trouvera une anecdote toute pareille dans : *13 Drames du Poison* (3^e tome de cette collection) : chapitre V : *Elisabeth de Normont, martyre ou simulatrice ?*

avait-il été projeté de la voiture dans le pré inondé du Pont d'Andert ? Inexplicable.

Mais supposons vrai tout ce que contient ce 1^{er} novembre Sébastien Peytel ? Soit, Louis Rey avait voulu tuer M^{me} Peytel, il aurait tué ensuite le notaire, il aurait volé les sept mille cinq cents francs. Et puis ? Il allait donc laisser sur la route les deux cadavres qui l'accusaient si formellement, et les deux chevaux, et les deux voitures ? Quelle inconcevable maladresse ! Impossible de dissimuler les voitures ! Abattrait-il aussi les chevaux ? Les enterrerait-il avec les cadavres de ses deux maîtres ? La nuit n'y aurait pas suffi. D'autant que Louis n'avait sous la main ni pelle ni pioche, rien...

Rien non plus dans les poches, qu'un mouchoir, un canif, une tabatière. Dans sa bourse, un sou, un seul, et un bout de ficelle de 0 m. 80 environ. Était-ce avec ce bagage qu'il pensait traverser la frontière, aller se cacher en Suisse ?

Convenons que l'accusation avait la partie belle.

Devant les assises de l'Ain.

Peytel comparut devant le jury de Bourg le 26 août 1839, un lundi.

Le notaire était vêtu de noir. Très pâle, très calme, il se défendit avec beaucoup de ténacité. Quand il fut introduit dans la salle d'audience, des cris : « A mort ! à mort ! à la guillotine ! » l'accueillirent qui le troublèrent un instant. Ses avocats, M^e Margerand, de Lyon, et M^e Guillon, de Bourg, le réconfortèrent avec succès et c'est d'une voix ferme qu'il répondit à l'interrogatoire traditionnel.

Dès les premières minutes, un incident émut la foule : M^{me} Casimir Broussais, sœur de la victime, avait été prise d'une crise de nerfs en apercevant l'accusé ; il fallut l'emporter.

Les débats se poursuivirent pendant six jours. Sans autre incident notable. Peytel prenait de plus en plus confiance ; le cinquième jour, il disait à ses gardes :

— Demain vous serez débarrassés de moi ; qu'il me tarde !

Il avait demandé à sa sœur de préparer ses valises ; il avait l'intention de partir avec elle le soir même du

verdict pour aller embrasser leur mère à Mâcon et y prendre quelques jours de repos.

Quatre questions furent posées au jury :

1° Peytel est-il coupable d'avoir commis un meurtre sur Louis Rey, son domestique ?

2° Ce meurtre a-t-il été commis avec préméditation ?

3° Peytel est-il coupable d'avoir commis un meurtre sur Félicie Alcazar, sa femme ?

4° Ce meurtre a-t-il été commis avec préméditation ?

Il ne fallut qu'une heure au jury pour en décider : c'était « oui » sur les quatre questions, à la majorité.

Il y eut un profond remous dans la salle qui, après la magistrale plaidoirie de M^e Margerand, avait cru à un acquittement. Dès que Peytel fut introduit à nouveau, il se pencha vers son avocat qui lui dit quelques mots. Une effroyable pâleur couvrit ses traits ; ses yeux hagards erraient de tous côtés ; ses mâchoires s'étaient crispées. Il porta la main à son cœur puis à son front et murmura péniblement :

— Ma tête se fend ! ah ! mon Dieu ! je vais avoir un coup de sang !

Le président lisait déjà l'arrêt qui le condamnait à mort.

— Vivent les jurés ! cria une voix brutale, dans la salle.

— Arrêtez la personne qui a proféré ce cri ! fit le président.

Mais la foule, en évacuant la salle, avait entraîné le manifestant.

La contre-attaque de Balzac.

Dès le surlendemain de l'arrêt, Peytel signait son pourvoi en cassation.

Une émouvante contre-attaque allait être conduite avec vigueur par ses amis parisiens.

Dès le lendemain de la condamnation, Gavarni arrivait à Bourg :

— Pauvre ami, dans quel état me trouves-tu ? s'écriait Peytel en le voyant entrer dans sa cellule.

Il avait déjà les fers aux pieds, mais ne renonçait pas à l'espoir :

— Mon procès sera cassé ; et une autre Cour jugera avec moins de partialité. J'ai eu tort de ne m'adresser qu'à la sensibilité des juges ; je parlerai désormais à leur intelligence.

— Nous vous aiderons de tout notre pouvoir, promet l'illustre dessinateur. Desnoyers me disait qu'il suffisait de vous avoir connu pour être certain de votre innocence ! Je verrai Balzac. Lui seul peut nous tirer de là ! Il ne vous a pas oublié.

Balzac accepta de plaider devant l'opinion publique la cause de Peytel. Gavarni trouva l'argent nécessaire à la contre-enquête que voulait mener le grand romancier sur place. Le 7 septembre, Balzac et Gavarni partaient pour l'Ain. Le 9, ils refaisaient l'itinéraire tragique Tenay-Pont d'Andert. Balzac était convaincu. Pour lui l'innocence du notaire ne faisait plus l'ombre d'un doute.

Le Siècle que dirigeait alors Léon Gozlan publia les 27, 28 et 29 septembre les trois lettres de l'écrivain, trois plaidoiries magistrales et qui demeurent encore, à cent dix ans de distance, bouleversantes de claire raison, de logique et de sincérité. Dirons-nous qu'elles dissipent tout mystère, qu'elles nous offrent de façon sûre la vérité sur le drame d'Andert ? Non. Mais elles démontrent les faiblesses de l'instruction, les lacunes de l'enquête, les trous de l'accusation et il n'est pas, nous semble-t-il, exagéré de dire qu'aujourd'hui, devant un plaidoyer aussi puissant, aucun jury n'oserait condamner Peytel.

Que disait donc Balzac ?

Il commençait, en bon romancier, par examiner si les faits reprochés à Peytel correspondaient à la psychologie de celui-ci. En rien, décidait-il. Peytel était, assurait l'écrivain, un « homme d'un tempérament sanguin jusqu'à la pléthore, vif, emporté, doué d'une grande force morale et physique, passionné, incapable de maîtriser son premier mouvement, orgueilleux, je dirais presque vaniteux et parfois entraîné dans la parole seulement, comme la plupart des gens vains, au delà du vrai, mais essentiellement bon. »

Et d'un courage évident, dont témoignaient ces deux anecdotes :

« Deux faits authentiques dans le monde littéraire peignent Peytel tout entier. En sa qualité de copropriétaire du *Voleur*, comme beaucoup de gens qui ne prennent un intérêt dans un journal que pour y écrire, il rendait compte des théâtres. Un de ses articles blessa vivement le directeur d'un spectacle qui s'en plaignit amèrement. Peytel à qui ces plaintes furent rendues d'une façon menaçante, alla chez le

« directeur, muni de ce billet qu'il lui adressait au lieu de carte :

« Monsieur, vous désirez connaître l'auteur de l'article sur le Gymnase : il est debout devant vous. »

« A propos de la vente de ce même journal, Peytel se crut ou trompé ou lésé dans la vente, non par ses co-vendeurs, mais par l'acquéreur ; il attend son homme sur le boulevard et l'insulte gravement, en « plein jour. »

Détail : c'est ce même homme ainsi insulté qui finança la contre-enquête de Balzac et de Gavarni. Si les ennemis de Peytel avait tant d'estime pour son caractère, c'est bien que ce n'était pas un homme bas, ni vil.

Pourquoi Peytel n'a pas pu tuer.

Cela posé, Balzac reprend point par point l'accusation.

Peytel a-t-il été si malhonnête que les notaires de Mâcon aient refusé de l'avoir pour confrère ? Oui, mais parce qu'ils étaient mal informés : les improbités de Peytel avaient été soi-disant commises au détriment de M^e Cornaton, notaire qui eut un instant pour clerc l'accusé. Or celui-ci, ayant quitté l'étude, les disparitions de petite monnaie qui lui étaient imputées continuèrent, de l'aveu même de M^e Cornaton.

Clerc à Lyon chez M^e Farine, Peytel eut à manier des millions ; quand il partit pour Belley, il fit la caisse de l'étude ; il y manquait mille francs. Il les ajouta de sa poche en signalant le fait à son successeur. Celui-ci retrouva l'erreur : on avait oublié de porter en compte une somme versée à un banquier lyonnais.

Nous voici à Belley. D'où vient l'animosité incontestable de la bourgeoisie de la petite ville contre le notaire ? Peytel était un Parisien ; il avait la raillerie facile ; il faisait des chansons, des épigrammes ; on avait peur de sa verve. D'autre part, il avait pris parti à plusieurs reprises contre des usuriers connus, et bien en cour, dans la société ; enfin, remarquant que le concubinage progressait à cause de la cherté des contrats de mariage il avait proposé à l'évêque de faire gratuitement les contrats des pauvres pour les inciter au mariage. De là à être taxé de cléricisme !

Dernier détail : collectionneur de bibelots, il avait ramené un jour de Lyon une ceinture de chasteté ; il fut « aussitôt accusé de pratiquer les plus cruels errements de la jalousie italienne au moyen âge. »

Si bien qu'un de ses confrères en notariat, apprenant le drame du pont d'Andert s'écria :

— Quoi qu'il y ait, Peytel est un homme perdu !

Passons au crime lui-même. Le mobile en aurait été, au dire de l'accusation, l'intérêt. Peytel voulait hériter des biens propres de sa femme. Or Peytel était beaucoup plus riche que sa femme, beaucoup plus. Sa fortune, inventoriée par Balzac, atteignait plus de cent vingt mille francs alors que l'apport de Félicie en dot ne dépassait pas soixante mille francs. Mieux : en tenant compte de la réserve légale en faveur de la mère à laquelle il n'avait pu être touché par testament, la mort de la jeune femme ne laissait à Peytel qu'un héritage de huit mille trois cent onze francs. Mieux encore : si le notaire avait attendu quelques mois pour tuer sa femme, la réserve en faveur de la mère tombait du fait de la naissance d'un enfant, et il obtenait une somme sensiblement plus forte. En bref, Peytel aurait choisi pour commettre son crime le moment où il lui apportait le moins de profit ! En le commettant trois mois plus tard, le mari gagnait de cinquante cinq mille à cinquante huit mille francs.

Que si on parle maintenant des dissentiments existant entre les époux, Balzac démontre que « l'horreur et la haine étaient du côté de Félicie, non de Peytel », que « Peytel la recherchait et que Félicie le fuyait. » Peytel menait à Belley une vie irréprochable. Et il fondait sur la prochaine maternité de sa femme de grands espoirs pour améliorer le caractère de celle-ci. Maintes lettres l'attestaient.

Enfin, les circonstances du drame : l'écrivain affirme avec force que nul criminel intelligent n'aurait tenté son double meurtre à l'endroit où furent frappés Félicie et Louis Rey : « Dans ce col qui serre étroitement « Saint-Rambert, après Rossillon, écrit-il, il existe une « vingtaine d'endroits où Peytel aurait pu accomplir « ses desseins, s'il en avait eu, en mettant la justice en « défaut. Entre tous ces lieux favorables au crime, nous « en avons remarqué un, M. Gavarni et moi, un qui ne « laisse rien à désirer au criminel le plus inquiet, le « plus méticuleux. La route côtoie un petit lac qui « dans la saison où se faisait le voyage, contient assez « d'eau pour que Peytel y précipitât sa femme, son « domestique, le cheval et la voiture s'il avait tenu à « tuer femme et domestique. Un habile imposteur « aurait pu forger de longue main un prétexte pour

« retenir à Saint-Rambert Louis Rey afin de ne précipiter dans le gouffre que Félicie Alcazar et se mettre à barbotter lui-même jusqu'à l'arrivée du domestique, en criant au secours et s'enfonçant dans la vase, de manière à se montrer dans l'impossibilité de dégager sa femme. Il aurait peut-être gagné un rhume, il aurait certainement évité l'échafaud. »

Tout au contraire, Peytel aurait choisi le pont d'Andert, alors qu'il connaît la maison des Thermet qui surplombe les lieux et d'où l'on voit tout. La région est pleine de douaniers ; tous les paysans y pêchent en fraude pendant la nuit, etc... Crime, en vérité, invraisemblable !

En attendant la guillotine.

Le pourvoi de Peytel fut, malgré l'émotion soulevée par l'intervention de Balzac, rejeté le 10 octobre. C'est l'aumônier de la prison de Bourg qui apprit la fâcheuse nouvelle au condamné ; le digne homme était tellement bouleversé que Peytel l'apaisa en lui disant :

— Comme vous êtes agité, monsieur le curé. Pourquoi ? Voyez, moi, je suis calme, jugez-en !

Puis déboutonnant son gilet et sa chemise, il prit une des mains du prêtre, la posa sur son cœur et dit :

— Voyez, mon cœur ne bat pas plus vite que d'habitude.

Il fallut l'insistance répétée de ses avocats pour lui faire signer son recours en grâce ; il acceptait la guillotine ; il avait affreusement peur du baigne :

« La vie du baigne est pour moi impossible, écrivit-il alors à Gavarni. J'aime mieux la mort... Qu'importe quelques jours de plus ou de moins avec le déshonneur ? L'homme déshonoré ne peut rien espérer ; il a souillé son nom, souillé la lignée dont il sort, il a fait une blessure qui non seulement porte préjudice aux autres branches, mais encore attaque la souche de sa généalogie. Un bon horticulteur tranche au vif une branche pareille ; quelques années après la cicatrice s'opère et l'arbre n'est nullement endommagé. Mais si la branche viciée reste sur l'arbre, tout périçtera. Il vaut mieux la couper. Qu'on me tranche la tête. »

Il finit pourtant par signer. M^{me} d'Abrantès qui avait tenté de présenter son amie M^{me} Carraud, sœur de Peytel, au roi, dut y renoncer devant l'hostilité

évidente du Palais : « Je ne m'explique une animosité pareille, déclarait-elle, que par une chose : les lettres de Balzac ont paru dans *le Siècle*, journal de l'opposition. Cela a peut-être contribué à cette haine. »

Par-dessus les murs de sa prison, Peytel réussit à jeter une lettre sur l'enveloppe de laquelle on lisait ceci : « Ne trompez pas un pauvre malheureux qui s'est confié à vous, qui n'a que vous pour lui être utile, et puisque vous avez recueilli ce billet, arrêtez-vous ; vous violeriez un secret important en allant au delà ; recouvrez ce billet d'une autre enveloppe et adressez-le à Gavarni, rue Fontaine-Saint-Georges à Paris. »

Ce fut au cabinet noir que parvint ce billet ; la Poste le remit au roi, décacheté ; le roi le lut, le recacheta, le fit adresser à Gavarni. Peytel implorait une suprême faveur de son ami ; la lettre était rédigée en style indirect, Peytel y parlant de lui à la troisième personne et sans se nommer, même indirectement. Il écrivait :

« Le malheureux prie son bon frère G... de lui faire parvenir de l'opium en quantité suffisante pour produire effet complet dans une heure et demie (sic) au plus ; il n'en fera usage que lorsque tout espoir sera perdu. Il faut lui envoyer cet opium ou toute autre matière produisant le même effet dans une Bible reliée à la Bradel ; le carton de la couverture sera entaillé dans divers endroits, recouverts d'un carton mince pour empêcher de sentir les cavités et ces cavités seront remplies de la matière qui devra être solide, et non liquide, comme on le voit. »

Louis-Philippe hésita longuement. Pendant quarante-huit heures, nous dit M^{me} d'Abrantès, il ne put ni manger ni dormir. Le 21 octobre, la décision royale était connue : pas de grâce. Et cependant l'exécution n'eut lieu que le 28. Sébastien Peytel était décapité à Bourg, sur le champ de foire, devant une assistance considérable accourue de tous les points du département.

Deux jours plus tard, on apprenait à Paris la nouvelle et Gavarni s'écroulait dans le bureau de Gozlan au *Siècle* :

— Je suis un imbécile ! Le Roi m'a laissé le temps nécessaire pour faire parvenir du poison à ce malheureux Peytel ! Je le comprends aujourd'hui seulement !

Peut-être...

VIII

LA DOUBLE VIE DU DUC DE PORTLAND

Le 21 septembre 1848, le second fils du duc de Portland, lord George Bentinck, quittait la résidence paternelle, l'abbaye de Walbeck, et se rendait chez son ami lord Manvers, à Thoresby. Walbeck est une résidence historique, construite au XII^e siècle par un prieur de moines prémontrés, Thomas de Cuckney, au nord du comté de Nottingham dans cette région peuplée de châteaux, manoirs, habitations seigneuriales que les Anglais appellent la terre des Ducs, « the Dukeries ». Aux environs s'étend la célèbre forêt de Sherwood, dont, jadis, Robin Hood, le voleur ami des pauvres gens, fit retentir les fourrés du son de son cor. Walbeck fut confisqué par Henri VIII comme la plupart des monastères, quand l'Eglise anglicane se constitua, puis donné à un favori du roi, Richard Whalley et vendu plus tard aux Cavendish, noble et puissante famille anglaise qui l'aménagea princièrement.

Les Bentinck, Hollandais d'origine, passèrent en Angleterre avec Guillaume d'Orange, dont Hans-William était le plus cher compagnon, et le plus intime confident. On conte que lors de la petite vérole qui faillit emporter le futur stathouder de Hollande et, plus tard, roi d'Angleterre, Hans fut le seul à demeurer de jour et de nuit au chevet de Guillaume et qu'il eut dès cette époque (Orange avait cependant vingt ans à peine) confiance des vastes ambitions de cette âme si robuste en un corps si frêle.

Les années passèrent. Les succès firent oublier les revers. Guillaume chassa les Stuart, remplaça Jacques II sur le trône de Londres. Bentinck fut royalement payé de ses peines antérieures, de son infatigable dévouement. Il fut créé duc de Portland, nommé pre-

mier gentilhomme de la Chambre, pourvu de titres et d'argent au delà de ses plus fous espoirs. Son fils épousa l'héritière des Cavendish. L'abbaye de Walbeck devint la résidence des Portland. La fortune de cette heureuse famille ne devait pas cesser de grandir pendant tout le XVIII^e siècle ; au milieu du XIX^e, elle était arrivée à son apogée, avec le quatrième duc de Portland, père de deux fils, George Bentinck et William, marquis de Tichfield.

Premier mystère.

Donc Lord George Bentinck se rend, vers trois heures de l'après-midi, ce 21 septembre 1848, chez son voisin et ami lord Manvers. Il part à pied, heureux de faire un peu d'exercice. La distance qui sépare Thoresby, résidence des Manvers, de Walbeck est d'un peu moins de six miles, soit environ huit kilomètres. L'air est frais, doux, agréable. Le ciel est clair. Beau temps pour la marche.

— Vous gagnerez Thoresby et m'y attendrez ! dit lord Bentinck à son cocher Dick Deriff qui a préparé la voiture.

Dick part par la route avec le groom Nicholas Perlire. Le noble lord s'enfonce dans les bois ; il gagnera les propriétés de son ami par les sentiers forestiers et les prés.

C'est un curieux homme que lord George Bentinck et qui fait beaucoup parler de lui depuis qu'il a quitté les écoles. Il a commencé par mener la joyeuse existence des oisifs de grande famille, fréquentant surtout les champs de courses, les coulisses des théâtres, les terrains de golf, les salles de jeux. Il est d'une prodigalité qui inquiéterait un père moins riche ; mais la fortune des Portland défie les cartes les plus contraires, les danseuses les plus dépensières, les chevaux les plus malchanceux. Ce sont surtout à ces derniers que s'intéresse Bentinck. Il a peuplé ses écuries des étalons les plus célèbres du Royaume-Uni et des haras français ; les jockeys se disputent la gloire, fructueuse, de porter ses casaques ; pendant deux ans, un proverbe court les ruelles londoniennes pour parler des parieurs qui se risquent aux gageures perdues d'avance.

— C'est un homme qui ne joue jamais, dit-on, les chevaux de lord Bentinck.

Car ce sont les chevaux de lord Bentinck qui enlèvent toutes les courses.

Il couvre de bijoux pendant deux ans la célèbre Nancy Harrows, la courtisane la plus spirituelle, et aussi la plus jolie (la plus savante, enfin) de Grande-Bretagne. Ses duels — au pistolet notamment, dont il tire avec une diabolique adresse — sont légendaires et la désinvolture avec laquelle il risque au pharaon des sommes qui suffiraient à faire le bonheur pendant un an de plusieurs familles moyennes de Londres.

Puis, un beau soir, tout à coup, il liquide ses écuries, il renvoie sa danseuse, il renonce aux tripots. La politique l'a soudain conquis. Il est, depuis de longues années, et par une sorte de droit héréditaire, membre de la Chambre des Lords. Il avait dédaigné, jusque-là, d'y mettre les pieds :

— Ce sont, disait-il à son ami William Fergrinn, jeux bons pour des boutiquiers... ou pour la Reine !

C'est l'équivalent d'un coup de foudre sentimental : même soudaineté, même violence. Il ne manque plus une seule séance ; il arrive le premier aux Lords, part le dernier ; ses amis ne parviennent plus à obtenir de lui un rendez-vous :

— Il pourrait se passer quelque chose aux Lords que je regretterais de n'avoir point vu ! leur dit-il.

Disraeli, lui-même, si passionné lui aussi, pourtant, pour la chose politique, s'émerveille, et sourit :

— C'est une lune de miel qui ne durera pas !

Eut-elle duré ? On ne peut le dire. Car...

Car, ce 21 septembre, lord George Bentinck ne paraîtra pas chez lord Manvers ; il ne reparaitra plus nulle part. On retrouve son corps à mi-chemin entre Walbeck et Thoresby, dans un pré, au pied d'une barrière que le jeune lord s'appretait à lever. Terrassé par une crise cardiaque, disent les médecins aussitôt appelés.

Ce sont ses cocher et groom qui, soucieux de ne le voir point arriver après cinq heures, sont partis à sa recherche, et l'ont ramassé, étendu tout de son long, la face contre terre, les bras repliés sous son corps, une de ses mains crispée sur sa canne ; le chapeau a roulé de sa tête quand Bentinck est tombé ; on le retrouve quelques pas plus loin. Le corps est déjà raide et froid.

Enquête, pour la forme, car la déclaration des médecins est formelle. Le seul témoignage qu'on

obtient est celui de deux forestiers qui, passant dans les bois vers quatre heures, ou quatre heures et quart, ont aperçu le promeneur appuyé sur la barrière ; il avait la tête penchée en avant ; ils ont cru qu'il lisait. Ils n'ont jamais eu le sentiment que le lord pouvait être en difficulté et ont poursuivi leur chemin sans autre réflexion.

Pourquoi ne pas accepter cette explication si simple ?

Nous ne savons, mais le fait est que presque personne, dans la foule anglaise, ne l'accepta. Il fut aussitôt parlé de crime. L'accusation se précisa lorsque, quelques années plus tard, le docteur Palmer, turfiste célèbre, fut condamné à être pendu pour avoir empoisonné un propriétaire de chevaux nommé Cook à qui il devait de grosses sommes (1). Nombreux furent les Anglais qui considéraient que lord George Bentinck avait été l'une des précédentes victimes de Palmer.

Il y eut des propos plus méchants encore : beaucoup n'hésitèrent pas à faire porter la responsabilité du « crime » par le propre frère de lord Bentinck, le marquis de Tichfield, le cadet de la famille, William, celui que la mort de George allait faire héritier présomptif du titre et de l'immense fortune des Portland, et qui, en effet, en 1854, quand le vieux duc mourut, devint le cinquième duc de Portland.

Pourquoi cet odieux fratricide ? Querelle de jeu, dirent les uns ; rivalité passionnelle, dirent les autres. Il est vrai que lord George Bentinck avait perdu, quelques jours auparavant, une forte somme au jeu et il est possible qu'il ait demandé à son cadet de l'aider. Il est vrai aussi que les deux frères étaient alors épris de la même femme, Annie May, fille non reconnue du comte Berkeley.

De là, à accepter l'idée du fratricide, il y a un pas, et large. Nous ne le franchirons pas pour notre part.

Le cinquième duc de Portland.

Lord George Bentinck mort, de mort naturelle ou de mort tragique, le marquis de Tichfield devenait l'héritier du titre, et c'est bien lui qui, en 1854, succéda à son père décédé. A peine fut-il entré en possession de l'énorme fortune paternelle — plusieurs millions

(1) Voir dans la même collection, t. III : 13 *Drames du Poison*.

de livres de revenu par an, à une époque où toutes les monnaies étaient des monnaies-or — il fit paraître dans les divers journaux de Londres et de la province une annonce conviant les maçons, terrassiers, plâtriers, manœuvres, cimentiers, etc., à se rendre à Walbeck. Ils y trouveraient du travail pour de longues années, et grassement payé. Des caravanes d'ouvriers chômeurs se dirigèrent vers le pays des Ducs. A quatre miles à la ronde, autour de l'abbaye, des chantiers s'élevèrent, des fouilles furent entreprises, des machines amenées, des tonnes de chaux, de sable, de pierres entassées. Des villages de travailleurs s'édifiaient dans les environs, les ouvriers ayant bientôt appelé leurs familles.

A quelle gigantesque entreprise travaillaient-ils tous ? On fut très longtemps à le comprendre ; on ne le comprit même tout à fait qu'à la mort du duc, en 1879. On s'aperçut qu'il avait fait édifier sous son château, sous le parc, sous les fermes qu'il possédait alentour, une sorte de ville souterraine avec d'innombrables rues aboutissant à quatre-vingts ou cent « sorties » à travers la campagne, sorties en général dissimulées dans des bois, ou les cours intérieures de maisonnettes où logaient des serviteurs de Portland. Des cours centrales, des artères de trois ou quatre mètres de large. Des impasses. Des salles de réception, richement meublées, mais désertes bien entendu. Une gigantesque galerie de tableaux, comparable pour ses dimensions aux plus importantes d'Europe, avec plusieurs centaines de toiles, de tous les maîtres anglais, les Hogarth, les Reynolds, les Gainsborough, les Lawrence, etc.

Des torchères éclairaient ces souterrains monstrueux et l'on se souvenait tout d'un coup de l'étrange vie que menait le duc disparu. Il ne voyait plus personne depuis plusieurs années, n'était point vu de ses serviteurs, moins encore des membres de sa famille. Ses repas lui étaient portés en des salles qu'il désignait sur de petits billets que ses valets de chambre trouvaient chaque matin sur sa table de chevet, dans la grande chambre Renaissance où il passait — autant qu'on pouvait l'assurer — ses nuits. Ils déposaient les mets sur des réchauds, les réchauds sur des tables, et se retiraient. Le duc William venait les prendre lui-même, la vatelaille ne devait réapparaître, pour lever la vaisselle, que deux heures plus tard.

Mieux : dans les plus larges avenues de cette cité souterraine qui avait demandé le travail de milliers d'ouvriers pendant près de vingt ans, et coûté au duc des centaines de millions de livres, des calèches venaient certains jours chercher le maître de céans. Calèches hermétiquement closes, tous rideaux baissés, et qui stationnaient en des cours intérieures aux heures indiquées par le maître. Puis elles repartaient pour des destinations également fixées par écrit et sans que cochers ni grooms pussent savoir au juste si elles roulaient à vide ou si William, cinquième duc de Portland, les occupait. A Londres, elles s'arrêtaient au Palais de Portland, également machiné, non moins mystérieusement aménagé que Walbeck. William en descendait (ou n'en descendait pas), disparaissait à nouveau, rentrant à l'abbaye le lendemain, ou huit jours plus tard, selon le même excentrique procédé.

L'Angleterre est le pays du monde où les originaux sont le moins inquiétés par la curiosité de la foule. On s'occupe peu d'eux, on les laisse vivre à leur guise, on a même quelque sympathie pour eux. Le duc de Portland avait pu mener pendant presque un quart de siècle cette surprenante existence sans que personne s'en offusquât, s'en étonnât. A peine avait-on marqué quelque surprise quand, en son domicile londonien, Harcourt-House, il avait fait élever autour des murailles du parc un colossal écran de pierre de plus de cinquante mètres de haut pour dissimuler toute l'activité intérieure de son palais aux regards des voisins. Là encore des dizaines de maçons et terrassiers avaient œuvré longuement sans que rien eût été changé à l'aspect de l'immense hôtel : tout se passa, comme à Walbeck, en sous-sol.

Pourquoi tous ces mystères ?

Neurasthénie, misanthropie, dirent les uns en donnant d'ailleurs les causes les plus diverses à cette hypocondrie : déceptions amoureuses, remords d'avoir assassiné son frère, vieille amertume rancie par les ans et remontant à la jeunesse des deux frères au cours de laquelle une préférence marquée eût été accordée à l'aîné.

Disgrâce physique, prétendaient les autres. Le duc aurait été affligé de quelque horrible maladie qui l'aurait complètement défiguré : lèpre, cancer, lupus envahissant.

Vie double, chuchotait un troisième groupe.

William de Portland aurait été une sorte de Jekyll-Hyde avant la lettre, et moins les meurtres. Il aurait eu des vices secrets qu'il ne pouvait satisfaire qu'à la faveur d'un incognito parfait, maintenu grâce aux souterrains de Walbeck et d'Harcourt-House.

La protestation de Mrs. Anna Druce.

C'était un cousin au second degré du duc défunt qui avait hérité du titre de Portland et de l'immense fortune, nullement ébranlée par les mystérieuses prodigalités de William, Walbeck et Harcourt-House retrouvait avec ce sixième duc un aspect de jeunesse, de gaieté, de joie qui leur avait manqué depuis bien des années. Lieutenant de la garde, marié à une jeune femme d'une rayonnante beauté qu'il avait épousée par amour et qui l'adorait, père de trois enfants, possédant de nombreux amis, les nouveaux maîtres de l'abbaye multipliaient depuis vingt ans les fêtes, les réceptions, les bals, les courses, les chasses. Toute l'aristocratie anglaise avait défilé dans leurs salons des Dukeries et de Londres. La reine Victoria, quoique peu mondaine, avait honoré Walbeck d'un séjour d'une semaine entière en 1881. Le prince de Galles, le futur Edouard VII, témoignait au duc et à la duchesse une vive amitié : on contait même que le duc avait un instant songé à épouser la sœur cadette du prince, la princesse Maud, devenue plus tard duchesse de Fife, et qu'Edouard se montrait enchanté de cette union ; c'était la reine Victoria qui s'y était opposée tout en protestant de son affection pour le duc :

— Si vous n'avez rien à objecter à la personne de mon ami, pourquoi ne pas accepter ce mariage ? William est de haute famille.

Et la reine avait répondu sur un ton très énigmatique :

— Oui... oui... je sais... mais il pourrait bien se trouver un jour sans titre et sans argent...

Elle ne voulut point en dire davantage quand son fils la pria de s'expliquer. On allait comprendre quand...

Mars 1898.

Londres est tout secoué par les déclarations d'une certaine Mrs. Anna-Marie Druce, veuve de Walter-Thomas Druce, belle-fille de Thomas-Charles Druce, propriétaire d'un grand bazar situé dans Baker Street,

mort il y a trente-quatre ans. Walter-Thomas Druce a épousé en 1874 Anna-Maria Burton, l'actuelle Mrs. Druce, qui lui a donné un fils en 1875. C'est au nom de ce fils, Sydney Druce, qu'intervient aujourd'hui la dame. Que dit-elle ?

— Les actuels tenants du titre et de la fortune des Portland sont des imposteurs. Le seul héritier du duc défunt est mon fils Sydney, petit-fils de William, cinquième duc de Portland.

— Quelle est cette plaisanterie ? Sydney est le petit-fils de Thomas Druce, possesseur du bazar de Baker Street ?

— Exactement, mais Thomas Druce et William duc de Portland ne font qu'un seul et même personnage. Là est l'explication de l'apparente excentricité du noble lord. Il quittait Warbeck, il venait à Londres où il ne faisait à Harcourt-House que de courtes apparitions et où il vivait de longues semaines sous la forme matérielle de Thomas Druce, laborieux commerçant de la Cité. Puis il abandonnait son bazar, repartait aux Dukeries reprendre pour quelques jours la personnalité seigneuriale. Toute sa vie se passa ainsi. Les souterrains de Walbeck, ceux de Harcourt-House ne servaient à rien d'autre qu'à dissimuler cette double existence.

— Insoutenable. Portland est mort en 1879. Druce en 1864.

— D'après l'état civil, oui. Mais en réalité la mort de Thomas Druce fut simulée. Quand William de Portland estima que cette double vie avait assez duré, il « tua » Druce comme il l'avait fait naître quand il l'avait jugé utile à ses desseins.

— Quels desseins ?

— Le sais-je ? Peut-être par simple excentricité, par lassitude de la vie mondaine, des apparats de la noblesse, par désir de mener une existence plus utile, plus active... peut-être aussi (et c'est ce que, personnellement, je crois) par amour. William aimait une jeune femme que le marquis de Tichfield ne pouvait épouser : Elisabeth Crickmer, de basse naissance. Il inventa Thomas Druce, prit Elisabeth pour femme en 1816. A la mort de celle-ci il se trouva devant une situation analogue ; il s'était épris d'Annie May, fille naturelle du comte Berkeley, qui avait également attiré l'attention de son aîné, lord George Bentinck. Celui-ci disparu, il avait le champ libre mais les mêmes

hostilités familiales, les mêmes traditions nobiliaires gênaient ce deuxième amour. Thomas Druce survécut donc, qui permit à William de se remarier avec Annie, en 1851. Il en eut deux fils : Herbert, actuel propriétaire du bazar, Walter qui m'épousa en 1874, mourut en 1880 et dont l'héritier est mon fils Sydney. Ce sont là les deux descendants légitimes du cinquième duc de Portland. Herbert ne revendique pas sa part d'héritage. Je réclame celle de mon fils Sydney.

Le procès qui allait s'engager sur ces données passionna immédiatement les Britanniques, très fiers de leurs grandes familles et grands amateurs de paris. Le Royaume-Uni se divisa en « Portlandistes » et « Druciens » aucun des deux partis n'opposant au surplus des arguments très décisifs à ses adversaires.

Comment Mrs Anna Druce avait-elle été mise en éveil ? Comment avait-elle percé le secret de cette double identité qui avait échappé à tous les contemporains de Portland et de Druce ? Par l'étude, après la mort de son beau-père, des papiers laissés par celui-ci. Thomas Druce avait une fortune mobilière d'environ soixante-dix mille livres, soit la valeur à cette époque d'un peu moins de deux millions de francs, mais aucun titre de propriété immobilière. Or il avait toujours parlé de fermes considérables qu'il laisserait à ses deux fils. Qu'étaient devenues ces terres dont il vantait la fertilité, ces maisons dont il décrivait le confort ? Anna finit par tomber sur un document qui la rendit songeuse : un acte de transfert de propriété fait en faveur d'un Ralph comte Bentinck, cousin de lord William Portland. Pourquoi cette cession ? Quel rapport secret existait entre la très puissante famille des Bentinck et celle du commerçant londonien ?

Nouvelle surprise quand Mrs. Druce examina plus attentivement l'acte de décès de son beau-père : les causes de la mort n'y sont pas inscrites, comme il est ordonné dans la loi. Le médecin qui a établi l'acte n'a pas signé, n'a donné son nom nulle part.

— Mais le duc de Portland ne portait que les favoris, Thomas Druce gardait toute la barbe ?

— Postiche ! Fausse barbe ! J'ai deux témoins, deux au moins, qui peuvent le certifier : ils ont vu un jour cette barbe se détacher, tomber à terre et mon beau-père la ramasser vivement et la réajuster.

Anna Druce avait des témoignages plus impressionnants encore : celui par exemple d'une Miss Margaret

Hamilton, compagne d'enfance du duc de Portland et qui avait connu sa double existence ; celui plus décisif encore d'un Américain nommé Richard Caldwell, originaire de Richmond, qui avait été soigné d'un grave mal de gorge aux Etats-Unis par des bohémiens et si bien guéri qu'apprenant en 1864 que le duc de Portland se plaignait d'une affection analogue, il était venu mettre ses remèdes à sa disposition ; la cure avait opéré aussi miraculeusement, en moins de quatre mois que Caldwell avait passés à l'abbaye de Walbeck, et pendant lesquels il avait à trois reprises différentes accompagné le lord à son bazar de Baker Street :

— C'est avec Richard Caldwell que lord William prépara la pseudo-mort de Thomas Druce, c'est Caldwell qui fit faire le cercueil, y plaça cent livres de plomb pour que les porteurs ne fussent pas alertés par la légèreté de la bière et régla tout le détail des funérailles.

Et d'ajouter que, les obsèques terminées, l'Américain avait regagné Walbeck y reconduisant Annie May qui y avait vécu dans les salles souterraines jusqu'à la fin de ses jours. Cela seul suffisait à jeter une certaine suspicion sur la déposition du Yankee : car enfin les raisons qui avaient poussé William à maintenir en vie Thomas Druce en 1851 pour pouvoir épouser Annie subsistaient en 1864 !

A ces témoins, il est vrai, les « Portlandistes » en opposaient d'autres : celui, notamment, d'une vieille femme, Miss Bayley, qui connaissait Druce depuis l'âge de quinze ans et en avait au moment du procès soixante-dix-sept : Miss Bayley avait assisté le commerçant quotidiennement pendant sa dernière maladie ; il avait rendu le dernier soupir entre ses bras.

Au tour d'un caveau

Il ne semblait pas très difficile, et même pas difficile du tout, de parvenir rapidement à la vérité : il n'y avait qu'à ouvrir le caveau où était inhumé Thomas Druce, déclouer son cercueil, vérifier s'il était vraiment vide comme le soutenait Richard Caldwell et Anna Druce, ou si au contraire le cadavre du commerçant s'y trouvait, comme l'affirmaient Miss Bayley et les Portland.

Et avec eux, le fils aîné de Thomas, l'actuel propriétaire du Bazar, Herbert Druce.

Mais c'est précisément une intervention de ce dernier qui empêchait d'avoir recours à cette procédure aussi simple que catégorique : Herbert, pour des raisons de piété filiale, disait-il, s'opposait à ce qu'il appelait une « profanation » ; il tenait sa belle-sœur pour demi-folle, Richard Caldwell pour un maître-chanteur et un faux témoin (la réputation du sire était en effet détestable ; il avait déjà eu maintes fois à faire avec la justice américaine en des circonstances douteuses quoiqu'il s'en fût chaque fois tiré sans condamnation) ; il arguait des droits que la loi anglaise donne au fils aîné, représentant de la famille, pour s'opposer à l'ouverture du caveau de Thomas Druce ; et cette seule obstruction faisait piétiner demandeurs et défenseurs en une lutte stérile.

Aux côtés d'Herbert Druce, se dressa bientôt le sollicitor représentant les intérêts — purement moraux — de la Société du cimetière de Highgate :

— Le repos des morts, déclara celui-ci au nom de ses mandants, est chose sacrée. Thomas-Charles Druce dort depuis le 31 décembre 1864 dans le cercueil n° 13.160 d'un sommeil paisible auquel lui a donné droit une vie de travail et de vertu. La Justice n'a pas le droit d'intervenir ici.

Le juge devant qui l'instance avait été introduite, le docteur Tristram du tribunal de Marylebone, faubourg de Londres, demeura longtemps incertain. Il était sensible, étant d'humeur douce et sans ambition, aux arguments familiaux d'Herbert Druce et aux adjurations pieuses de la Société du Cimetière, mais les partisans de Mrs. Anna Druce ne manquaient pas de soutenir que l'un et l'autre des deux opposants avaient touché des sommes considérables de la famille Portland pour enlever à Sydney Druce la seule preuve qui pût le faire entrer en possession de son héritage, et le digne magistrat estimait fâcheux, très fâcheux, qu'une aussi énorme calomnie continuât à circuler et salât la Justice britannique :

— J'autorise, déclara-t-il solennellement le 14 juin 1899, l'ouverture du cercueil n° 13.160, à Highgate.

Herbert Druce s'inclinait respectueusement ; mais le sollicitor du cimetière se dressa à son banc :

— Je fais appel devant le Banc du Roi. La juridiction de Votre Honneur n'a pas le pouvoir d'ordon-

ner l'exhumation d'un corps. Le repos de Thomas-Charles Druce m'a été confié ; je le défendrai.

Coup de théâtre en Australie.

Un nouveau coup de théâtre allait remettre toutes choses en cause.

Des charpentiers achevaient la toiture d'une grande ferme de la province de Perth, en Australie, quand un compagnon survint, brandissant un petit journal qui venait d'arriver de Melbourne et sur lequel on lisait, en première page, un titre énorme : « Le procès Portland-Druce prendra-t-il une tournure nouvelle ? Le véritable héritier des ducs de Portland serait un ouvrier australien que recherchent les avoués londoniens. »

De son premier mariage, en 1816 avec Elisabeth Crickmer, Thomas Druce (qu'il fut Druce tout simplement, ou William de Portland, alors William de Tichfield) avait eu en effet un fils George, né en 1819. Ce George, maltraité par la seconde femme de Druce, avait quitté l'Angleterre en 1852 et s'était installé en Australie où il avait fondé un foyer, eu un fils, prénommé George comme lui-même, George Druce-Hollamby (ce dernier nom étant celui de sa mère), né en 1855 et qui avait, à l'époque où nous nous trouvons, quarante-cinq ans.

En Angleterre, cependant, le Banc du Roi avait cassé l'arrêt du juge Tristram. Les hauts magistrats qui y siégeaient ne pouvaient guère rester indifférents devant le trouble qu'apporterait à la haute société britannique la révélation que risquait de provoquer l'ouverture du caveau de Thomas Druce, et leur seule décision devait en toute bonne foi être tenue pour un argument sérieux en faveur de Mrs. Druce qu'elle privait pourtant de tout recours, de toute issue.

— Ne t'appelles-tu pas Druce, Georgy ? fit le compagnon accourant vers le chantier de Perth.

— Oui, George Druce, répondit l'interpellé, un homme énergique, au teint basané, aux mains rudes qui était en train de manier vigoureusement la hache au faite de la toiture.

— Lis donc. Voilà qui te concerne certainement. Tu vas être riche à dizaines de millions, et mieux : duc et lord.

— Qu'est-ce que tu racontes là ?

— Nous allons être forcés de t'appeler Votre Grâce ! George Druce-Hollamby, car c'était bien lui en effet, parcourut la feuille. Aucun doute. Une fortune immense lui pouvait tomber entre les mains, et l'un des plus beaux titres d'Angleterre. Il abandonna ses charpentes, se rendit à Melbourne, consulta un avoué, nommé Coburn, qui télégraphia à des collègues londoniens, étudia l'affaire, décida de marcher à fond :

— George, nous partons pour Londres. Vous serez lord, vous serez riche.

— Mais, fit prudemment le charpentier, je n'ai pas dix livres d'économies. Avec quoi paierons-nous la procédure ?

— J'en fais mon affaire, dit Coburn. Je vous couvrirai de tous les frais, vous m'abandonnerez vingt-cinq pour cent de la fortune si nous gagnons.

L'habile homme d'affaires n'entendait cependant pas en être de sa poche. Il avait sondé quelques-uns de ses amis et décidé avec eux de monter le procès comme une société par actions : chacun était libre de lui verser une somme quelconque ; des participations proportionnelles aux versements étaient remises aux souscripteurs-commanditaires. Si Druce triomphait, elles seraient remboursées sur la base de cinq cents livres pour une livre versée. S'il perdait, les prêteurs en seraient pour leurs frais.

Il fallut trois ans pour que la nouvelle instance engagée par l'Australien aboutît : les premières procédures commencèrent au milieu de 1904, ce fut seulement à la fin de 1907 que le tribunal de Marylebone, ressaisi de l'affaire, fut appelé à se prononcer. Dans la petite salle ressemblant à une minuscule chapelle gothique, se pressait une foule hétéroclite : élégantes et femmes du peuple, dandies et ouvriers se coudoyaient, également passionnés.

Mrs. Anna Druce ne parût pas à ce nouveau procès : son fils Sydney était, de toute façon, dépossédé par George Druce-Hollamby, ouvrier de la onzième heure à qui tout le bénéfice de l'opération, s'il y avait bénéfice, devait revenir. Mais Herbert Druce, le frère aîné de Sydney, le demi-frère de George, était là au contraire, accusé de faux témoignage par le charpentier australien :

— Il n'est pas vrai qu'Herbert ait assisté en personne à l'agonie de mon grand-père Thomas Druce,

ni qu'il l'ait de ses mains enseveli, mis en bière et fait transporter à Highgate, soutenait George par l'intermédiaire de ses représentants.

— Je jure que j'ai toujours dit la vérité, affirmait Herbert avec, sembla-t-il à tous ceux qui avaient suivi les deux procès, plus de vigueur encore qu'en 1899.

— Mensonge ! clamait George.

Richard Caldwell était venu des Etats-Unis pour déposer. Il refit verbalement la déposition qu'il avait faite par écrit huit ans plus tôt :

— Mensonge ! clamèrent à leur tour les Portlandistes.

Mais le témoignage le plus important allait être celui d'une Américaine, fille d'un planteur de tabac du Maryland, Miss Mary-Ann Robinson :

— J'étais à Londres, déclara-t-elle, en 1861, chez Charles Dickens, ami de mon père. Par Dickens, je connus Thomas Druce chez qui je fus reçue ensuite plusieurs fois, en son magasin de Baker Street et en sa maison privée de Westbourne Terrace. Je revins en Angleterre en 1868, quatre ans après la soi-disant mort de Druce. Dickens me conduisit à l'abbaye de Walbeck où je retrouvai Druce, bien vivant, grâce à Dieu, mais sans barbe, ne portant plus que les favoris et s'appelant duc de Portland. Dickens me dit que c'était le même homme, qu'il avait voulu vivre autrefois une vie indépendante et se convaincre qu'il était capable de gagner sa vie par ses seuls moyens. Je revins à Walbeck à plusieurs reprises. Le duc me chargea même de lettres que je fis parvenir à leurs adresses, mais dont les destinataires sont morts aujourd'hui. J'avais gardé quelques papiers et documents qui démontraient péremptoirement l'identité de Portland et de Druce.

— Où sont ces documents ?

— Je les avais dans mon sac à main et je les portais à la Justice, en arrivant d'Amérique. Je commis l'imprudence de m'arrêter devant une vitrine de jouets de Noël (on était en effet le 20 décembre 1907), un pickpocket me bouscula et me déroba mon sac. Était-ce un voleur ordinaire ou un homme soudoyé par les adversaires de George Druce ? Je ne sais.

Le fait matériel du vol fut vérifié par la déposition d'un policeman qui avait assisté de loin à la scène, de trop loin pour pouvoir intervenir à temps. Mais

l'on pouvait tout aussi bien soutenir que le vol avait été truqué par les tenants de Druce.

L'ouverture du cercueil.

— Que demandons-nous ? plaïda l'avocat de George Druce. Rien que la lumière. Que le cercueil de Thomas Druce soit exhumé et ouvert ! S'il est vide, n'y a-t-il pas là une preuve formelle que nous disons vrai ? S'il contient au contraire le corps de Thomas Druce, nous aurons au moins prouvé notre bonne foi puisque nous serons condamnés sur une preuve que nous aurons administrée nous-mêmes !

Le raisonnement paraissait impeccable.

Il ne l'était pas absolument. On le vit bien quand l'avocat d'Herbert Druce se leva et déclara à son tour :

— Nous levons notre interdiction. Nous acceptons que le cercueil soit ouvert. Ainsi la vérité apparaîtra-t-elle aux yeux de tous !

La volte-face était si brutale qu'un doute nouveau s'insinua aussitôt dans les esprits non prévenus. Le juge, nommé Blawden, ne pouvait plus que s'incliner. La Société du Cimetière de Highgate avait elle aussi levé toute opposition.

— J'ordonne, déclara le juge, que la bière n° 13.160 sera ouverte.

C'est le 30 décembre qu'eut lieu l'exhumation. Des précautions minutieuses avaient été prises pour éviter toute manifestation irrespectueuse. Le caveau de Thomas Druce avait été depuis plusieurs jours entouré d'une haute palissade de planches. Dès cinq heures du matin, des forces de police avaient entouré le cimetière et en écartaient les curieux. Les seules personnes qui furent autorisées à assister à l'ouverture du cercueil furent le D^r Pepper, représentant le ministre de l'Intérieur, sir Thomas Stevenson représentant Herbert Druce, le D^r Duncannon et M. J.-C. Scrivener représentant George Druce-Hollamby, W.-E. Clifton représentant la Société du cimetière, M. E.-A. Grunning représentant le duc de Portland et deux journalistes, appartenant à la *Press-Association* et à la *Central News*.

A huit heures arriva George Druce : l'accès du cimetière lui fut interdit. Il déposa une protestation officielle.

Après quelques difficultés, car le caveau contenait

plusieurs cercueils, les fossoyeurs dégagèrent celui de Thomas Druce dont l'inscription apparut clairement :

« Thomas-Charles Druce, esquire, décédé le 28 « décembre 1864 dans sa soixante et onzième année. »

Le cercueil, la plaque, le caveau furent photographiés par les services judiciaires. Le cercueil de bois ouvert, apparut une bière en plomb, dont la plaque supérieure fut coupée. Le linceul écarté, on vit un homme âgé, portant toute sa barbe : Thomas Druce.

A première vue (c'est le cas de parler ainsi), on pouvait croire le mystère éclairci, l'énigme résolue.

Et pourtant...

La preuve véritable, la preuve irréfutable, celle qui n'aurait plus laissé à quiconque le moindre doute, eut consisté à ouvrir simultanément les tombeaux de Thomas Druce et du duc de Portland. Car depuis neuf ans que durait le procès, il n'était pas absolument impossible que, les millions des Portland aidant, un transfert de corps eut été opéré de l'une à l'autre tombe. Cette sorte de confrontation posthume ne fut jamais faite, ni d'ailleurs demandée. En son absence, on ne peut pas dire que la lumière totale ait encore été projetée sur ce sombre drame.

Quoiqu'il en soit, George Druce-Hollamby repartit pour l'Australie où il reprit son métier de charpentier et où il mourut en 1915. Deux de ses témoins furent condamnés pour faux témoignage : Miss Mary-Ann Robinson qui avoua s'être parjurée, à trois ans de hard-labour, Mrs. Hamilton qui maintint jusqu'à la fin de ses jours avoir dit vrai, à dix-huit mois de servitude pénale.

IX

LES TRAGIQUES AMOURS
DE MARIE NOBLIA

L'homme portait à la gorge une horrible blessure, un trou noir lavé par l'eau du gave. Les voituriers qui venaient de le retirer de la rivière l'avaient aussitôt reconnu : c'était un paysan de Ciboure, nommé Fernand Jolimou. Un garçon d'une trentaine d'années, plutôt un peu plus, qui possédait une propriété à dix-huit cent mètres de l'embouchure de la Nivelle, était resté célibataire et passait pour aimer les filles, mais sans débauche. On ne lui connaissait pas d'ennemi.

À première vue, il paraissait difficile d'admettre que la mort de Jolimou fût due à un accident. Ne parlons pas de suicide : rien ne poussait ce riche paysan, plein de bonne humeur, aimant la vie, les femmes, la danse, très sportif, à se donner la mort. Assassinat ? Mais pour quel mobile ? Dans les poches du mort, on avait retrouvé intacts son portefeuille, sa montre, quelque monnaie. On sut presque aussitôt où Jolimou avait passé une partie de la nuit (le corps avait été découvert à cinq heures quarante-cinq du matin par des voituriers se rendant à Saint-Jean-de-Luz). Jolimou donc avait passé une partie de la nuit dans une ferme des environs à jouer aux cartes avec des amis qui venaient de réussir une assez belle affaire de contrebande. C'est en rentrant chez lui, entre minuit et une heure du matin, par une nuit merveilleusement claire et tiède, qu'il avait été assailli (si crime il y avait !), égorgé, jeté à l'eau.

Mais encore une fois, pourquoi ?

Il n'avait, disions-nous, pas d'ennemi. Ce fut tout au moins ce que tous les témoins interrogés répondirent à la gendarmerie d'abord, aux magistrats instructeurs

ensuite. Le crime cependant paraissait de plus en plus évident ; sur les rochers avoisinant l'endroit où le corps avait été repêché, des traces de sang étaient relevées ; enfin des empreintes, assez vagues d'ailleurs, paraissaient démontrer que le malheureux paysan avait été tué près de la route, laissé un certain temps sur place, puis traîné jusqu'au Gave.

Une lettre anonyme.

Sur ces entrefaites, une lettre anonyme parvenait à la gendarmerie : « Interrogez le meunier Sougaret, d'Ascain. Il y a dix ans qu'il guette Jolimou. Il a fini par l'avoir », disait-elle en substance.

On prétend toujours que la police ne devrait pas tenir compte des lettres anonymes. Hélas ! Que deviendrait-elle sans elles ? En l'occurrence, pourtant, Sougaret paraissait mal désigné pour être le meurtrier du pauvre Jolimou : c'était un meunier très à son aise, point marié, vivant de façon assez solitaire, dansant peu, ne fréquentant pas les auberges, travaillant dur. Il vivait en son moulin, confortablement, sans plus, avec une jeune fille, qui lui servait de servante, et qui était, assuraient les commères, sa maîtresse depuis plusieurs années, Marie Noblia, alors âgée de vingt et un ans, et dont la conduite ne donnait prise à aucun cancan, ses relations avec le meunier exceptées.

Pourquoi diable Sougaret aurait-il tué Jolimou ? Pourquoi le « guettait-il » depuis dix ans ? Tout cela paraissait extravagant. Les passions sont vives dans le pays basque, et les vengeances y sont souvent cruelles, mais quelle vengeance avait à tirer le meunier du cultivateur ? Et lui aurait-il fallu dix années pour l'assouvir ? La police cependant ne peut écarter *a priori* aucune piste. Elle enquêta patiemment et découvrit une vieille histoire, une vilaine histoire : dix ans auparavant, Jolimou, alors âgé d'une vingtaine d'années, avait été le rival heureux de Sougaret auprès d'une belle fille de dix-huit ou dix-neuf ans, originaire d'Ustaritz et qui était placée dans une auberge de Saint-Jean-de-Luz. Une fille splendide, et chaude, à qui les galants ne manquaient pas et qui avait affolé le meunier, alors âgé de trente-trois ans. Qu'y avait-il eu exactement entre eux ? On ne sait. Toujours est-il que la fillette avait rapidement

délaissé Sougaret, à supposer qu'elle lui eut cédé, pour tomber dans les bras de Jolimou, qu'elle avait au surplus presque aussitôt trahi, lui aussi, pour un jeune peintre parisien avec qui elle était partie, l'automne suivant, pour Paris. Depuis, le silence s'était fait sur ses aventures : on contait qu'elle avait fait fortune dans la capitale, qu'elle y menait grand train et y avait mauvaise renommée, mais ceinture dorée. La demoiselle n'a rien à faire dans notre histoire. Oublions-la.

Sougaret avait-il vraiment, comme le prétendait le dénonciateur anonyme qui rappelait discrètement ces lointaines aventures, gardé contre Jolimou une haine si tenace ? Ce n'était évidemment pas impossible, ce n'était pas non plus tellement vraisemblable. Sans doute, dans les mois qui avaient suivi, les deux hommes, toutes les fois qu'ils se rencontraient, s'injuriaient, et ils avaient à deux ou trois reprises tenté de se prendre au collet. Mais il y avait dix ans de cela...

On arrêta cependant le meunier. On le cuisina durement. Il protesta avec vigueur. Il est vrai qu'il n'avait pas d'alibi à présenter, mais c'est un axiome policier qu'un accusé qui peut offrir instantanément un trop parfait alibi doit en être suspecté davantage. Les innocents ne prennent point les mêmes précautions subtiles que les criminels. Sougaret affirmait s'être couché comme d'habitude à dix heures du soir, avoir dormi jusqu'au lendemain, être descendu à l'aube mettre en route son moulin, n'avoir appris la découverte du corps de son ancien rival que quelques instants avant de se mettre à table, n'avoir pas attaché d'autre importance à la nouvelle, si tragique qu'elle fut :

— Je n'avais avec Jolimou aucune relation d'aucune sorte. Nous nous rencontrions parfois sur les champs de foire, aux fêtes locales, nous ne nous disions rien.

— ?
— Les vieilles histoires ? bah ! du passé tout ça, et bien passé ! La petite garce qui nous avait jeté l'un contre l'autre nous a trompés tous les deux, moi, quelques semaines plus tôt que lui ! Il y a beau temps que nous ne pensions plus à ces bêtises !

L'autopsie de Jolimou allait fortifier irrésistiblement la défense du meunier : les médecins affirmèrent que le crime n'était nullement certain ; il se pouvait que le trou béant de la gorge provînt d'une chute

de la victime sur les rochers. Le malheureux avait pu tomber dans la nuit, si claire que fut celle-ci, si habitué qu'il fut, lui, à cette route. La perte de sang, le choc... le corps avait glissé jusqu'au gave... là il s'était accroché à des pierres qui l'avaient retenu presque sur place... il était mort noyé.

Il n'y avait qu'à s'incliner ; Sougaret était remis le soir même en liberté. Un détail demeurerait cependant étrangement mystérieux : Jolimou ne portait, quand on le retira de la Nivelles, ni béret, ni ceinture. Et il avait une chemise qui n'était pas à lui, sensiblement trop grande pour lui.

« J'accuse... »

Neuf mois plus tard, le 2 mai 1880, vers onze heures du matin, Marie Noblia, la jeune servante-maîtresse du moulin Sougaret, traversait en courant comme une folle la rue principale d'Ascain (le moulin était bâti à une trentaine de mètres de la sortie sud du bourg), poussait des cris déchirants, et se lacérait la poitrine de ses ongles. Un facteur et un charron la saisissaient comme elle allait se jeter dans la Nivelles.

Ce fut, dès qu'elle put parler, une effroyable confession :

— J'accuse...

Sougaret était de nouveau emprisonné.

Mais cette fois il se trouvait devant un réquisitoire terriblement circonstancié et d'une impressionnante véhémence.

Que disait donc Marie Noblia ?

Que dans la nuit du 29 au 30 juillet précédent, Sougaret n'était rentré au moulin qu'à une heure du matin, dans une agitation indicible, avec des vêtements déchirés et « ruisselants de sang » ; il portait un énorme pieu aiguisé à une extrémité qu'il jeta au feu en disant à sa jeune maîtresse :

— Cette fois, c'est fait. J'ai eu Jolimou. J'y ai mis le temps, mais je l'ai eu. Je l'ai nettoyé au bord de la Nivelles d'un coup de pointe dans la gorge. J'attendais ce moment depuis dix ans.

— Où est... où est le corps ? demanda anxieusement Marie.

— Là-bas, près de la rivière. Sous des rochers. Donne-moi vite une chemise.

— Pourquoi faire ?

— La sienne est pleine de sang. Je vais la lui changer, puis je le jetterai à l'eau ; on croira qu'il s'est noyé !... N'oublie pas d'enlever la marque de ma chemise !

Quelques instants après, Sougaret repartait ; il passait au mourant la chemise propre, lavait soigneusement la plaie de sa gorge, le poussait dans la Nivelle, rapportait la chemise ensanglantée que Marie brûlait aussitôt :

— J'entends encore, précisait-elle, le sang grésiller sur les tisons !

Un second drame.

Mais pourquoi Marie Noblia avait-elle attendu neuf mois pour dénoncer Sougaret ? C'est que, pendant ces neuf mois, bien des événements s'étaient déroulés au moulin. Quelque temps après la mort de Jolimou, le meunier avait renvoyé sa servante, rompu avec sa maîtresse, il l'avait remplacée par une petite cousine éloignée, Françoise Elissalde, qu'il avait, disait-on, dessein d'épouser et dont il était, le soir même de son entrée au moulin, devenu l'amant. Marie Noblia n'avait pas accepté sans regimber cette disgrâce. C'était une fille volontaire, d'une énergie farouche, et tenace. Toutes les fois qu'elle rencontrait son ancien amant, elle le maintenait en alerte :

— Prends garde ! lui disait-elle, tu n'en as pas fini avec moi. Prends garde !

Sougaret, qui connaissait Marie et savait qu'elle n'était pas fille à menacer en l'air, perdit la tête, et fit exactement la dernière chose qu'il y avait à faire en son cas : il se confessa une deuxième fois, à sa nouvelle maîtresse, Françoise.

C'était folie : pris entre les deux femmes dont chacune le tenait, il était perdu. Il le comprit et un soir, les nerfs claqués, il se pendit dans son grenier. Françoise Elissalde arriva à temps pour couper la corde et le rappeler à la vie.

Les choses allaient se précipiter. Marie Noblia apprit le geste désespéré de son ancien amant : si elle ne se hâtait pas d'intervenir, Sougaret ne pouvait plus que régulariser sa situation avec l'Elissalde et, en cas de malheur, tout droit sur le moulin et les biens mobiliers du meunier lui échappait définitivement. Elle adressa à Sougaret une sommation brutale :

— Ou dans quinze jours j'aurai repris ma place auprès de toi, et tu auras chassé Françoise, ou le procureur de la République de Pau saura que Jolimou ne s'est pas noyé !

Sougaret était acculé à un deuxième crime — c'est toujours Marie qui parle.

« Tue-la toi-même ! »

Il eut l'habileté de prendre barre sur Marie à l'aide de ce second crime :

— Tu veux que je me débarrasse de Françoise ? lui dit-il. Je ne demande que ça, mais aide-moi. Tu sais bien que je n'aime que toi, que je n'ai jamais aimé que toi...

— Pourtant, tu m'as chassée ?

— Un moment de folie comme nous en avons tous.

— Alors ?

— Alors, il faut que Françoise disparaisse. Je vais tout préparer ; si tu as du cœur, tu ne me laisseras pas agir seul.

Pendant huit jours, il revit Marie tous les jours ; il était redevenu son amant et la grisait, la « doppaît » de caresses. Il lui montra un soir une corde, lui apprit à faire un nœud coulant, puis :

— Nous l'étranglerons demain. Viens au moulin. Je t'ouvrirai la porte de sa chambre.

Le lendemain, 2 mai 1880, un dimanche, Marie entendit la messe de neuf heures, pria avec ferveur, se rendit au moulin. Sougaret l'attendait ; il la fit entrer, monter doucement au premier, lui montra une porte entr'ouverte :

— La voilà, va !

Françoise Elissalde était en train de se peigner, en déshabillé. Marie bondit sur elle, lui passa le nœud coulant, tira sur la corde. Françoise tomba, poussant un long hurlement. Marie la piétina avec férocité, serrant le nœud de toutes ses forces et injuriant bassement la mourante qui râlait. Sougaret entra dans la chambre à son tour ; il portait deux hachettes de cuisine :

— Il faut l'achever vite ! dit-il.

Marie prit une des deux haches. Les deux amants taillèrent en pièces le visage et la gorge de leur victime jusqu'à en faire un hideux hachis, puis ils repoussèrent le corps vers la porte :

— Aide-moi à le descendre à la cave, dit le meunier. Je l'enterrerai à la nuit. Prends les pieds !

Et c'est ici que se produisit l'inattendu.

Marie fut saisie soudain d'un tremblement convulsif ; la vue du corps de sa rivale, défigurée, hachée sinistrement, lui était devenue insupportable. L'horreur de son crime lui apparaissait. Elle tomba à genoux devant le cadavre, récita les prières des morts, puis, vociférant on ne sait quelles imprécations folles, elle s'enfuit, traversa Ascain en courant, se précipitant vers la Nivelle.

On sait la suite.

Devant les Assises.

Marie Noblia allait accuser son amant de trois autres crimes, mais d'un tout autre genre : pendant les trois ans où elle avait été sa maîtresse (elle était entrée chez lui à seize ans et demi, et était devenue sienne à dix-huit ans), elle avait été trois fois enceinte ; les trois fois, Sougaret l'avait fait avorter, avec la complicité d'une sage-femme nommée Saint-Martin, de Saint-Jean-de-Luz, morte depuis.

Le meunier d'Ascain ne fléchit point sous le poids des terribles accusations que portait contre lui son ancienne servante. Il nia tout, absolument tout, le meurtre de Jolimou d'abord, puis celui de Françoise Elissalde :

— Marie a tué Françoise par jalousie, elle l'a tuée seule, j'étais absent du moulin.

— Où étiez-vous ?

— Dans les bois où j'avais été piéger des écureuils !

— Quelqu'un vous a-t-il vu ?

— Je ne sais, mais moi je n'ai vu personne.

Sur les avortements, même dénégation absolue.

— Je n'ai jamais su que Marie fut enceinte pour la bonne raison que Marie n'a jamais été ma maîtresse.

C'était un peu gros, un peu trop. Il y eut dans la salle des assises de Pau un remous.

— Je jure que je n'ai pas menti, déclara alors Marie Noblia debout devant son banc, la main tendue vers le Christ. Je me repens de toutes mes forces et je suis prête à expier. Si j'accusais un innocent, je mériterais de brûler à jamais dans les flammes de l'Enfer. J'ai dit la vérité. Je le jure devant Dieu.

— Non, non, je suis innocent, reprit Sougaret.

Mais sa voix molle, ses yeux clignotants, son attitude hagarde démentaient ses paroles. Au moins pour tous ceux qui croient aux signes apparents et se fient aux impressions extérieures.

Les témoins furent dans leur ensemble mauvais pour la défense :

— Depuis longtemps, Sougaret haïssait mon frère, déposa le frère aîné de Jolimou. A plusieurs reprises, le meunier avait voulu jeter mon frère dans la Nivelle.

Deux filles témoignèrent avoir reçu confiance de Marie : elle attendait un bébé et s'inquiétait de la façon dont son aveu serait accueilli au moulin.

Un seul témoignage, mais grave, permit à l'avocat de Sougaret un certain effet : celui de la marchande de Saint-Jean-de-Luz qui avait vendu la corde avec laquelle avait été étranglée Françoise, une vieille brave femme nommée la Sansfero et qui fit une déposition pleine de pittoresque :

— Oui, c'est moi qui lui (et elle montrait Marie Noblia du doigt) ai vendu la corde... même qu'elle m'a dit que c'était pour attacher des chevaux qui se mordaient dans l'écurie... elle m'a demandé si la chose (*sic*) ne pourrait pas casser si les bêtes se débattaient...

Sougaret n'avait pas paru dans le petit magasin ; la Sansfero fut formelle.

— Non, je n'ai jamais vu cet homme (*resic*), je ne le connais pas et j'espère bien que je n'aurai jamais à le reconnaître, je lui trouve l'œil méchant.

La précision était de réelle importance. Si Sougaret n'accompagnait pas Marie chez la Sansfero, il pouvait soutenir avec plus de force qu'il n'avait rien connu des préparatifs du crime. Par contre la déposition des premiers habitants d'Ascain accourus au moulin après la confession de Marie Noblia l'accablait : il y avait bien deux hachettes près du corps de Françoise Elissalde. Pourquoi Marie, si elle avait agi seule aurait-elle utilisé deux haches pour achever sa victime ?

Enfin, pendant son emprisonnement, le meunier comit quelques imprudences qu'on pouvait tenir pour des aveux indirects : il chercha à faire passer à Marie des billets dans lesquels il lui reprochait d'avoir parlé : « Tu me perds, moi qui voulais te reprendre auprès de moi », disait-il notamment dans l'un d'eux. En apprenant que ces billets avaient été saisis par

les geôliers, il eut une nouvelle crise de désespoir et tenta de s'étrangler avec son drap de lit.

Sa thèse demeura cependant la même jusqu'à la fin des débats :

— Marie a tué Françoise pour pouvoir me reprendre plus aisément ; et elle m'accuse du premier meurtre par vengeance parce que je l'ai chassée du moulin.

Il discuta point par point l'accusation :

— Pourquoi aurais-je fait avorter Marie ? Je n'avais pas de désir plus cher au contraire que d'avoir un enfant. Les lettres que j'ai écrites à Françoise pour lui demander de venir au moulin et où je lui promettais le mariage en témoignent expressément.

— Simple appât, ripostait le ministère public, lancé à une jeune fille innocente.

— Personne n'a dit que j'aie entretenu jamais aucune relation avec la Saint-Martin, morte bien malheureusement voici deux ans et qui ne peut plus contredire les déclarations de Marie.

Enfin sur le drame Jolimon :

— Si j'avais « haï à mort » Jolimon, j'aurais eu en dix ans cent occasions de l'assassiner. Et puis, aurais-je été assez sot, l'ayant tué, pouvant le jeter à la Nivelle aussitôt, pour revenir au moulin, le vêtir d'une chemise à moi, facile à reconnaître, même démarquée, et me livrer à une servante dont je songeais depuis plusieurs mois déjà à me séparer ?

Ces derniers arguments portèrent sur le jury. Sougaret fut reconnu innocent de l'assassinat du malheureux Jolimon, coupable de celui de Françoise Elissalde, coupable également de trois avortements sur Marie Noblia. Celle-ci obtenait des circonstances atténuantes pour le drame du moulin. Le meunier fut condamné aux travaux forcés à perpétuité ; Marie à douze ans de travaux forcés.

Erreur judiciaire.

Erreur judiciaire ? Il n'est pas impossible. Les accusations de la Noblia formaient un tout logique : innocenter Sougaret du premier crime rend sa culpabilité dans le second difficile à admettre. Et bien des détails demeurent en effet singuliers dans « l'accident » de Jolimon.

Si Sougaret était innocent, comment expliquer les déclarations de Marie ? Hystérie peut-être de femme

jalouse, vindicative, acharnée à perdre celui qui ne l'aime plus. Rappelons-nous toujours le mystère La Roncière : une jeune fille de la meilleure société, d'une éducation raffinée, accuse un matin un de ses danseurs de l'avoir violée et fournit les détails les plus convaincants. L'inculpé est condamné. On découvrira plus tard, trop tard, qu'il était innocent. Totalement innocent. Hystérie, mystères du refoulement...

L'âme de Marie Noblia devait être un gouffre singulièrement dangereux.

Enfin, il est une explication originale (mais audacieuse), suggérée par un des criminalistes qui se sont penchés sur cette passionnante affaire, et qui bouleverse, si on ne la tient pas pour invraisemblable, tous les éléments du drame. Notre psychiatre part de cette observation courante qu'il est rare qu'un criminel fasse remonter ses dénégations au delà du crime qu'on lui impute. Que Sougaret nie les crimes de sang dont il serait accusé, rien de plus normal. Qu'il nie les avortements pratiqués sur Marie Noblia, rien que de naturel. Mais qu'il aille jusqu'à affirmer qu'il n'était point l'amant, qu'il n'avait jamais été l'amant de sa servante, voilà qui dépasse les limites des dénégations ordinaires. Dès lors, on ne doit pas, automatiquement, écarter l'hypothèse que Sougaret ait dit vrai, en dépit de la presque unanimité de l'opinion publique, faillible, hélas, facile à égarer.

L'homme, si l'on considère ses deux tentatives de suicide, ne semble pas avoir été un « dur », mais Marie Noblia apparaît comme une fille d'une extraordinaire énergie : quand son maître vient, en pleine nuit, la réveiller, lui annoncer son crime (?), lui demander une chemise pour vêtir le mort qui est encore chaud à quelques centaines de mètres du moulin, quand il dépouille et brûle ses vêtements à lui, dégoulinants de sang, elle ne s'évanouit pas comme une femmelette, elle ne se perd pas en vaines récriminations, plaintes ou hésitations, elle agit.

Quand elle est remplacée dans la couche du meunier, elle ne gémit pas davantage, elle agit encore. Quand Sougaret s'incline devant cette volonté plus forte que la sienne, plus forte que celle de Françoise Elissalde et que, faible jusque dans la peur, il consent à tout et lui demande seulement son aide, elle ne recule pas, elle est prête. C'est elle qui achète la corde, c'est elle qui la passe au col de Françoise, c'est elle qui étrangle ;

Sougaret a fui : il a, assure Marie, été chercher les haches. Possible, mais le certain est qu'il n'est pas là au moment du meurtre. Il n'intervient (s'il intervient vraiment !) que sur un cadavre.

Est-il vraisemblable que cette terrible volonté de Marie cède juste au dernier moment, quand tout est fini, qu'il ne reste plus qu'à descendre le corps inanimé dans la cave du moulin pour que Sougaret, de nuit, l'enfouisse ? Non. La fuite éperdue de Marie, la course échevelée à travers Ascain, la tentative de suicide, comédie. C'est Sougaret qui dit vrai. Il n'était pas au moulin. Marie a bien organisé son affaire. Sougaret ne peut pas en réchapper. Elle, non plus, il est vrai, mais que lui importe ! Elle se sacrifie allègrement à sa vengeance.

Nous demeurons à peu près jusqu'ici dans le cadre des explications précédemment données, et qui furent présentées dès l'origine par les défenseurs du meunier. Mais ces explications offraient un « trou » important : lesdits défenseurs expliquaient tant bien que mal le drame du moulin, ils ne parvenaient pas à expliquer le drame de la Nivelle, l'assassin de Jolimon. Si ce n'était pas Sougaret, qui avait tué Jolimon ? Si Sougaret n'avait pas fait avorter Marie, s'il n'avait pas été son amant, pourquoi Marie avait-elle inventé cette fable qui paraissait bien inutile ?

Ne peut-on pas admettre (simples hypothèses, évidemment, et échafaudées après coup, sans possibilité de vérification) que Marie avait été la maîtresse de Jolimon, non pas celle de Sougaret, qu'elle avait provoqué elle-même ces avortements dont le meunier affirmait n'avoir rien soupçonné et que, si ces manœuvres détestables avaient flétri son corps, fané son visage, ce vieillissement prématuré n'avait altéré que les relations de la servante avec le paysan de Ciboure ? Rupture, soit, mais entre Jolimon et Marie. Assassinat, oui, mais de Jolimon par Marie. Tout le reste, pure invention d'une malade qui avait peut-être rêvé, en son hystérie, d'entrer dans la couche du riche meunier, de devenir sa femme, d'hériter de ses biens, et qui, ayant tout raté, se vengeait.

Telle est du moins (nous devons dire que nous ne la tenons pas pour satisfaisante), l'explication que nous donnait du drame d'Ascain, aux environs de 1930, un médecin-légiste fort réputé. Nous la versons au dossier sans autres commentaires.

X

LE DRAME DE LA FUSARELLA

C'est une des plus horribles histoires (et des plus mystérieuses) de nos archives criminelles quoiqu'elle se soit terminée par un acquittement. On la connaît souvent sous le nom d'histoire de Nayve, et le grand romancier Gaston Chéreau en a donné une version très étudiée dans l'un des derniers livres qu'il ait écrits avant de mourir : *Le petit Dagrello*, un beau, puissant, émouvant roman dont on s'étonne que le cinéma ne se soit pas encore emparé.

L'affaire remonte au 11 novembre 1885 et se déroula
« Sur la plage sonore où la mer de Sorrente
« Déroule ses flots bleus au pied de l'oranger... »

Le 11 novembre 1885, donc, à quelques kilomètres de la petite ville italienne dont la comtesse de Noailles nous a dit qu'elle lui était apparue comme la « cité du bonheur », sur le massif de rochers dits de la Fusarella, des pêcheurs découvrent le cadavre d'un enfant d'une quinzaine d'années. Le corps est affreusement déchiqueté ; il est de toute évidence tombé de la route qui surplombe, longeant la mer, les rochers sur lesquels il s'est écrasé ; le crâne est ouvert, des débris de cervelle souillent les vêtements.

Crime ? Suicide ? Accident ?

Les trois hypothèses méritent examen, sont tour à tour envisagées. Les policiers hésitent longuement. Crime cependant, finissent-ils par affirmer et désormais c'est dans ce sens qu'ils vont orienter leurs recherches. Pourquoi crime ? D'abord parce que la disposition des lieux, d'un avis unanime, ne prête pas à un accident : en ce point précis, la route n'est pas dangereuse. De mémoire d'homme on n'a jamais eu à enregistrer le moindre accident en ces parages. Suicide ? Malgré tout, les suicides d'enfant sont rares, et d'autre part

des voituriers qui circulaient sur la route à l'heure où le drame s'est vraisemblablement déroulé, disent avoir rencontré l'enfant, accompagné d'un homme au col relevé, faisant, semblait-il, effort pour dissimuler ses traits ; les deux touristes marchaient d'un pas vif, l'enfant paraissait de fort belle humeur ; on entendit à deux ou trois reprises ses éclats de rire ; rien n'indiquait qu'il allât vers un aussi sinistre destin. Un peu plus tard, comme les mêmes voituriers s'étaient arrêtés à une auberge pour se désaltérer, ils virent repasser l'inconnu, mais seul, et plus soucieux que jamais de rester inaperçu.

L'affaire avait provoqué une vive émotion parmi la population italienne ; la police procéda à des recherches minutieuses, fouillant tous les hôtels de la région, toutes les pensions de famille, tous les collèges, mais vainement. Non seulement elle ne parvint pas à mettre la main sur l'assassin du pauvre enfant, mais elle ne réussit même pas à identifier exactement celui-ci. Tout au plus pouvait-on dire qu'il s'agissait d'un écolier français : on avait trouvé en effet à son cou deux scapulaires dans lesquels étaient enfermées des prières en français. Sur ses bas de laine bleue, sur sa chemise, sur son mouchoir, il portait un numéro, le numéro 57.

Dénoncé par sa propre femme.

Neuf ans passent. L'affaire a été classée.

Le 24 juin 1894, le procureur de la République de Saint-Amand (Cher) reçoit une lettre signée : marquise de Nayve, datée de son château de Presle et dénonçant le marquis de Nayve, le propre mari de l'épistolière, comme l'assassin de Sorrente. L'enfant précipité sur les rochers de la Fusarella s'appelait Hippolyte Menaldo ; c'était un fils naturel que M^{me} de Nayve avait eu, avant son mariage, d'un jardinier qui l'avait, disaient les uns, violée, pour qui, assuraient les autres, elle avait été spontanément complaisante. Passons.

Menaldo était, de toute façon, né au Havre en 1871, soit quatre années avant que M^{lle} Blanche Massé de Vaudreuille (nom de jeune fille de la future marquise de Nayve) épousât le marquis. L'enfant a été déclaré comme le fils d'un cuisinier italien que les Massé de Vaudreuille (le père de Blanche est un avocat berrichon, possédant une grosse fortune, ancien conseiller à la

cour d'appel de Bourges) ont eu à leur service. Puis il a été mis en nourrice à Orléans chez une couturière, Maria Chaix, une très brave femme qui finit par se prendre d'affection pour le pauvre enfant et qui lui voue une tendresse toute maternelle. On verra plus loin que cette Maria Chaix fut la seule à tenter quelque chose quand Menaldo, subitement, disparut.

La faute de la jeune fille ainsi masquée, il restait à lui trouver un mari indulgent qui permit de passer définitivement l'éponge sur ce scabreux passé. Le 5 octobre 1873, deux ans après la naissance clandestine de Menaldo, une petite annonce paraît dans quelques grands quotidiens de province, dont *le Progrès de Lyon* : « Jeune fille de dix-huit ans, jolie, deux millions de dot, petite tache, épouserait jeune homme noble sans fortune. »

Deux millions en 1873, c'est une somme ! Une somme énorme ! L'équivalent de plus de cent millions en argent 1949. Il n'y a, hélas, guère d'exemple que, dans ces conditions, un enfant ne trouve point de père. M. de Nayve, authentique marquis, comte de Joinville, chevalier des Combes, seigneur de Lorgerin, fils d'un ancien officier de la Marine royale qui avait été, un temps, attaché à l'ambassade de France aux États-Unis, descendant par les femmes de l'illustre président de Harlay, du Parlement de Paris, se présenta, fut agréé.

Quand la petite annonce ci-dessus lui tomba sous les yeux, il était, ce noble jeune homme, modeste contrôleur-adjoint des contributions indirectes à Voiron, dans l'Isère, y menait une existence discrète. Sa famille avait eu de sérieux revers de fortune. Son père avait dû quitter la Marine, gagner sa vie avec un portefeuille d'assurances. Lui-même envisageait l'avenir sous des couleurs assez grises. Deux millions liquides, c'était bon à prendre. Même dans un berceau.

Le mariage fut célébré le 2 février 1875.

Il ne semble pas avoir été, tout d'abord, malheureux. M. de Nayve tenait loyalement ses engagements, et même activement : en dix ans, il fait trois enfants à sa femme. Entre temps, M. Massé de Vaudreuille mourait (1882) laissant dans son testament une somme de soixante mille francs au bâtard Menaldo : le capital devait en être remis à celui-ci quand il atteindrait sa majorité ; les intérêts serviraient, en attendant, à payer son éducation.

Car l'enfant n'a jamais été complètement abandonné par les siens (?) ; il est équitable de le signaler. Il a été mis en diverses pensions religieuses où d'ailleurs il étudie avec succès, et se montre docile à ses maîtres. Ici, première énigme : pourquoi en septembre 1883, M. de Nayve, sans avoir prévenu sa femme de ses intentions, se rend-il secrètement à Orléans et annonce-t-il à Maria Chaix qu'il va lui reprendre l'enfant ? Celle-ci s'émeut, mais ne peut concevoir aucune alarme. Le marquis a fait valoir que l'intérêt de Menaldo était de faire de plus fortes études, qu'il grandissait, demandait des maîtres plus qualifiés, etc... Le 1^{er} octobre, M. de Nayve revient à Orléans, emmène Hippolyte qu'il va, dit-il, mettre en pension en Savoie, au petit séminaire de Pont-de-Beauvoisin.

Curieuse maison d'éducation que ce petit séminaire ! M. de Nayve y exerce une autorité devant laquelle chacun plie ; il y pose les conditions qui lui plaisent, et quelles conditions ! L'enfant ne devra recevoir aucune visite, aucune lettre. Il ne pourra écrire qu'au marquis et à la marquise ; et ce sera le supérieur du séminaire qui libellera les enveloppes de ses lettres, car Menaldo ne doit rien savoir de ses parents, pas même leur nom, encore moins leur adresse. Les réponses qui arriveront de Presle ne porteront aucune signature : le même supérieur les décachètera et les remettra à nu au bâtard dont le cachet postal pourrait éveiller la curiosité. Car il est fort intelligent, et d'esprit vif, ce petit garçon, et il commence à montrer un intérêt considérable pour tout ce qui concerne cette famille inconnue qui garde tant de mystère dans ses relations avec lui.

Consentira-t-il un jour à entrer dans les Ordres, comme le souhaiterait sa mère ? C'est bien douteux. A mesure que passent les années, il devient plus irritable, moins docile. Il n'accepte pas de demeurer sans nouvelles de sa mère adoptive, la bonne Maria Chaix, et il réussit à organiser un va-et-vient clandestin avec elle. Mieux : à deux reprises, il s'évade, tente de repartir vers Orléans, est rattrapé chaque fois, et chaque fois répond au supérieur qui l'interroge :

— Je ne veux pas être prêtre ; je veux savoir qui est ma mère. Je ne me laisserai pas emprisonner ici.

Les choses prennent un tel ton que le supérieur, le Père Vésin, prend peur et malgré tout son désir d'être agréable au marquis de Nayve, il annonce à celui-ci

qu'il doit venir reprendre Hippolyte, que le bâtard ne peut pas demeurer plus longtemps sous sa discipline. Le 29 octobre 1885, M. de Nayve est à Pont-de-Beauvoisin : il retire Menaldo et part avec lui en Italie. On connaît la suite.

Le tragique voyage.

Ce qu'on connaît mal c'est l'emploi du temps exact des deux voyageurs entre le 29 octobre et le 11 novembre, jour où Hippolyte est ramassé mort sur les rochers.

— J'ai voulu apaiser les nerfs de Menaldo, déclare M. de Nayve, arrêté et écroué à la prison de Bourges sur la dénonciation conjugale (la lettre de la marquise ne comprend pas moins de quatre grandes pages truffées de détails impressionnants) ; puis je pensais que je pourrais peut-être trouver en Italie une pension de famille où je pourrais le laisser quelques mois.

Tout cela est plausible, ou du moins le serait, si M. de Nayve n'avait pas caché ce départ, ce voyage, à sa femme.

— Dès le premier jour, soutient l'accusation, vous étiez décidé à vous débarrasser de l'enfant, d'abord parce que, lui disparu, vous n'aviez pas à lui verser à sa majorité les soixante mille francs de son grand-père, ensuite parce que vous redoutiez qu'il ne découvrit sa filiation et qu'il ne vous fit chanter.

Ce qu'on sait du voyage des deux compagnons n'est pas sans apporter appui à cette thèse : Nayve a souci de ne voyager que de nuit, et de ne point se faire voir ; il quitte la France le 5 novembre, arrive à Rome le 7, repart toujours de nuit, est à Castellamare le 10. Ils continueront leur route à pied, le long de la mer :

— Vous cherchiez un endroit et une heure favorables à votre crime, dit le juge.

— Nullement, répond Nayve. Je voulais faire voir à Menaldo un des plus beaux paysages du monde, et qu'on ne peut bien voir qu'à pied.

Soit, mais le 10 au soir, près de la Fusarella, l'enfant paraît si harassé que des voituriers qui les dépassent proposent de « monter » le gamin et de le déposer à la petite ville la plus proche, Vico Equense. Nayve refuse. Pourquoi ?

— Hippolyte ne s'était pas du tout plaint de la

fatigue. Il avait gambadé joyeusement toute la journée.

Une demi-heure plus tard, Menaldo était mort.

— Je me suis écarté un instant de la route, explique le marquis, pour nécessité pressante. J'avais laissé Hippolyte appuyé sur le parapet, regardant vers la mer. Quand je suis revenu, l'enfant n'était plus là.

— Et vous êtes parti sans vous inquiéter davantage ?

— Pardon ! J'ai appelé longtemps, de toutes mes forces ; j'ai interrogé des passants ; je me suis penché vers la plage... sans rien voir à cause de l'obscurité qui grandissait rapidement...

— Pourtant aucun des pêcheurs qui étaient encore en mer, près de la Fusarella, n'a entendu vos cris. Aucun témoin ne peut être trouvé qui vous ait vu vous informer, chercher l'enfant...

— Que puis-je à cela ?

— C'est qu'il s'en trouve au contraire, des témoins, qui vous ont reconnu et ont déclaré que vous vous dirigiez vers Castellamare en grande hâte et qu'à peine arrivé à la gare, vous aviez demandé l'heure du premier train pour Naples. N'aurait-il pas été naturel que vous fissiez d'abord une déclaration à la police... ou à la mairie... voire même à votre hôtel ?

— J'avais perdu la tête.

— Et aussi tout sens moral, car où avez-vous été passer les quelques heures que vous aviez à tuer avant le prochain train ? Dans une maison mal famée, une maison de prostitution.

— Je n'y suis resté que quelques heures. Puis je suis reparti sur la route de Sorrente chercher encore Menaldo. Je suis rentré au petit jour pour prendre le train du matin pour Naples d'où j'ai gagné Marseille.

De tout cela, aucun témoignage. Il n'y a de certain (et d'ailleurs d'avoué) que le passage dans le mauvais lieu.

A Naples, toujours même silence de M. de Nayve. Il continue à se faire inscrire dans les hôtels sous le nom qu'il a pris en entrant en Italie : M. Martin.

— Pourquoi ce faux nom ? demande l'accusation qui y voit une charge de plus contre Nayve.

— Parce que, répond l'accusé, l'enfant voyageait avec moi et que je ne voulais point qu'il connût le

véritable nom de sa mère. Il y avait longtemps d'ailleurs qu'il me connaissait sous ce nom de Martin.

Sur ce point, on pourrait donner quitus au marquis, s'il n'était démontré par plusieurs témoignages que le jeune Hippolyte savait depuis plusieurs années déjà que l'homme qui s'occupait de lui, qui était venu le prendre à Orléans et l'avait mis à Pont-de-Beauvoisin s'appelait le marquis de Nayve. L'abbé Riguet, un des professeurs du petit séminaire, affirmera avoir toujours parlé à Menaldo de son « bienfaiteur » sous le nom de marquis de Nayve. Celui-ci ne cachait pas tellement son titre et son identité puisque sur ses malles, quand il venait au séminaire, il y avait des plaques portant l'un et l'autre. Alors ?

Un étrange conseil de famille.

Malgré tout, les arguments les plus solides qu'ait l'accusation lui sont fournis par l'attitude tout à fait anormale de M. de Nayve après son retour en France. Il a quitté Naples aussitôt, mais point pour rentrer au château de Presle où l'attend sa femme, sans nouvelles de lui, depuis plus de quinze jours. Il erre encore, de ci de là, jusqu'au 27 novembre, soit pendant deux semaines. Pourquoi ?

Quand il regagne — enfin — Presle, c'est pour convoquer un étrange conseil de famille. Les journaux ont parlé de la découverte du jeune enfant sur les rochers de la Fusarella. Ils ont précisé que la petite victime portait sur ses effets un numéro, le numéro 57. Nayve peut tout redouter. Avoue-t-il à la marquise qu'il a précipité son bâtard par-dessus le parapet de la route, comme celle-ci le prétendra plus tard ? Il se peut. Il le niera jusqu'à la fin, assurant qu'il s'est contenté de faire part à Blanche de la disparition soudaine d'Hippolyte et de la vanité de ses recherches ultérieures. Quoiqu'il en soit, M^{me} de Nayve ne semble pas avoir manifesté grand émoi : la tendresse maternelle ne l'a jamais étouffée. Elle accepte. Elle aidera son mari à faire la nuit autour du drame. Devant le conseil de famille qu'il convoque, elle ne fera nulle objection, n'élèvera nulle protestation, n'exprimera nul regret. Monstrueuse famille !

Conseil de famille ? C'est une façon de parler, car il n'y a là que trois robins, mais dévoués aux Nayve et aux Massé de Vaudreuil : un petit parent d'abord,

M^e Robert Massé, avocat à Saint-Amand, M^e Benoît, avoué du marquis, M^e Legrand, avocat à Bourges. Ces hommes de loi ont une singulière conception de leurs devoirs : pour eux, comme pour le poète, seul le silence est grand. Les trois conseillers sont unanimes à inviter M. de Nayve à se taire. Le temps recouvrira vite d'une ombre discrète le cadavre du petit Menaldo qui n'a personne au monde pour lui faire rendre justice.

Se taire, d'accord ! encore convient-il de prendre quelques précautions élémentaires : car ce numéro 57 pourrait mettre la police sur une piste trop bonne. M. de Nayve se rend à Pont-de-Beauvoisin, met le supérieur au courant de son « malheur », lui fait part de ses craintes, le supplie d'attribuer en hâte le numéro 57 à un autre élève. Ainsi si les enquêteurs parviennent par hasard jusqu'au petit séminaire, ils se casseront le nez sur l'enfant substitué à Hippolyte.

Enorme ! Et cependant le Père Vésin accepte, prête la main à cette escroquerie morale. Il fait mieux, s'enfonçant dans une complicité indéniabale. Quand en janvier 1886, la vieille Maria Chaix envoie à son ancien nourrisson un cadeau de nouvel an, il ne le lui retourne pas ; il ne veut pas éveiller la curiosité de la brave femme ; il fait parvenir le jouet à M. de Nayve qui se rend aussitôt à Orléans, et annonce — alors, seulement ! — à Maria la mort accidentelle de Menaldo, noyé, dit-il, au cours d'une promenade scolaire. En même temps, il élève le taux de la pension qu'il lui versait déjà en récompense de ses services.

— Tout cela, affirme l'accusation, sent le crime à plein nez !

— Simples maladresses, proteste M. de Nayve, d'un homme qui se sent victime de fatalités redoutables et qui s'affole !

Tout est possible. Mais l'« affolement » des innocents a cependant des limites. Nos lecteurs apprécieront.

Le certain est que Maria Chaix conçoit de grands soupçons. Elle aime le malheureux enfant qu'elle a élevé ; il n'a plus qu'elle au monde pour le secourir ; elle interroge, elle dépêche un ami à Pont-de-Beauvoisin, elle devient dangereuse. Le Père Vésin, une fois de plus, s'interpose : il n'hésite pas à aller jusqu'à la menace :

— Ne vous mêlez pas de ce qui ne vous regarde pas, fait-il dire à la brave femme par un prêtre ami, l'abbé

Bridoux, sans quoi la famille de Nayve pourrait bien vous supprimer une pension que vous tenez de sa seule générosité !

Sans doute, Maria ne céderait-elle pas à cet odieux chantage ; mais elle n'est plus jeune, elle est malade. La mort l'emporte et met fin à tout, de ce côté. Les Nayve jouent, si l'on ose dire, de chance.

Le procès et l'acquiescement.

Si le marquis, fort d'une impunité de neuf années, n'avait fini par découvrir son véritable caractère, n'avait fait preuve dans son ménage d'une tyrannie tatillonne sans cesse plus acariâtre et désagréable, s'il n'avait été jusqu'à frapper sa femme en des colères subites au cours desquelles ses enfants n'étaient pas épargnés, peut-être n'aurait-il jamais eu à faire à la justice !

Dénoncé, arrêté, il se défendit avec une énergie opiniâtre, sans emphase, sans jamais compliquer son récit originel. Seize mois de prison préventive (et c'était là chose sérieuse à une époque où n'existait pas encore l'instruction contradictoire (établie seulement en décembre 1897), ne l'amènèrent ni à des aveux ni à des contradictions. Ses enfants s'étaient tous rangés de son côté, contre leur mère.

Le 28 octobre 1895, il comparait devant le jury de Bourges, défendu par un des maîtres de la barre, M^e Albert Danet, assisté de M^e Leredu, futur député de l'Oise et ministre. L'affaire tint neuf audiences.

Peu sympathique, l'accusé. D'une étonnante vulgarité en dépit de son ascendance illustre : petit, très chauve, la moustache épaisse cachant en partie les lèvres, le nez court aux narines larges, sensuelles, une bouche épaisse et sans charme, des yeux petits, mais vifs. Il faut dire que Blanche de Nayve, au banc des témoins, avec ses deux fils, Henri et René, n'a pas plus grande allure ; alourdie par l'âge, très blonde, avec un teint couperosé, et des yeux bleu faïence, elle n'a jamais dû être très jolie ; elle est vêtue élégamment, coiffée d'un encombrant chapeau à plumes ; elle porte de lourdes boucles d'oreilles. A côté d'elle, un prêtre, l'abbé Rosselot, dont la déposition soulèvera des tempêtes et dont le rôle en cette sinistre affaire ne semble pas avoir été très droit. Mais n'anticipons pas.

Les témoins italiens n'ont pas été convoqués pour

éviter une note de frais trop considérable ; le commissaire de police de Castellamare, le signor Balsamo, est là, seul ; c'est lui qui a mené l'enquête après la découverte du cadavre ; il a interrogé notamment les voituriers qui ont rencontré sur la route les deux « Martin » et qui ont proposé de « monter » le petit Menaldo. Il est là pour certifier l'authenticité de leurs témoignages si par hasard la défense la contestait. Ce que d'ailleurs elle ne fera pas.

L'atmosphère est de toute évidence mauvaise pour M. de Nayve. Le jury écoute avec hostilité son interrogatoire, le rappel de son mariage, l'histoire de son ménage. Quand vient le récit du drame, le marquis tente de feindre quelque émotion ; il est mauvais comédien ; il tamponne en vain ses yeux que ne mouille aucune larme ; il tape du poing sur son banc, prend un ton dolent pour parler des bontés qu'il a eues pour la petite victime, met la main sur son cœur pour affirmer qu'il a toujours été un conseiller paternel pour le petit bâtard et qu'au séminaire de Pont-de-Beauvoisin Hippolyte était aussi bien traité que s'il eut été son fils légitime.

Il écoute avec impatience, et quelque irritation, les « cancans » sur la vie intime du château de Presle, plutôt pittoresque ! Il avait la canne prête, le bon marquis, et abattait quotidiennement ses bâtons sur les épaules d'un peu tout le monde : la marquise, les enfants, les domestiques, les précepteurs, les fermiers, etc... Il traitait avec plus de douceur, et même une excessive galanterie, les femmes de chambre et cuisinières, mais de son côté la marquise n'avait-elle pas des bontés pour le dernier précepteur des jeunes de Nayve, cet abbé Rosselot dont il est temps de parler un peu.

A en croire M. de Nayve, si la marquise avait envoyé à la justice sa lettre de dénonciation (calomnieuse), c'était sur les conseils de ce prêtre dont elle avait fait son plus intime confident et qui, paraît-il, rêvait de séparer un ménage déjà médiocrement uni et de prendre à Presle la place du marquis. Rien que cela !

L'abbé avait une quarantaine d'années ; c'était un grand bonhomme à forte ossature, maigre, robuste, passionné, avec des yeux brûlants de fièvre derrière ses grosses lunettes à tige d'or. Qu'il ait conçu pour le marquis de Nayve une haine violente, aucun doute. Mais celui-ci le lui rendait bien. On se demande

comment ces deux ennemis furieux ont pu vivre ensemble pendant trois ans sans s'entr'égorgier. L'abbé accuse le marquis de toutes les turpitudes imaginables et, bien entendu, le tient pour l'assassin indubitable d'Hippolyte Menaldo. M. de Nayve coupe la déposition d'injures sanglantes... et pertinentes.

— Cet homme, s'écrie-t-il dressé devant son banc et tendant le poing vers le témoin, cet homme ne s'appelle pas Rosselot ; il s'appelle Clavequin. Son père a été fusillé pour espionnage au profit de l'Allemagne. Cet homme a dû changer de nom, il a pris le nom de sa mère. Lui-même est un espion.

Plus directement :

— C'est l'abbé qui a dicté à ma femme la lettre qu'elle a envoyée à la justice. Il veut me chasser du château, me faire couper le cou, prendre ma place.

Rosselot, sous l'apostrophe, ne bronche pas. Il semble n'avoir rien entendu. Quand le marquis en a fini, il reprend sa déposition où il l'avait interrompue et poursuit sans faire la moindre allusion aux ambitions que lui a prêtées le marquis. Mais la passion est si visible dans tout ce qu'il dit, il y a sur ses traits taillés à la serpe un parti-pris si évident que déjà les jurés considèrent d'un œil moins dur l'accusé. Le témoin va un peu trop fort ; il sert sans s'en douter celui qu'il voudrait accabler.

C'est M^{me} de Nayve qui lui succède à la barre. Elle dépose d'une voix glacée, tranchante comme un couperet, sans nuances :

— J'accuse M. de Nayve...

Elle ne dira jamais : mon mari.

— ... D'avoir précipité mon fils Hippolyte sur les rochers de la Fusarella. Volontairement.

A son banc, le marquis se tasse, rentre la tête dans les épaules et, pour la première fois, sanglote. Il est enfin sincère. Il souffre. A-t-il donc aimé véritablement cette femme qu'il a épousée dans les circonstances que l'on sait ? Peut-être.

— Quand M. de Nayve est rentré d'Italie, il ne me dit rien ni de son voyage ni du drame. Ce furent les journaux qui m'apprirent la mort de mon fils. Mais quand je lus que le corps trouvé sur les rochers portait des vêtements numérotés 57, je compris : « C'est toi qui l'as tué » dis-je à M. de Nayve. Il avoua.

La sincérité de la grosse femme ne paraît pas douteuse. On a le sentiment très fort qu'on tient la vérité.

Et la tête du marquis de Nayve ne tient plus que par un fil à ses épaules. Mais bien des coups de théâtre vont encore éclater.

— Avez-vous dénoncé votre mari spontanément ou sur les conseils de quelqu'un ? demande le président Lauveriat qui dirige les débats.

— Cela ne regarde que moi, répond Blanche de Nayve après quelques secondes d'hésitation.

L'abbé Rosselot n'a pas tiqué. Mais une houle a couru sur l'assistance, et Blanche reprend :

— C'est un clerc de notaire de Nevers qui m'a conseillé.

M^e Abert Danet se lève :

— M^{me} de Nayve a envoyé sa dénonciation le 28 juin 1894. Son mari était alors en voyage. Est-ce exact ? questionne-t-il tourné vers le témoin.

— C'est exact, reconnaît M^{me} de Nayve.

— Et voici la lettre que le témoin adressait le 30 juin, deux jours après l'avoir accusé d'être un assassin, à son mari : « Cher Lucien, Je vois que tu fais un voyage des plus agréables et très beau en même temps. Rien de nouveau ici. René fait toujours soigner ses dents. Nous avons eu un orage épouvantable cette nuit. Le tonnerre a dû tomber trois fois sur le paratonnerre. Au revoir, nous t'embrassons de tout cœur. »

L'effet produit est prodigieux. La marquise est huée par l'auditoire que le président a grand'peine à calmer. Les jurés sont bouleversés. L'un d'eux se lève et très ferme :

— Monsieur le président, il n'est pas possible que le témoin cache plus longtemps le nom du clerc de notaire qui lui a conseillé d'écrire sa lettre de dénonciation.

On comprend l'importance de la question. Si M^{me} de Nayve a pris conseil d'un homme de loi, rien que de naturel. Si au contraire c'est l'abbé Rosselot qui l'a inspirée en cette affaire, tout devient suspect, et l'on est en droit de se demander si l'accusation portée contre le marquis n'est pas simple calomnie.

Interpellée par le président, M^{me} de Nayve promet :

— Je ne peux donner ce nom que j'ignore, mais je vais télégraphier dès ce soir à une de mes amies de Nevers qui m'a fait connaître ce clerc. Vous aurez ce nom demain.

Demain : neuvième et dernière audience.

En attendant le nom promis, le procureur général prononce son réquisitoire, solidement construit, sans effets oratoires, mais d'une rigueur logique à laquelle les jurés semblent sensibles. Puis M^e Danet prend la parole. Il en a à peine terminé avec des considérations générales sur la jeunesse « studieuse et sage » de Nayve quand le président lui fait signe :

— M^e Danet, je vous demande pardon de vous interrompre, mais comme vous m'avez demandé vous-même de vous prévenir dès que j'aurai reçu les réponses de Nevers, je crois devoir vous informer qu'on vient de me les remettre à l'instant.

L'éminent défenseur demande qu'il en soit donné lecture aussitôt :

— Les voici, continue le président.

Et il lit ce premier télégramme :

« Monsieur le président des Assises,

« J'ai reçu hier de M^{me} la marquise de Nayve les télégrammes ci-joints auxquels je ne comprends absolument rien. Madame de Nayve m'ayant demandé après l'arrestation de son mari, de lui indiquer un bon notaire pour s'occuper de ses intérêts dans sa séparation de biens, j'ai pensé de lui donner le nom de M^e Dauphin, mon notaire. Je suis, monsieur le président, avec le plus grand respect votre très humble servante. — Jeanne Jaladon. »

Trois télégrammes de la marquise de Nayve étaient joints à cette lettre, déjà décisive. Ils étaient plus troublants encore. Les voici :

« Bourges, 4 novembre, 2 h. 25, soir.

« Prière d'aller voir chez le notaire que vous m'avez indiqué s'il a toujours ses clercs de 1894, car on veut savoir le nom du monsieur qui m'a aidé dans ma dénonciation. Demandez-lui s'il veut dire son nom, car il m'a demandé le secret. Veuillez m'adresser le nom du notaire que vous m'avez indiqué. Ma mémoire me fait défaut. Réponse au Palais de Justice de Bourges, au Président des Assises. — Marquise de Nayve. »

« Bourges, 4 novembre, 2 h. 25, soir.

« Adressez-moi dépêche de suite après celle répondue au Président des Assises. Que le notaire réponde que le clerc est mort. Réponse à moi chez le concierge du tribunal, M. Dubourg. — Marquise de Nayve. »

Enfin troisième télégramme :

« Bourges, 4 novembre, 8 h. 13, soir.

« Si la personne ne veut pas dire son nom, il suffit
« que le notaire envoie une dépêche au président des
« assises, s'il n'en a pas déjà reçu, pour lui dire que le
« cleric refuse de donner son nom. — Marquise de
« Nayve. »

M^e Danet reprit sa plaidoirie dans une atmosphère totalement changée : il ne lui était plus difficile de démontrer la duplicité de la marquise.

— Les jurés exigent le nom du cleric de notaire qui aurait guidé M^{me} de Nayve. Elle promet de le donner, télégraphie à Nevers une dépêche dont elle peut montrer le texte, mais a bien soin de laisser ignorer qu'en même temps elle envoie deux autres télégrammes pour dicter à M^{me} Jaladon ses réponses : « le cleric de notaire est disparu, ou il est mort, ou il refuse de parler. » Fort heureusement l'honnêteté de M^{me} Jaladon s'est révoltée à la pensée d'une aussi infâme compromission.

La délibération du jury ne dura que quelques instants : c'était l'acquiescement. Ce verdict fut accueilli de façon diverse. Le *Journal des Débats*, *Le Jour*, *Le Petit Parisien*, *L'Intransigeant*, *L'Eclair*, etc..., constatèrent que l'assistance avait applaudi et que, au dehors même du Palais de Justice, des acclamations avaient accueilli la nouvelle. Ces applaudissements, ces acclamations soulignaient-ils l'innocence, du marquis de Nayve, ou la condamnation morale de la marquise et du scandaleux abbé Rosselot ? Il nous semble que la chronique où la part de chacun est le plus équitablement faite est celle que publia Adolphe Brisson dans les *Annales* :

« Le marquis de Nayve, y lisait-on, est innocenté,
« non pas innocent. Parmi les jurés qui l'ont absout, il
« n'en est pas un seul qui osât sincèrement le défendre.
« Leur conscience a été troublée par l'absence de
« preuves matérielles et, plus encore, par l'effroyable
« engrenage d'intrigues, de haines, de sourdes et
« louches combinaisons au milieu desquelles se déme-
« nait le châtelain de Presle... »

« C'est surtout à l'abbé Rosselot que M. de Nayve
« a dû son salut. Quand l'abbé s'est avancé à la barre,
« quand on a entendu le son de sa voix impérieuse,
« recueilli de sa bouche l'aveu de ses actes dont quel-
« ques-uns indignes, et que de l'ensemble des déclara-
« tions recueillies de toutes parts, a jailli cette figure
« de précepteur autoritaire, inquisiteur, débauché, il

« a semblé que l'ombre formidable de Tartuffe surgis-
« sait. Eh ! oui, certes, le marquis de Nayve était
« détestable, mais on s'est demandé s'il ne valait pas
« mieux que ceux qui le poursuivaient... »

« Ce n'est pas une peine corporelle qui eût ajouté
« grand'chose au châtement de M. de Nayve. Il est à
« jamais perdu. Les années s'écouleront sans le laver
« de sa flétrissure. Les trois personnages de ce drame
« vivront également méprisables et méprisés. Le jury
« l'a compris ; il s'est montré magnanime... On ne
« peut que louer le jury de Bourges en sa clémence. Son
« verdict est un verdict de dégoût et de pitié. »

Il fait en tout cas « force jugée » et nous n'avons, les uns et les autres, qu'à nous incliner devant lui.

M. de Nayve n'en avait d'ailleurs pas tout à fait fini avec la Justice. Le parquet du Cher le renvoya devant le tribunal correctionnel de Saint-Amand pour coups et blessures sur la personne de ses enfants : le 14 novembre 1895, il était condamné à six mois de prison.

XI

LES AMANTS TRAGIQUES
DE SIDI-MABROUCK

Le plus littéraire des drames passionnels. Et le plus mystérieux.

Deux corps sanglants sur un divan. Est-elle sa maîtresse ? Peut-être. Ce n'est pas démontré. S'est-elle suicidée ? L'a-t-il tuée ? On en dispute encore, à plus de cinquante ans de distance. La Ville et la Cour se partagent en deux camps : les uns voient en elle la plus vertueuse des mères de famille, lâchement attirée dans un traquenard odieux ; les autres le tiennent, lui, pour la victime d'une sorte de femme fatale dont ils insultent sans pitié la mémoire. Le mari — car il y a un mari — affirme sa certitude de la pureté de sa femme. Mais les maris sont si mauvais juges en ces sortes de choses ! Pour que le mystère demeure entier, la Justice, elle-même, balance, hésite, se divise : le tribunal condamne l'amant, seul survivant du drame, mais la Commission des Grâces le libère après le minimum d'emprisonnement. Que penser ?

Les grands romanciers se passionnent à leur tour et transportent les tristes héros de cette sombre affaire sur leur table de travail. Si Paul Bourget n'en tire pas tout à fait son fameux roman *Le Disciple*, il s'en inspire profondément. Gyp, elle, y trouve le prétexte de son *Raté*, si cruel pour le partenaire masculin du drame. Paul Brulat écrit sur le même thème *L'Ame errante* et le romancier russe Ivan Bounine, prix Nobel de 1938, *Un Fils*. Depuis un demi-siècle enfin, il n'est pas un chroniqueur judiciaire, pas un seul, qui ne se soit essayé à percer le mystère, à déchiffrer l'énigme, un peu comme toutes les tragédiennes veulent jouer *Phèdre* ou *La Dame aux Camélias*, comme tous les peintres s'attaquent un jour ou l'autre à un *Coucher de soleil sur le lac*.

Dieu sait pourtant si les faits, à première vue, paraissent simples, semblent ne pouvoir donner prise à aucun doute ! Jugez-en.

Quatre coups de feu.

Quatre coups de feu retentissent, au crépuscule, un crépuscule d'hiver, mais d'hiver algérien, car nous sommes en Algérie, à quelques kilomètres de Constantine, à une demi-heure de voiture (de voiture à cheval car, en cette année 1888, on ignore encore les automobiles).

Les coups de feu partent du premier étage d'une villa confortable, toute blanche dans la nuit qui tombe — il est cinq heures du soir et nous sommes le 25 janvier, la nuit tombe vite, même en Afrique du Nord — et dont les fenêtres de façade s'ouvrent sur la magnifique et romantique gorge du Rummel.

La villa Sidi-Mabrouck.

Elle n'est pas très, très belle, la villa Sidi-Mabrouck, et son architecte était d'un goût douteux. Elle appartient au plus pur style Sadi-Carnot. Pâtisserie et guimauve. Mais elle est entourée d'un admirable jardin, plein de palmiers, de glycines et de bougainvilliers. Au printemps on y doit respirer des parfums délicieux, un peu lourds peut-être...

Le crépuscule, ce soir-là, est particulièrement doux, et voluptueux. Ces soirées d'hiver, quand les dernières tiédeurs du soleil demeurent encore dans l'air qui s'assombrit paisiblement, sont divinement belles et provoquent irrésistiblement à l'amour. Minutes entre toutes voluptueuses au charme troublant desquelles le plus puritain résiste mal !

La campagne n'est que repos, douceur, paix.

La villa, volets clos, semble déserte. Pourtant, devant la porte, deux chevaux, un landau découvert.

Qui attendent-ils ?

Au loin roule un chariot et claque un long fouet. Pepete descend vers le sud avec un chargement dont le poids fait crier les roues. Plus loin encore, sous une mince fumée blanche, un train siffle...

Soudain, sèches, quatre détonations.

Des passants, des voisins accourent ; le cocher qui a abandonné ses chevaux pour aller boire un verre de Mascara à l'auberge se précipite. On enfonce les portes. Celle du rez-de-chaussée, verrouillée. Celle

d'une chambre, au premier, d'où vient, sinistre, un long gémissement et qui n'est fermée qu'à clef.

Devant un divan très bas, très large, un jeune homme d'une vingtaine d'années bave. Une bave rouge qui lui passe entre les lèvres à chaque respiration, par saccades, car il respire difficilement : deux balles de revolver lui ont traversé les joues.

— Monsieur Henri ! s'écrie le cocher.

C'est le fils du propriétaire de la villa : Henri Chambige.

De l'autre côté de la chambre, sur le lit à demi défait, une jeune femme, très belle, qui a cessé de vivre. Elle sourit encore, ses traits ont tout le calme du bonheur. On dirait une statue de cire, la statue de l'amour heureux. Les lèvres sont exsangues, les cheveux déroulés, le buste nu. Près d'elle, un petit bouquet de violettes et de roses, taché de sang, et qu'elle devait tenir au moment où elle a été frappée. À la tempe droite, deux trous. La mort a été instantanée.

— Le malheureux !... Le pauvre petit !

C'est sur le jeune homme que s'apitoye le cocher, vieux serviteur des Chambige et confident des escapades du jeune Henri qu'il a vu naître. Pour lui, comme pour toutes les personnes accourues, aucun doute : Chambige a tué sa maîtresse, a tenté de se suicider après.

— Il revient à lui !... Arrêtez-le !

C'est que Chambige, revenu à lui en effet, a aussitôt tenté d'arracher le pansement provisoire qu'on lui a fait tant bien que mal. On lui a saisi les bras, on l'immobilise, il semble horriblement souffrir, mais se soucie peu de sa douleur et ne cesse de supplier :

— Tuez-moi... laissez-moi mourir !... Je ne veux pas lui survivre. Nous nous aimons... Laissez-moi mourir !

C'est un cri qu'il ne cessera de pousser qu'à l'hôpital de Constantine où on l'a transporté. Il a pu déjà, en mots entrecoupés, en hoquets successifs, donner une explication du drame :

— Je voulais partir avec elle. Elle a préféré mourir. Mourir avec moi. Mourir ensemble...

Ce sont ces deux mots qu'il répète le plus souvent, en scandant toutes ses phrases :

— Mourir ensemble... Elle a tenu l'arme pour que je la tue d'abord. Mourir ensemble... ensemble...

Achievez-moi... J'ai tiré pendant qu'elle m'embrassait... Ensemble... Mourir... Laissez-moi mourir...

Puis des mots incohérents :

— Des roses... Vivre sans lui... viens... viens...

Il guérira. Après des semaines d'hôpital.

Elle, par contre, est bien morte.

Qui, elle ?

La victime.

Une jeune femme, mariée depuis dix ans à un ingénieur des chemins de fer de Constantine. Elle a trente ans, ou, plus exactement elle va les avoir quand éclate le drame. Elle est mère de deux jeunes enfants qu'elle adore. Elle s'appelle M^{me} Grille.

Il n'y a pas, à Constantine, de femme plus respectée, jouissant de plus de considération. Elle est très belle pourtant, nous l'avons dit, mais jamais calomnie ni même médisance ne l'ont effleurée. Protestante, pieuse, point dévote, elle accomplit strictement, mais sans excès, ses devoirs religieux. Elle appartient à une excellente famille bourgeoise du Dauphiné, une famille riche, une famille hautement estimée. Charitable, elle est aimée de tous. Indulgente, elle est de ces femmes qui ne s'énorgueillissent point de leur vertu et n'en deviennent pas inhumaines. Si elle mène une vie d'une clarté parfaite, elle connaît un bonheur sans nuages. Son ménage est des plus unis. Son mari est un homme aussi net qu'elle. Même après le drame, il lui gardera une confiance totale :

— Jamais je n'admettrai que ma femme ait pu commettre une faute. Jamais, non jamais. C'est impossible.

Sa sincérité est si évidente, il y a tant d'ardeur dans sa protestation que beaucoup en sont ébranlés.

Et cependant...

Les preuves crèvent les yeux.

Si M^{me} Grille n'était pas la maîtresse de Chambige, Chambige a donc assassiné M^{me} Grille : la thèse du double suicide ne tient plus. Or sur le corps de la jeune femme, on ne relève aucune trace de violence. Le soin avec lequel la robe a été pliée sous l'éderon, le pantalon (les femmes portaient alors des dessous volumineux et compliqués) et le corset ont été quittés, de toute évidence, volontairement, rangés méthodiquement sur le fauteuil où on les a retrouvés. M^{me} Grille n'était peut-être pas la maîtresse de Chambige

quand le couple est arrivé à la villa Sidi-Mabrouck, mais elle l'a été ce jour-là ou elle allait l'être.

Pourtant, le cocher qui a conduit Henri et M^{me} Grille à la villa et qui recevait les confidences de son jeune maître, assure ne rien savoir, n'avoir jamais rien su. Quand les coups de feu ont été tirés, il y avait près de deux heures que le couple était enfermé au premier étage. Il est resté dans sa voiture, n'est allé boire que quelques minutes avant l'« accident » (ainsi nomme-t-il le drame), il n'a surpris aucun bruit de dispute, rien qui puisse faire croire à une violence quelconque exercée par Chambige sur sa compagne.

La main droite de M^{me} Grille, enfin, était couverte de sang, ce qui s'accorderait parfaitement bien avec l'affirmation du jeune homme : « Elle a tenu elle-même l'arme pendant que je tirais. »

Le meurtrier.

Henri Chambige d'ailleurs est incapable d'un assassinat vulgaire. Il est très loin d'être le premier venu. Dans la terrible situation où il se trouve, aucun de ses amis ne l'abandonne, tout au contraire. C'est une manifestation unanime en sa faveur. D'une culture étendue, riche des dons les plus variés, les plus heureux, il est à la fois poète, philosophe, romancier, peintre, musicien. Malheureusement ce garçon si fin, si distingué, traîne une hérédité terrible : son père, ancien notaire à Médéah, parfait honnête homme lui aussi, et d'esprit non moins original, s'est suicidé voici une dizaine d'années sans qu'on puisse trouver à ce geste d'autre raison qu'un dégoût de la vie, une nostalgie irrésistible de l'inconnu. Ses deux sœurs ont disparu à leur tour, peu après, de façon assez mystérieuse, mais vraisemblablement elles se sont empoisonnées en camouflant discrètement leur double suicide.

Lui-même traverse depuis sa quatorzième année des crises de mysticisme suraiguës. Il confessera avec humilité, presque terreur, ses fureurs dévotées que suivent d'ailleurs d'effroyables dépressions :

— J'ai eu, dira-t-il aux assises, la folie de la croix et l'appétit de la mort à un degré égal. Puis à seize ans, toutes mes croyances, un soir, se sont écroulées. Mon âme ne fut plus que ruines et dévastations.

Et encore :

— C'était en moi un pêle-mêle anarchique. Tout m'était autre, même moi. J'avais peur de la folie. Un jour, devant un couteau ouvert, je dus m'enfuir pour ne pas me frapper : j'étais pris d'un désir passionné, morbide de me fouiller la poitrine pour écouter battre mon cœur de plus près.

Le sentiment de son impuissance à se réaliser le poursuivait. A presque chaque page de son journal, on trouve ces mots : « Etre manqué, impuissant, fin de famille... Rien, je ne serai jamais rien... Je raterai ma vie d'abord, puis ma mort... »

Il dira :

— J'avais écrit néant à la page du cœur et néant à la page de l'esprit.

Et puis, un jour, il rencontre M^{me} Grille, il l'aime, il est aimé d'elle. C'est pour lui, le salut. Il a trouvé un but à sa vie. Elle lui a donné confiance en lui. Puisqu'il est aimé, il est donc aimable. Ce complexe de monstrueuse infériorité qui tantôt le paralysait, tantôt le lançait aux abîmes, se dissipe peu à peu. Il reprend terre. Le cauchemar est fini.

— Je renaissais !

Car il ne cessera jamais d'affirmer que M^{me} Grille s'était donnée à lui. Plus maternelle, peut-être, que sensuelle. Mais le fait restait. Si inexplicable qu'il pût paraître. Car Chambige était un garçon fluët, malingre, maladif, un triste amant selon toute apparence, encore qu'il soit imprudent de juger sur certaines apparences, alors que M. Grille mesurait un mètre quatre-vingt, avec des épaules en proportion, respirait la santé, la force, l'équilibre.

— Pourquoi M^{me} Grille aurait-elle quitté ce mari solide pour aller à un amant si maigrelet ? demandaient les ennemis de Chambige.

Mais lui, simplement :

— Elle m'a aimé précisément parce que j'étais faible et que son mari était herculéen.

Pourquoi pas ? Les femmes sont souvent vaincues par la pitié plus facilement que par l'amour. Et puis... et puis... nous ne voudrions pas pousser trop loin les investigations d'alcôve, mais il arrive que tel détail de l'intimité d'un ménage choque brutalement l'un des deux époux. Les utopistes du Moyen Age qui parlaient plus crûment que nous ont insisté sur l'importance de... comment dire ?... « l'appareillage » dans le bonheur des couples. N'insistons pas. Mais

bien des maris auraient grand tort et commettraient grave imprudence en croyant porter longtemps à bout de bras, si l'on ose dire, l'amour de leur femme.

— Il ne suffit pas d'avoir des muscles pour me rendre heureuse, confessait une femme d'esprit du XVIII^e siècle. Il faut surtout savoir s'en servir.

Un billet de M^{me} Grille à Chambige, retrouvé quelques jours avant la comparution du jeune homme devant la cour d'assises de Constantine en décembre 1888, servit de document-massue aux amis d'Henri. Il disait :

« Ne plus te voir, je suis folle. Je t'aime plus que tout au monde. Prends-moi donc. Je suis toute à toi. Ne doute pas de mon amour ! »

Mais le camp des Grille déclara tout aussitôt le billet faux. Et l'affaire tourna au désavantage de Chambige, car les experts-graphologues opinèrent en effet pour l'inauthenticité du « poulet ». Tout était remis en question. Le plus solide argument en faveur de la thèse du suicide était la tenue de M^{me} Grille quand éclatèrent les coups de feu : il était impossible de nier qu'elle se trouvât dans la chambre d'Henri Chambige et dévêtue. C'est, disaient les amis des Grille, c'est que le crime de l'accusé est plus monstrueux encore qu'il n'y parut tout d'abord : il a fait boire à sa victime un narcotique ; c'est sur une femme droguée, endormie, inconsciente, que le double attentat — passionnel, criminel — a été commis. Chambige a souillé sa victime, puis l'a tuée.

Le verdict.

Aucun narcotique, cependant, n'avait été retrouvé dans la villa et l'autopsie pratiquée sur le corps de M^{me} Grille n'avait pas davantage fait découvrir trace de la drogue. En sens inverse, à l'appui de l'explication Grille, on eut le témoignage d'un pharmacien de Constantine : Chambige l'avait longuement questionné, quelques jours avant le drame, sur divers poisons :

— Nous avons résolu de mourir ensemble, déclara le jeune homme, mais nous n'avions pas encore choisi entre le poison et le revolver.

Chambige fut défendu par le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, M^e Durier, assisté d'un jeune stagiaire à qui la plus brillante des carrières était promise, M^e Henri-Robert. Le procureur réclama un

châtiment sévère, mais admit qu'il ne pouvait être question de la peine capitale. Le jury rapporta un verdict de culpabilité sur la question de meurtre et sur celle de préméditation : il admettait malgré tout les circonstances atténuantes. La Cour se montra indulgente ; elle n'infligea à Chambige que sept ans de travaux forcés ; la grâce présidentielle les transforma aussitôt en réclusion. Cette mesure provoqua une vive colère chez M. Grille qui adressa au président de la République cette lettre furieuse : « J'ai le droit de vous « faire observer que si, dans votre conscience, l'assas- « sin vous a semblé digne d'intérêt, c'est que vous « avez dû oublier que j'avais deux filles condamnées « à se trouver dans quelques années vis-à-vis de « l'homme qui, non seulement a tué leur mère, mais « a tenté encore de la déshonorer par ses infâmes « calomnies. Je viens donc vous demander, Monsieur « le Président, de faire grâce pleine et entière à l'as- « sassin Chambige pour que je puisse me faire justice « moi-même puisque le plus haut dignitaire de mon « pays me la refuse. »

C'est à Lambèze, dans ce même département de Constantine où avait eu lieu le drame, que Chambige subit sa peine. Détenu modèle, il se vit mettre en liberté au bout de trois ans et demi de prison.

Il fut un libéré plus exemplaire encore. Il lui eût été facile, étant donné le bruit qu'avait fait son procès, et le doute qui planait sur sa culpabilité, de battre monnaie autour de cette célébrité d'aloi suspect. Ecrivain, il aurait pu s'ouvrir, par le scandale, beaucoup de portes. Il n'en fit rien. Ne songeant au contraire qu'à se faire oublier, il abandonna le nom sous lequel il avait, trois ans plus tôt, intéressé le monde entier et vécut désormais sous un pseudonyme : Marcel Lami. C'est sous ce nom de plume qu'il publia aux éditions de la Revue Blanche un roman non sans valeur : *La Débandade*. Lorsque, vers la fin du siècle, les Balkans prirent feu une fois de plus, il alla guerroyer parmi les Grecs contre les Turcs. Histoire de parfaire son rachat, car le souvenir de la villa Sidi-Mabrouck ne cessait de le hanter, et la vision de M^{me} Grille, les seins nus, les tempes trouées.

En 1901, il épousa une cousine ; elle lui apportait une certaine fortune ; il en eut une fille ; l'une et l'autre vivaient encore en 1939.

Chambige, lui, mourait en 1917.

XII

L'AFFAIRE STEINHEIL

Un antiquaire lyonnais nous proposait, peu de temps avant la guerre, une lévite, longue et noire, qui avait été, nous assurait-il, une des pièces à conviction de l'affaire Steinheil. A supposer qu'il dit vrai, comment cette lévite était-elle arrivée à lui ? Il la tenait, déclarait-il, d'un collectionneur qui l'avait lui-même achetée à la vente faite en 1932 ou 33 par M. Cambréal, directeur du greffe criminel de la Cour d'Assises de Paris.

Et il nous souvient bien, en effet, qu'il y avait eu, vers cette date, une vente de souvenirs judiciaires parmi lesquels figuraient de nombreuses « reliques » de l'affaire Steinheil : tampons d'ouate, perruques, cordes et ficelles, gants, médaille de la Vierge, dentier, canne d'alpiniste ferrée, lévites, bouteille d'encre, chemise de femme, armoire à pharmacie, etc.

La pièce essentielle du lot était un portrait inachevé du comte de Balincourt, qui fut acheté vingt-deux francs par un marchand de curiosités. Qu'est-il devenu aujourd'hui ? Peut-être M^{me} de Steinheil, devenue depuis lady Abinger, l'a-t-elle fait racheter discrètement. Il est certain qu'après son procès, elle avait manifesté l'intention de rentrer en possession de tous ces tragiques souvenirs, et, plus particulièrement, du tableau, le dernier peint par son mari. Il ne lui fut pas donné, sur-le-champ, satisfaction. Puis, d'autres aventures détournèrent l'attention de la dame. Elle se désintéressa de ces vieilles reliques, trop évocatrices sans doute au gré de son nouvel époux. Achevons, avant d'en venir à l'« affaire » elle-même, l'histoire du portrait : M. de Balincourt qui comptait, en 1908, au nombre des plus fidèles adorateurs de « Meg » s'était servi pour pénétrer impasse Ronsin du moyen

classique : il avait demandé au mari de sa belle, le peintre Steinheil, de faire son portrait. Quand le drame se produisit, l'artiste n'avait pas achevé son tableau : les mains notamment étaient à peine esquissées. Ce qui suggéra à l'un des inspecteurs chargés de suivre l'enquête cette note curieuse qui figure au milieu d'un rapport très officiel : « Dieu n'a pas voulu que celui qui allait être étranglé peignît les mains de son étrangleur. »

Qui aurait pensé que tant de mysticisme pût loger dans l'âme d'un agent ! Le brave homme ne fut pas suivi par ses chefs et M. de Balincourt ne fut nullement inquiété.

Mais arrivons au drame.

Le drame.

Le 31 mai 1908. Dimanche de la Pentecôte.

Les crieurs des journaux du soir annoncent, à travers les rues, comme les promeneurs flânent dans la tiédeur d'une fin de journée printanière, ou reviennent du Derby de Chantilly, les crieurs annoncent un mystérieux assassinat, près de la rue de Vaugirard, dans une étroite impasse dont le nom, encore ignoré de presque tous les Parisiens, va devenir, en vingt-quatre heures, célèbre : l'impasse Ronsin.

6, impasse Ronsin, dans une maison d'aspect bien tranquille, dont le premier étage est surmonté d'un atelier de peintre, aux larges baies, on a découvert deux cadavres : celui du peintre Adolphe Steinheil, un artiste d'une certaine notoriété, d'un talent très officiel, et celui de sa belle-mère, M^{me} Japy. Dans la chambre voisine, la femme du peintre, M^{me} Marguerite Steinheil, aux trois-quarts étranglée, solidement ligotée, respirait encore et a pu être assez rapidement ranimée. A l'étage supérieur, couche un domestique, Rémy Couillard. Il n'a rien entendu, rien vu, il ne sait rien.

Le drame soulève une émotion subite. Les Steinheil appartiennent au Tout-Paris. Lui, petit-neveu de Meissonnier, était l'ami personnel de Félix Faure (ami par alliance, dira ironiquement Willy, faisant allusion à la liaison de notoriété publique qui exista entre le Président de la République défunt et M^{me} Steinheil : ne dit-on pas que Félix Faure mourut dans ses bras ?). Elle, très jolie, très légère, très lancée,

bonne musicienne, reçoit beaucoup, est très reçue, a eu, en dehors de l'Elysée, des amitiés brillantes, conserve des affections solides dans tous les milieux, parlementaires compris.

Suivons, pas à pas, l'enquête. La découverte du double crime remonte à six heures du matin. Les Steinheil habitaient, en cette fin de mai, à la campagne, dans une maison qu'ils possèdent à Bellevue. Ils en sont revenus le vendredi 29. Est également arrivée, ce 29 mai, impasse Ronsin, M^{me} Japy qui vient, elle, de Beaucourt. La journée du 30 n'apporte aucun élément important. Courses banales à travers Paris. Le dimanche matin, en descendant prendre son service, Rémy Couillard entend des gémissements : il se précipite ; M^{me} Steinheil, en vêtements de nuit, gît sur son lit, un tampon d'ouate à côté de la bouche, poignets liés entre eux, pieds attachés au lit. Le valet de chambre ouvre la fenêtre, appelle au secours ; des agents entendent les cris, accourent, et c'est en leur présence que sont découverts les deux cadavres : M^{me} Japy étendue en travers de son lit, le cou étranglé par une fine cordelette, un tampon d'ouate enfoncé dans la bouche, si violemment qu'il a brisé le râtelier de la malheureuse. Egalement étranglé sur le pas de la porte qui sépare sa chambre de la salle de bains, le peintre Steinheil.

M^{me} Steinheil parle.

M^{me} Steinheil peut, presque aussitôt, faire des déclarations précises et qui vont orienter les recherches de la police (1).

— Nous nous étions couchés vers onze heures. Soudain, je fus réveillée par une sensation d'étouffement : j'avais un linge sur le visage ; j'ai nettement entendu sonner les douze coups de minuit à une horloge voisine. Quelqu'un me frappa à la tête en me serrant la gorge. Je vis, à la lueur d'une lanterne sourde, trois hommes dans de longues robes noires, coiffés

(1) Il va de soi que la justice ayant prononcé, nous tenons Mme Steinheil pour étrangère au drame ; s'il peut en paraître, ici et là, autrement, c'est parce que, contant l'histoire du double crime, nous suivons chronologiquement l'état de l'opinion publique qui fut, on est bien forcé de le constater, presque unanimement défavorable, hostile même, à la belle veuve.

de chapeaux bizarres à larges bords, avec des revolvers à la main. A côté d'eux, une femme rousse.

— Où est l'argent ? me dit la femme. Sois bonne fille. Où sont tes bijoux ? Si tu parles, on ne tuera personne.

« Je désignai le bureau et l'armoire de ma chambre. Les bandits m'attachèrent au lit, m'enfoncèrent dans la gorge un tampon d'ouate, me frappèrent ; je perdis connaissance. Je ne revins à moi qu'au petit jour. Je pus rejeter l'ouate. C'est tout. »

Aucune ecchymose sérieuse sur les cadavres, ni sur M^{me} Steinheil. M. Steinheil est mort étranglé. M^{me} Japy est morte étouffée. Nulle trace d'effraction, nulle trace d'escalade. Deux détails importants : la corde qui a étranglé le peintre, l'ouate qui a étouffé sa belle-mère proviennent l'une et l'autre de l'appartement. La porte d'entrée, qui avait été fermée la veille par Rémy Couillard, était ouverte le matin du crime. Pas le moindre désordre dans l'appartement. Quelques tiroirs, cependant, avaient été tirés, visités. Sur la table, un gant d'homme, avec deux bijoux sans valeur et un peu de menue monnaie. Entre la chambre de M^{me} Steinheil et celle de M^{me} Japy, — que sépare un bureau — une bouteille d'encre à terre ; des gouttes d'encre vont du bureau au lit de M^{me} Japy, dont l'édredon est taché ; M^{me} Steinheil porte, elle aussi, une tache d'encre au genou.

Dès le départ, la voix publique ne parle qu'avec de prudentes réticences du rôle joué par M^{me} Steinheil en cette sinistre affaire : les médecins qui ont soigné la belle veuve sont sceptiques sur la nature des plaies insignifiantes qu'elle porte au cou, aux pieds, au corps. L'un d'eux murmure : « chiqué ». Un autre parlera de « ligotage superficiel ». Tout semble bien romanesque dans le récit fait par la survivante du drame : minuit sonnait au beffroi... la femme rousse... les manteaux couleur de muraille et les chapeaux à larges bords...

Mais comme en matière criminelle tout est possible, on commence à fouiller les bas-fonds parisiens : pas trace de « rouquine », pas trace de porteurs de lévites.

Survient un autre grand crime : l'assassinat de M. Rémy, rue de la Pépinière, par le maître d'hôtel Renard. La presse oublie pour un temps l'impasse Ronsin, la curiosité publique s'oriente vers la rive droite. M^{me} Steinheil, aussitôt, cesse de jouer la

maladie, sort de son lit, laisse tomber sa fièvre, va se reposer de ses émotions chez un ami. Entre temps, cependant, elle a donné la liste des bijoux volés par les étranges malfaiteurs, mais elle a aussi remis des bijoux (et qui ressemblent étonnamment aux bijoux volés, ou soi-disant volés) à son bijoutier, en le priant de les desservir, de les transformer et de les monter sur de nouvelles montures.

L'été passe, et l'automne.

On a vu M^{me} Steinheil sur les plages élégantes, en longs voiles de crêpe. L'oubli définitif va-t-il se faire ? Non. La justice et la jeune veuve elle-même s'y opposeront. La justice, parce que, en dépit de ses lenteurs et des difficultés, aussi, de sa tâche, elle a réuni quelques importants éléments d'information : pourquoi Turc, le chien de garde de la maison, a-t-il été confié ce 30 mai dernier à des voisins ? Pourquoi M^{me} Japy, qui ne devait pas venir à Paris ce jour-là, a-t-elle été brusquement appelée par sa fille ? Pourquoi, si les malfaiteurs étaient armés de revolvers, ont-ils étranglé, étouffé et non pas « revolvérisé » ? Quant à M^{me} Steinheil, elle procède le 30 octobre à un acte décisif : elle se porte partie civile contre les assassins de sa mère et de son mari. Imprudence caractérisée, inexplicable diront ses adversaires, et qui, cependant, s'explique : l'ami qui lui est le plus cher, soucieux des bruits singulièrement graves qui courent sur la veuve, la somme « de se laver devant l'opinion publique » ; elle-même bien renseignée, n'ignore pas que le dossier se charge peu à peu contre elle ; elle peut avoir intérêt à prendre les devants, à ne pas attendre une accusation formelle. Donc, la voilà partie à l'instruction. Elle écrit aux journaux une lettre véhémement : « Je chercherai, je trouverai les assassins de mon mari. »

Mythomanie.

Elle en trouve trop. Prise d'une sorte de furieuse mythomanie, elle dénonce, dénonce, dénonce : un peintre, nommé Burlingham, d'abord, qui a loué à un costumier de théâtre trois houppelandes grises et que mis en sa présence, elle reconnaît formellement : « C'est lui, oui, c'est lui. » Or, M. Burlingham, le jour du crime, était dans la Côte-d'Or.

Un ancien valet de chambre, ensuite, nommé

Cornan, et qu'elle accuse spécialement d'avoir volé ou fait voler des tapisseries d'Aubusson représentant les fables de La Fontaine. Or, il est prouvé que ces tapisseries n'ont jamais existé que dans l'imagination délirante de M^{me} Steinheil.

Couillard, en troisième lieu, le brave Rémy Couillard dans le portefeuille de qui on a trouvé une des perles figurant sur la liste des bijoux volés ; on perquisitionne dans sa chambre et, sur les indications précises de sa maîtresse, on trouve une deuxième perle près de la cheminée. Mais le bijoutier de M^{me} Steinheil vient déposer que c'est elle-même qui lui a fait desservir, bien après le crime, les deux perles. Et la veuve avoue avoir menti...

Un certain Wolff enfin, fils d'une vieille bonne de M^{me} Steinheil, Mariette, et à propos de qui l'extraordinaire mythomane revient sur tout ce qu'elle a dit jusque-là : « J'ai menti pour le sauver, je voulais le sauver pour ne pas faire de peine à sa vieille mère. Je n'ai pas vu d'hommes en lévites, ni de femme rousse. Il était seul. Il voulait me posséder. Je me suis débattue. J'ai crié. Mon mari et ma mère sont venus. Il les a tués. » Confrontée avec Wolff, elle avoue encore ses nouveaux mensonges. C'en est trop. Wolff est laissé en liberté, et M^{me} Steinheil conduite à Saint-Lazare sous l'inculpation de complicité de meurtre.

Le mobile.

La deuxième phase de l'instruction commence.

La première question qui se pose est celle du mobile. Pourquoi M^{me} Steinheil aurait-elle tué un mari qui était ou aveugle ou complaisant ? Disons, si l'on préfère, résigné Pas trace de vol. On a retrouvé tous les bijoux. Le ménage n'avait pas d'argent liquide. Non. L'intérêt n'est pas à l'origine du drame. Alors ? Crime passionnel. Peut-être. On découvre bien des aventures dans la vie de M^{me} Steinheil. N'avait-elle pas loué près de Paris, à Bellevue, une petite villa discrète où elle pouvait, en toute liberté, abriter ses amours de rencontre, recevoir les commanditaires généreux qui subvenaient à la majeure partie des besoins du ménage ? Mariette Wolff, la cuisinière, toute dévouée à Meg, gardait la villa : le Vert-Logis, Mariette connaissait bien des secrets. Allait-elle parler ?

Par ailleurs, des détails troublants étaient mis en lumière par M. André, le nouveau juge d'instruction. Le médecin légiste affirmait que le tampon d'ouate trouvé, disait-on, dans la bouche de M. Steinheil, n'y avait jamais été : il ne présentait aucune trace de salive. Un gant d'homme que la jeune femme avait déclaré appartenir à l'un des assassins fut reconnu comme le gant d'un de ses amis qui le lui avait laissé « en souvenir ». Ici encore, Meg avait menti. Troisième détail inquiétant : M^{me} Steinheil avait prié sa servante de ne rien dire des taches d'encre qui maculaient l'édredon de M^{me} Japy ; c'est qu'on retrouvait une tache de la même encre sur un de ses genoux et au bas de sa robe.

— La justice, si elle savait ça, avait dit M^{me} Steinheil, me ferait plus d'histoires que ça ne vaut.

Enfin certaines déclarations permettaient d'expliquer comment la dame pouvait avoir intérêt à se débarrasser de son mari, si bonhomme qu'il fût. Elle approchait de la quarantaine, se flétrissait. Sans doute ne pourrait-elle longtemps encore continuer à assurer son budget avec les ressources extraordinaires dont elle disposait depuis quinze ans. Or, son dernier ami, fort riche, et très amoureux, n'était point hostile à l'idée d'une union régulatrice ; encore fallait-il que M^{me} Steinheil fût veuve ou divorcée. Le drame survenu, Mariette, l'éternelle confidente, surprit un cri d'espoir : « Enfin, ma bonne Mariette, je suis libre ! » Libre d'épouser le riche amant, le fougueux Borderel !

Soit. L'intérêt est possible, pour le mari. Mais pour la mère ? L'accusation répondra que M^{me} Japy était un témoin redoutable, dont il fallait s'assurer le silence, et qu'en plus elle laissait à sa fille quatre-vingt-dix mille francs d'argent liquide qui survenaient fort à propos, pour permettre à la criminelle de traverser une sévère crise pécuniaire.

Aux Assises.

Telles étaient les conclusions du magistrat instructeur lorsque s'ouvrirent les assises. Nous sommes le 3 novembre 1909. Le verdict sera rendu le 14. Onze jours de débats mouvementés, émouvants, tragiques, et dont les chroniqueurs judiciaires garderont longtemps le souvenir.

C'est une fort jolie héroïne de roman que Meg

Steinheil ! Et qui se donne toute à son rôle ! Crise de nerfs, évanouissements, larmes, appels à la pitié, frissons d'indignation et de colère, elle ne manquera pas un effet. Elle joue de toutes les cordes de la lyre. La quarantaine ne l'a pas trop désavantagée, ni la prison. Des joues seulement un peu plus creuses, des yeux un peu plus flévreux, mais toujours beaux, un visage pâle, d'une pâleur de cire, la commissure des lèvres marquée d'un pli profond, la bouche et le menton volontaires, presque agressifs, de petite taille, frère dans ses voiles de deuil, parlant d'une voix aux inflexions multiples, tantôt insinuantes et suaves, tantôt nerveuses, tantôt dures et méchantes, aussitôt après infiniment émouvantes et pitoyables. Innocente ou coupable, ah ! l'habile comédienne ! Une foule ardente, passionnée, turbulente se presse dans l'enceinte de la Cour d'assises. Derrière les magistrats, quelques grands noms de la littérature et de la politique. C'est le président de Valles qui dirige les débats, l'avocat général Trouard-Riolle qui prononce le réquisitoire, M^e Antony Aubin, qui est au banc de la défense.

Dès les premiers mots, bataille.

L'interrogatoire d'identité terminé, le président insinue :

— Je passe sur votre mariage. Il y a des choses qu'il vaut mieux ne pas évoquer...

— Et pourquoi donc ? coupe vivement, violemment presque M^{me} Steinheil, le corps penché en avant vers la Cour, le visage tendu.

Il faut convenir que les explications données alors par M. de Valles manquent de valeur persuasive : il paraît que le père de M^{me} Steinheil buvait, que sa mère était de famille très modeste, qu'elle-même, dès son enfance, se montra menteuse et hypocrite, etc. Balivernes ! Balivernes encore que les allusions, prudentes, il est vrai, que risque le président à un premier amour de l'accusée, à une petite fugue :

— Calomnies ! Calomnies ! déclare la jeune veuve.

Tout cela n'a rien à voir avec le procès. On peut avoir eu bien des amourettes et ne jamais devenir parricide. Dans la salle, des murmures sympathiques à l'accusée se font déjà entendre. Mais nous arrivons au défunt mari :

— Adolphe Steinheil était un homme effacé, un raté...

— Non, fait d'une voix vibrante M^{me} Steinheil, simplement un honnête homme.

Tout le long des débats, elle aura cette habileté de défendre passionnément son mari :

— Il ne s'est jamais douté de rien. Il n'a jamais soupçonné ses malheurs conjugaux. Il ignorait ma vie. Je lui ai menti sans cesse, et j'en suis fière. Moi seule suis coupable. Qu'on ne le salisse pas et qu'on me pardonne !

Elle est très bien. Il est seulement fâcheux qu'à l'instruction, entre les quatre murs du cabinet du juge André, elle ait montré moins d'estime pour cet époux modèle — et martyr. Elle a été jusqu'à l'accuser de mœurs invouables.

— Jamais, jamais, proteste-t-elle quand le président lit cet interrogatoire, j'ai seulement dit que, malgré l'amour que j'avais pour mon mari, je divorcerais s'il avait des mœurs invouables.

Hum ! ici, le président a marqué le point.

L'audience prend très vite un ton singulièrement élevé : secouée de sanglots, M^{me} Steinheil parle de tout, sans grande suite, sans grand intérêt :

— Borderel ? Pourquoi ne m'a-t-on pas confronté avec lui ?... Non, je n'ai accusé personne ; j'ai dit seulement : « Cherchez... » Je jure que j'ai vu trois hommes, un noir, un roux, un blond roux, et une femme rousse. Elle était hideuse, ah ! hideuse !... Sur la tête de ma fille, je le jure, je les ai vus... M^{me} Steinheil ne ment pas... »

Car elle va prendre l'étrange manie de parler d'elle à la troisième personne. Et comme le président l'invite à mettre un peu d'ordre dans des déclarations vraiment trop tumultueuses pour qu'il soit possible au jury de les suivre :

— Demander de l'ordre à une femme qui est en prison depuis un an ! J'en appelle à toutes les femmes : comment mettre de l'ordre à ce qu'on a dans le cœur ?

Elle en appelle volontiers à « toutes les femmes ». Et non sans succès. Des remous profonds agitent la salle. Des femmes pleurent. D'autres, par contre, haussent les épaules. Va-t-on en venir aux mains ? Non. Elle a, parfois, des mots de comédie qui détendent l'atmosphère :

— Vous aviez loué le « Vert Logis » pour y conduire vos amants ?

— Auriez-vous préféré que je les conduise chez mon mari ?

— Vous aviez loué le « Vert Logis » sous un faux nom : vous vous y appeliez M^{me} Prévost.

— Me reprochez-vous le nom que je portais là-bas, ou ce que j'y faisais ?

Elle abuse un peu de « l'appel au peuple ».

— Oui, je regrette d'avoir été infidèle à mon mari, surtout quand je pense à ma fille, fiancée, bientôt mariée. Toutes les mères me comprendront.

Ou :

— Comment pouvez-vous croire que j'aurais pensé à tuer ma mère pour pouvoir épouser mon amant ? Toutes les filles me comprendront.

Coup de théâtre au début de la seconde audience. M^e Antony Aubin reçoit un billet qu'il fait aussitôt passer au président : M. de Valles lit le billet et le verse aux débats :

« Dans l'impossibilité de résister au poids de la « faute qui m'accable, je dois faire une déclaration de complicité. C'est moi qui ai joué le rôle de la « femme rousse. D'ailleurs, j'ai sur moi la perruque « dont je me suis servi. »

Signé : Jean Lefèvre. Il est en bas, dans la galerie du Palais, ce Jean Lefèvre. On le fait monter, on l'introduit. C'est un petit jeune homme aux cheveux longs, bien peignés, timide, très rouge, assez gauche. Il répond misérablement aux questions qui lui sont posées. Personne n'insiste. Plaisanterie. M^{me} Steinheil elle-même n'a pas cru à cette soudaine intervention.

Elle ne compte que sur elle-même pour échapper au châtement. Elle a bien raison, elle y suffira d'ailleurs, car elle est infatigable. Si elle s'évanouit au cours de cette deuxième journée, c'est pendant la suspension de l'audience. Quand les débats reprennent, elle est là, remise, nerveuse, mais prompt à tout contredire, trépidante, et pour tout dire très belle à voir. D'heureuses répliques :

— Comment expliquez-vous que ces quatre mal-fauteurs n'aient laissé aucune trace dans votre appartement, alors qu'il pleuvait ?

— Ce n'est pourtant pas moi qui ai effacé ces traces !

Un peu plus loin :

— Comment se fait-il que les assassins aient pris, pour vous ligoter, la ficelle qui était au rez-de-chaussée ?

— Si vous les trouviez, ils vous le diraient.

Et encore :

— Laissez-nous nous étonner que l'on ait pu vous prendre pour votre fille, déclare le président.

Car M^{me} Steinheil a entendu les trois hommes dire : « Qu'elle indique où est l'argent et on ne tuera ni son père ni sa mère ! » et elle assure qu'on ne l'a épargnée que parce qu'on l'a prise pour sa fille ; il est vrai, au reste, qu'elle couchait dans le lit de sa fille Marthe, cette dernière étant absente de Paris et le lit de Meg étant occupé cette nuit-là par M^{me} Japy.

— Comment, interroge donc M. de Valles, a-t-on pu vous prendre pour votre fille ?

— Ah ! répond M^{me} Steinheil avec un sourire plein de séduction, vous n'êtes pas galant, monsieur le président. Mais j'ai le corps très jeune. Dans le monde, on me prenait tout le temps pour ma fille.

Elle a une façon de raisonner, parfois, qui fait songer aux petites femmes de Courteline et à leur habileté pour renverser les rôles, ici pour retourner la charge de la preuve :

— Le ligotage était simulé, dit le président.

— Si peu simulé, répondit-elle, que je n'ai pu me déligoter !

On voit l'astuce !

Un détail important, le seul, pour être entièrement objectif, qui lui soit pleinement favorable : des lévites, plus exactement des costumes de prêtres espagnols ont en effet été volés au théâtre hébreu de la rue Saint-Denis.

Le soir tombe. Quel que soit le désir du président, de tout le monde, d'aller vite, il faut renvoyer la fin de l'interrogatoire, et le début des témoignages à demain. M^{me} Steinheil se lève, aussi fraîche qu'au début de l'audience, aussi souriante. Une jolie anecdote, révélatrice de l'atmosphère à demi galante dans laquelle se déroule ce procès sensationnel. Les gardes, les photographes, les dessinateurs, les journalistes qui ont envahi la petite salle des accusés, encouragent la belle veuve. Comme, entre ses gardes elle repart pour le dépôt, une voix jeune s'élève :

— Bonne nuit, madame, dormez bien !

Elle se retourne, un grand sourire éclaire ses traits, et doucement :

— Merci, oh ! merci, fait-elle. A demain !

Le verdict.

Il nous faut bien abrégé. Songez que le procès tiendra neuf audiences. Jusqu'à la fin, M^{me} Steinheil restera admirablement maîtresse de ses nerfs ; et même dans les crises, fort habilement jouées, qu'elle aura presque à chaque séance. C'est de toute évidence une femme extrêmement intelligente, mieux qu'intelligente, sûre d'elle. Si ferme dans son attitude, si adroite en sa défense et si jolie aussi, si séduisante qu'elle gagne du terrain jour après jour. Le doute pénètre les plus sceptiques. Si elle avait seulement un peu plus de logique, surtout si elle n'avait pas eu au début de l'instruction ces effarants, ces inexplicables, ces évidents mensonges, elle pourrait tenir dès la cinquième audience sa cause comme gagnée.

Mille astuces, et qui sont presque excessives : M. de Valles lui a posé une question embarrassante. Elle est partie dans un interminable exposé, qui n'a à peu près rien à voir avec la question et, intarissable, elle a parlé pendant dix minutes, d'abondance, en un style d'ailleurs assez plaisant, avec des images inattendues et parfois heureuses ; enfin, ayant bien noyé le poisson, elle s'arrête. Le président lui repose la question, à laquelle il n'a été en rien répondu ; elle se dresse, s'indigne ; à demi tournée vers la salle :

— Par pitié, Monsieur le Président, laissez-moi souffler un instant !

Et le bon M. de Valles passe pour un tortionnaire.

Sujet difficile : pourquoi a-t-elle si souvent menti à l'instruction, accusant à tort et à travers celui-ci et celui-là ? Elle est magnifique :

— Je les ai crus coupables, successivement. Je plaçais le faux pour savoir le vrai. Je disais les avoir vus pour qu'ils avouent : c'est comme cela qu'on fait toujours. J'ai eu pour ami un juge d'instruction !

Elle marque des points, et souvent. M^{me} Antenzio, femme du modèle habituel de M. Steinheil, qui fut une des premières à entrer dans la villa de l'impasse Ronsin et y trouva l'accusée encore au lit, déclare que M^{me} Steinheil lui dit dès l'abord :

— Les assassins m'ont volé six mille francs !

— Comment pouviez-vous le savoir, fait le président, puisque vous ne vous étiez pas encore levée ?

Du tac au tac :

— Ils m'avaient demandé où était l'argent, répond

M^{me} Steinheil. Je pensais bien que c'était pour l'emporter et non pour le laisser.

Il faudrait suivre pas à pas les témoignages, jeter le plus de lumière possible sur celui, décisif, de Mariette qui fut prise maintes fois en contradiction avec elle-même. Mais passons. L'essentiel du témoignage de la vieille cuisinière, nous l'avons dans le réquisitoire qui affirme formellement :

— L'accusée fut dans son œuvre de mort aidée par une complice.

M^{me} Steinheil se lève, haletante, livide, et :

— Quelle complice ? Nommez... nommez...

Mais M. Trouard-Riolle se tait. M^e Antony Aubin, à son tour se lève à la barre et :

— Monsieur l'avocat général, je vous somme de dire si oui ou non vous visez Mariette Wolff ?

Et la salle entière éclate en applaudissements pendant que la robe rouge s'assied avec un geste las, évasif et définitif. Le secret de l'affaire Steinheil, on peut bien le dire même devant le verdict d'acquiescement qui allait être peu après rendu, il est là. Pourquoi, puisque l'accusation croyait, était persuadée que Mariette était complice, pourquoi son nom ne fut-il pas prononcé dans le réquisitoire, pourquoi ne fut-elle pas arrêtée, poursuivie, invitée à se défendre ?

C'est sans doute en partie la gêne que causa cette attitude sans clarté et, semblait-il, sans sincérité, qui provoqua l'acquiescement de l'accusée principale. Les jurés n'aiment pas qu'on leur cache quoi que ce soit, à plus forte raison des éléments importants de la cause dont ils ont à débattre.

Il faudra deux heures et quart de délibération pour que soit rendu le verdict. Mais c'est l'acquiescement. Un tonnerre d'applaudissements, d'acclamations éclate dans la salle. Un long cri joyeux. M^{me} Steinheil est parfaitement digne ; elle a un pâle sourire fatigué. Elle reste de bonne compagnie jusqu'au bout. Elle a le triomphe correct. Et soudain elle s'affaisse : elle est évanouie. Il est une heure moins le quart.

La jeune veuve devait, très peu de jours après sa mise en liberté, s'expatrier. Elle se retira en Angleterre où sa fille Marthe vint bientôt la rejoindre. Huit ans plus tard, elle épousait le baron Robert Brooke Campbell Scarlett-Abinger, lord et pair du Royaume-Uni, châtelain dans le Lancashire. On ne devait plus entendre parler d'elle.

XIII

UN CRIME PARFAIT : L'ASSASSINAT DE LÉTITIA TOUREAUX

Crime parfait ? Il faut bien l'admettre puisque l'énigme demeure, à douze ans de distance, entière, totale, absolue. Mais comment ne pas souligner l'in vraisemblable bonheur qui favorisa le meurtrier inconnu ? Il avait une chance sur mille de demeurer inaperçu. Cette millième chance, il la joua, et il gagna.

Il est fort douteux que ce criminel exceptionnellement audacieux ait jamais des imitateurs. S'il en a cependant, on peut parier à coup sûr qu'ils n'échapperont pas, eux, au châtement.

Voici les faits :

Un cadavre dans le métro.

Dimanche 16 mai 1937. Six heures du soir, six heures vingt-cinq exactement. Le ciel s'est couvert sur le tard ; de gros nuages assombrissent cette fin de journée. Les promeneurs se pressent aux bouches des métros pour rentrer chez eux avant qu'éclate l'orage menaçant.

Porte de Charenton : une rame attend la minute précise du départ. On est en tête de ligne. Dans les voitures de seconde, il peut y avoir cent-vingt à cent cinquante voyageurs ; dans l'unique voiture de première, une seule personne, une femme vêtue d'une robe de laine verte, coiffée d'un chapeau blanc.

Sifflet. Les portes se ferment. Départ.

Première station : Porte Dorée.

La rame y arrive une minute et deux secondes après son départ. Une centaine de voyageurs attendent qui se précipitent. Six personnes montent en première,

en deux groupes de trois personnes chacun : l'un composé de jeunes filles (M^{lles} Elisabeth Guy, Mary Cattin et Yvette Bailly, demeurant toutes les trois, 19, avenue Niel), l'autre composé d'un médecin-major en uniforme, d'une dame et d'un jeune homme :

— Veine ! fait M^{lle} Mary Cattin en voyant le compartiment presque vide, nous pourrions nous asseoir.

Mais... le corps au chapeau blanc, qui vacillait depuis l'arrêt de la voiture comme si la voyageuse avait somméillé, s'est brutalement écroulé en avant. Les jeunes filles poussent un cri. L'officier qui a pénétré dans le wagon par une porte plus proche du siège occupé s'est précipité, a relevé le corps, puis l'a laissé retomber, l'allongeant avec précaution :

— Elle n'en a plus pour longtemps, dit-il à ses compagnons qui considèrent la voyageuse avec des yeux terrifiés.

C'est qu'elle porte au cou une large tache rouge, une tache de sang évidemment, et qu'il devient évident qu'on se trouve en présence d'un crime.

— Rien à faire, dit encore le médecin-major. Veine jugulaire tranchée. Je ne peux rien pour elle.

Il montre du doigt un couteau encore piqué dans la gorge de la malheureuse et que, dans le premier émoi, personne n'a vu. Puis, écartant les jeunes filles, il pousse devant lui ses deux compagnons, redescend de voiture avec eux, disparaît. Il ne s'est pas déroulé plus de quinze à vingt secondes depuis l'entrée en gare de la rame.

Les jeunes filles montrent plus de sang-froid que l'officier, moins de précipitation à « fuir les embêtements » : elles alertent le chef de station qui accourt, constate le drame, téléphone à Police-Secours, interdit en attendant les policiers l'accès du compartiment de première, et fait suspendre le trafic, le temps de garer la rame.

18 h. 34 : la police est sur les lieux. On ne pouvait vraiment faire plus vite.

Le car de Police-Secours a d'ailleurs déjà trouvé sur les lieux un agent du douzième arrondissement, le gardien Isambert, qui a commencé à travailler. Penché sur la mourante, il a retiré le poignard de la plaie en comprimant l'artère pour éviter le jaillissement du sang ; la femme respire de plus en plus péniblement ; elle ouvre cependant les yeux ; l'agent doucement interroge, tente d'interroger :

— Qui vous a blessée ?

Les lèvres remuent, la malheureuse veut parler, elle n'y parvient pas ; sa tête se renverse en arrière, elle entre dans le coma ; elle expirera quelques instants plus tard pendant qu'on la transportera à l'hôpital Saint-Antoine.

Premières constatations.

Dès le lendemain matin, les journaux sont pleins de détails sur ce drame étrange, inconcevable. Mais si l'on y regarde d'un peu plus près, dans la masse de ces détails accumulés, rien de valable ne peut mettre sur la piste de l'assassin. Aucune difficulté au contraire pour l'identification de la victime dont le sac à main ne semble pas avoir été fouillé.

La carte d'identité que l'on y trouve est établie au nom de Yolande-Lætitia Toureaux, trente ans, née à Oyace, village de la vallée d'Aoste (Italie), demeurant, 3, rue Pierre Bayle. En dehors de cette carte, le sac contient encore quelques pièces d'argent, une soixantaine de francs, un poudrier élégant, un bâton de rouge, deux ou trois lettres de fournisseurs, sans intérêt et un pneumatique signé « Jean » qui fixe à Lætitia un rendez-vous pour ce même dimanche soir, à vingt-deux heures, dans un café de la place de la République.

Le commissaire du quartier Picpus, M. Baillet, les inspecteurs Lavaille et Chaillet, de la brigade spéciale, comprennent dès les premières minutes, qu'ils allaient se heurter aux plus grandes difficultés. Tout paraissait impossible dans cette sinistre aventure. Les chronomètres étaient en effet entrés en action, et voici quel avait été le résultat de leurs confrontations :

Lætitia Toureaux avait passé l'après-midi dans un dancing de Maisons-Alfort, « l'Ermitage ». Elle quitte le dancing à dix-huit heures, prend à dix-huit heures quinze l'autobus EI à Maisons-Alfort, en descend à Porte de Charenton à dix-huit heures vingt-deux, le carnet du receveur arrivant au terminus en fait foi ; elle saute dans le métro qui quitte la Porte à dix-huit heures vingt-cinq. Il est démontré qu'il faut à allure moyenne deux minutes trente-cinq pour aller de l'arrêt de l'autobus au quai du métro ; elle n'a donc été arrêtée par personne, elle n'a pas flâné, rien ne l'a distraite ni retardée. La rame venant d'une voie de garage est

entrée en gare à dix-huit heures vingt-quatre, elle en est repartie à dix-huit heures vingt-cinq, pour arriver à la Porte Dorée à dix-huit heures vingt-six minutes deux secondes !

Tout ce qu'on peut dire de façon sûre c'est que Lætitia était vivante à dix-huit heures vingt-quatre et même quelques secondes plus tard, qu'elle était mortellement blessée à dix-huit heures vingt-six. Le crime s'est exécuté en deux minutes, au maximum, plus vraisemblablement en une minute vingt ou trente secondes ! C'est fantastique.

Car enfin, le criminel a agi au milieu d'une foule considérable. A quelques pas de lui, Porte de Charenton, il y avait les cent vingt ou cent cinquante voyageurs de seconde, les personnes qui attendaient une prochaine rame sur le quai, les employés du métro ; il survenait de nouveaux voyageurs sans arrêt ; à tout instant, un quidam pouvait pénétrer dans le compartiment de première où le drame s'accomplissait, s'était accompli.

L'homme avait-il donc attendu Lætitia sur le quai du métro, était-il entré avec elle en première pour la frapper aussitôt, puis s'enfuir ? Possible, mais combien dangereux pour lui. Avait-il au contraire poignardé sa victime entre Porte-de-Charenton et la Porte-Dorée ? Il courait un risque sensiblement moins grand, mais comment avait-il échappé ensuite ? Les voyageurs de la Porte-Dorée étaient formels : il n'y avait à l'arrivée de la rame que Lætitia dans le compartiment.

Tout paraissait à tel point inexplicable qu'on tenta d'abord de se rallier à une solution infiniment moins compliquée : le suicide. Il fut impossible de s'y tenir. Le suicide était médicalement inconcevable.

Alors ?

Qui était Lætitia Toureaux ?

Mais d'abord qui était Lætitia Toureaux ?

Lætitia-Marie-Joséphine, dite Lætitia-Yolande Toureaux était née Nourissat, le 11 septembre 1907, dans un village du Val d'Aoste, Oyace, en Italie. Elle s'était mariée en 1930 avec M. Toureaux (Jules), potier en émail repoussé, décédé en 1935.

Elle habite dans le vingtième, 3, rue Pierre Bayle, près du Père-Lachaise, une petite rue tranquille,

grimpante, et souvent déserte où son assassin aurait pu aisément trouver cent occasions de la poignarder.

Le père de Lætitia, M. Nourissat, cultivateur, avait été tué pendant la guerre de 1914-1918. Sa mère avait émigré en France avec ses quatre enfants dont Lætitia était l'aînée. Sa sœur, Simone était mariée à un chauffeur de taxi, M. Barlau, rue de Tlemcen ; ses deux frères, Henri dit Riton et Virgile, étaient l'un et l'autre peintres en bâtiment ; Henri était resté célibataire, Virgile avait épousé la fille d'un cabaretier de la rue des Vertus, M. Arnold ; il habitait, 89, rue des Pyrénées.

M^{me} Nourissat demeurait, 48, rue d'Avron ; robuste encore, elle faisait des ménages et, chez elle, des travaux de couture.

Et Lætitia, que faisait-elle ?

Elle avait la vie la plus simple en apparence, la plus compliquée en réalité. Rue Pierre Bayle, elle semblait être une modeste employée, menant une existence bourgeoise, laborieuse, discrète, solitaire. Mais elle ne voyageait jamais qu'en première et elle avait des robes du meilleur faiseur. Elle aimait fréquenter les bals-musette dont la clientèle est généralement assez débraillée, mais elle avait réussi à épouser, secrètement d'ailleurs, le fils de son patron, Jules Toureaux. Embauchée chez le potier en 1926 (elle avait dix-neuf ans), elle n'avait pas tardé à être aimée par le jeune homme qui, quoique âgé de trente-cinq ans, était resté jusque-là très candide et presque puritain. Les parents de Jules, 13, rue des Mûriers, avaient tout ignoré de cette idylle aussi bien que de son dénouement en 1930 par une régularisation officielle. Tout au plus, savaient-ils que leur fils avait loué une garçonnière et s'étaient-ils naïvement réjouis que les filles ne lui demeurassent plus indifférentes.

Fin 1931, Jules Toureaux s'installa complètement dans sa garçonnière, tout en venant travailler quotidiennement dans les ateliers de son père. Et ce fut seulement au début de 1935 que celui-ci apprit la vérité : il reçut un matin un pneumatique le priant de passer voir son fils retenu à la chambre depuis quatre jours par une mauvaise grippe. Quand il sonna à la porte de la garçonnière, quelle ne fut pas sa stupéfaction en reconnaissant dans la jeune femme qui lui ouvrait, l'employée qu'il avait dû remercier quatre ans plus tôt à la suite de la crise commerciale sévissant

alors en France. Jules se sentait gravement touché (il devait mourir quelques semaines plus tard), il lui avoua tout :

— Lætitia était ma maîtresse depuis deux ans ; je l'ai épousée en 1930.

Jules fait une laryngite tuberculeuse ; il résiste encore quarante jours, puis succombe. Il n'y aura jamais plus aucun lien entre les Toureaux et Lætitia, sinon ce nom auquel elle a droit, qui la naturalise française.

Veuve, la jeune femme abandonne la garçonnère de son mari, s'installe rue Pierre Bayle :

— Je n'ai jamais remarqué la plus légère irrégularité dans sa conduite, déclare sa concierge. Elle partait tous les matins pour aller travailler à Saint-Ouen...

Dans une usine de pâtes à cirer.

— ... Le soir, elle rentrait souvent tard, mais toujours seule. Je ne l'ai jamais vue avec aucun autre homme que ses frères ou son beau-frère.

Et cependant elle ne s'occupe pas seulement de crèmes pour chaussures, la belle veuve blonde. Elle s'est fait inscrire à une Ligue dite du Bien public qui connaissait alors dans le public une certaine popularité, et quels ont été ses deux parrains ? Deux policiers, l'inspecteur Celtour, de la Police Judiciaire, et un détective privé, nommé Rouffignac (« ce nom est farce », aurait dit Victor-Hugo) dont le cabinet est installé, 31, rue Le Peletier.

Excellent homme, d'ailleurs, ce Rouffignac et qui semble avoir tenu Lætitia en très haute estime :

— C'était une employée modèle, d'une rare intelligence, à qui je pouvais confier les filatures les plus délicates. Elle était d'autre part d'une intégrité parfaite. Quant à sa moralité, vous pensez bien que, dans mon métier, c'est la première chose dont je dois me préoccuper : insoupçonnable, sa moralité. Non, je ne vois rien dans ce que je sais de mon ancienne collaboratrice, rien qui puisse expliquer ce meurtre !

C'était Rouffignac qui avait placé Lætitia aux cirages Maxi. Après les grèves de 1936, le directeur de cette firme, M. Dalit, ami personnel du policier, lui avait demandé de lui indiquer une employée dévouée et sûre. Rouffignac avait désigné la jeune veuve. Et en effet, depuis dix mois qu'elle était entrée aux établissements de Saint-Ouen, elle avait donné toute satisfaction à ses employeurs.

Mais déjà ne pouvait-on penser que les diverses activités secrètes de Yolande Toureaux, soit au service de l'agence Rouffignac, soit aux cirages Maxi, avaient peut-être éveillé l'attention de telles personnes fort capables de ne pas reculer devant un coup de couteau pour supprimer une « espionne » qui les gênait ? Car enfin ce n'était certes pas seulement pour mettre du cirage en boîte, ni ficeler des paquets, ni même mélanger des crèmes que M. Dalit avait demandé une employée « sûre et dévouée ». 1936-1937 furent des années d'agitation sociale. Les patrons souhaitaient souvent avoir dans le camp adverse « un œil ou une oreille » dévouée. Les ouvriers aussi d'ailleurs. Et dans ce genre de conflits les dénonciateurs, les « mouches », courent des risques indéniables.

Là pouvait être le mobile du crime.

Il semble que, en plus, la jeune Valdotaine n'était pas sans avoir eu avec la police officielle des relations assez étroites. Parmi les nombreux métiers qu'elle avait exercés depuis son arrivée à Paris, elle avait été, elle était encore employée aux vestiaires de nombreux bals publics, notamment dans un bal de la rue des Vertus, à l'As-de-Cœur, dans le troisième arrondissement, où elle avait passé son après-midi de samedi, la veille de sa mort. Là encore, elle était bien placée pour rendre de discrets, mais précieux services aux policiers ; là encore, elle prenait des risques.

On devait enfin apprendre, sensiblement plus tard (mais il importe de réunir toutes ces informations pour bien situer la vie secrète, la vie double de Yolande-Lætitia) on devait apprendre qu'en 1929, à la suite de batailles qui avaient opposé violemment fascistes et antifascistes résidant à Paris, l'ambassade italienne avait confié sa police à une agence privée, dirigée par un ancien commissaire de police de province, M. P..., décédé en mars 1937, deux mois avant le drame du métro ; sur les feuilles d'émargement de ce P..., on releva le nom d'une dame Nourissat, dont le domicile était un hôtel de la rue de Cléry. Était-ce la future M^{me} Toureaux ? C'est vraisemblable.

René Schramm et Jean Martin.

Dans le sac de Lætitia, un seul billet avait d'abord retenu l'attention des inspecteurs : le rendez-vous donné par « Jean » pour le même soir, à vingt-deux

heures. Une deuxième carte, découverte à plus minutieux examen, dans une poche intérieure du sac, émanait d'un soldat, en garnison à Longwy, et qui se disait son fiancé : il se nommait René Schramm.

Ce furent naturellement dans ces deux directions que s'orientèrent les premières recherches. René Schramm, qui était en effet fiancé avec la victime (de ces vagues fiançailles comme il s'en noue souvent au bal-musette et qui ne se stabilisent pas toujours, il s'en faut bien), René Schramm, ouvrier-plombier, avait connu Lætitia dans un bal du passage Thierré : « Au petit balcon ». Avec elle, avant son départ pour le régiment, il avait couru tous les bals-musette de Paris, et ceux de Vincennes, et ceux de Charenton. Le couple semblait heureux. Puis Schramm dut rejoindre son corps : le 149^e régiment d'infanterie, à Longwy, 2^e compagnie. Mais il resta en relations épistolaires avec la jeune femme qu'il retrouvait à chacune de ses permissions.

Le dimanche 16 mai, Schramm avait précisément demandé vingt-quatre heures pour Paris ; mais cette permission lui avait été refusée pour je ne sais quel détail de service. Et le plombier était au quartier, à Longwy, quand le crime fut commis. Rien ne permettait de le suspecter.

Il ajouta qu'il ignorait tout de la vie passée de son amie, qu'il ne lui connaissait aucune relation masculine suivie et qu'elle ne lui avait jamais confié qu'elle se sentit en danger ni qu'elle eut été l'objet de quelconques menaces.

Piste bouclée. Tourna également court la piste « Jean ». Jean se nommait Martin ; il était marin, engagé volontaire à l'école des mécaniciens de Toulon. Il appartenait à une excellente famille parisienne et avait connu Lætitia au cours d'une permission dans la capitale. Liaison très platonique qui ne se matérialisa que sur le papier par une correspondance assez tendre, mais respectueuse de la part du marin, presque maternelle de la part de la jeune femme et qui fut retrouvée dans l'appartement de celle-ci rue Pierre Bayle. Comme pour René Schramm, — piquante coïncidence ! — la permission demandée pour ce 16 mai par Jean Martin, lui avait été refusée : il se trouvait à Toulon quand Lætitia fut poignardée.

L'arme du crime demeurait dès lors le seul élément sérieux qu'eussent les policiers pour partir en chasse.

Piètre indice : le couteau qui avait égorgé la Valdotaïne était un instrument de fabrication courante, un Laguiole, dont la lame et le manche atteignaient ensemble trente centimètres. On en trouvait dans tous les magasins de coutellerie ; il s'en vendait une centaine par an, en moyenne. Les dimensions du coutelas étaient les seules choses un tant soit peu exceptionnelles en lui : les Laguiole ordinaires étant rarement de plus de quinze à vingt centimètres.

Sur son manche, on voyait trois stries : incrustations en laiton qu'on retrouvait alors sur tous les couteaux de cette marque. Des recherches dans plus de deux cents coutelleries ne donnèrent aucun résultat.

Quinze jours après le crime, le dimanche 30 mai, on en était exactement à zéro.

Une consultation romanesque.

C'est alors qu'un grand journal parisien eut l'idée de procéder à une sorte de « Gallup » parmi les spécialistes de la criminologie romanesque. Se souvenant que, dans une affaire tout aussi inexplicable, l'assassinat d'une jeune fille nommée Mary Rogers, Edgar Poe, se basant sur les seules indications publiées par la presse, avait fourni une solution au mystère et que cette solution s'était par la suite révélée exacte, notre confrère interrogea successivement les maîtres du roman romanesque : Maurice Dekobra, Jean Bommart, Yves Dartois, Pierre Véry, Charles de Richter, Marcel Sauvage. Aucun des interpellés ne se livra à une étude aussi approfondie du meurtre de Lætitia Toureaux que celle d'Edgar Poe pour le meurtre de Miss Rogers, et c'est peut-être ce qui explique le peu de consistance de leurs réponses que nous n'inscrivons, en bref, ici, qu'à titre documentaire pour le cas où un jour... :

— Personne n'ayant intérêt à tuer M^{me} Toureaux, crime de sadique, déclara Maurice Dekobra.

— Geste d'un fou, d'un obsédé, obéissant à une impulsion rapide comme l'éclair, assura Jean Bommart. Quel meurtrier ayant son bon sens aurait choisi cet endroit ? Il y avait neuf chances sur dix pour que la victime ne fut pas foudroyée (en fait elle ne le fut pas), qu'elle put crier, appeler, qu'elle râlât. Neuf chances sur dix pour que l'assassin fut pris dans cette rame de métro comme un rat dans une ratière.

— Crime de jaloux, soutient Yves Dartois. Et d'un

jaloux italien, sans doute d'un compatriote valdotain de la victime. L'assassin poignarda Lætitia à la Porte de Charenton avant le départ de la rame, descendit tranquillement des premières et monta en secondes, puis se mêla à la foule à la Porte Dorée.

— Crime mûrement, astucieusement prémédité, prétend Pierre Véry. Crime de vieille fille qui a tout fait pour maquiller son affaire en un meurtre ne pouvant être commis que par un homme. Une fille jalouse de la beauté de Lætitia et de ses succès, et à qui sans doute la jeune veuve avait dû ravir quelque soupirant.

— Dans cette affaire, suggère Charles de Richter, on ne tient pas assez compte de « l'inattention humaine » : les témoins sont tous de très bonne foi, mais ils se trompent. Ils n'ont pas vu le deuxième personnage qui était, qui ne pouvait pas ne pas être dans le compartiment de premières avec Lætitia. Tout le mystère de cette affaire, simple entre toutes, vient de ce qu'on prête aveuglément créance à des témoins qui font un faux témoignage avec une parfaite bonne foi. J'ajoute que les portes de communication entre premières et secondes ne sont pas toujours fermées ; je m'en suis rendu compte personnellement. Donc l'évasion du criminel était possible. Enfin qui dit que ce criminel n'avait pas en poche un passe lui permettant d'ouvrir les portes qui se seraient trouvées fermées ?

Enfin Marcel Sauvage :

— Crime politique. Crime d'un Italien, d'un Maltais ou d'un Espagnol. Crime international. Suppression d'un témoin gênant.

Cette enquête terminée, deux autres romanciers éminents, Léon Daudet et A. t'Serstevens intervinrent à leur tour :

— Ce meurtre, déclara le premier, n'a manifestement rien de politique. Ni rien de sadique : l'impulsion ne comporte pas tant de méthode. Il était nécessaire de fermer la bouche à quelqu'un qui en savait trop. Drame du milieu.

Et t'Serstevens :

— Un drame du sadisme conscient, car sadisme n'est pas démenche. Une sorte de Jack l'éventreur, mais le fameux Jack frappait au ventre ; l'assassin de Lætitia me semble plus raffiné et plus instruit. Sa déformation sexuelle s'intéresse à une des parties

les plus délicates et les plus gracieuses du corps féminin. Il recommencera. Que les jolies femmes se gardent !

Les policiers étaient bien excusables de se perdre en hypothèses contradictoires quand les maîtres du roman, des psychologues avertis, se contredisaient eux-mêmes si brutalement.

Quelques points acquis.

Ils avaient battu tous leurs records, les inspecteurs de la brigade criminelle, en cette affaire. Plus de quatre cent cinquante témoins entendus en deux semaines ; dans les carnets trouvés rue Pierre Bayle, cent quatre-vingt noms avaient été relevés, noms et adresses, dont chacun avait donné lieu à une enquête minutieuse. Trois mille lettres anonymes avaient été enregistrées, étudiées, vérifiées. Six pistes avaient été suivies de bout en bout.

Aucun résultat.

Aucun ? Pas absolument. Quelques points étaient désormais acquis.

D'une part — et c'était le plus important — ou l'assassin avait guetté sa proie depuis le bal-musette de Maisons-Alfort, avait filé Lætitia jusqu'à la Porte de Charenton, l'avait suivie sur le quai, dans la rame, ou il était l'un de ses plus intimes familiers : car jamais, quand la Valdotaïne revenait de l'Ermitage, elle ne prenait le métro ; elle montait, Porte de Charenton, dans le bus 125 qui la déposait tout près de son domicile. Pourquoi avait-elle changé ce soir-là ses habitudes ? Pour aller déposer à l'As de Cœur une réponse au petit Jean qu'elle attendait, qui lui avait fixé rendez-vous, et qui était un habitué du bal des Arts-et-Métiers. Elle voulait le prévenir qu'elle avait à vingt heures un dîner de Valdotains auquel elle ne pouvait pas ne pas assister, et qu'elle risquait d'y être retenue assez tard : elle se rendrait bien au rendez-vous du marin, mais sensiblement plus tard. Elle lui proposait même de venir la prendre à la sortie du restaurant Bonvalet, boulevard du Temple, où se donnait le repas.

Autre point à retenir : dans l'autobus EI, voiture 3.085, Lætitia, ce dimanche soir, au sortir de l'Ermitage, est montée seule. Le témoignage du receveur, M. Clément Ragonneau, est formel :

— Je portai une attention particulière à cette voyageuse parce que je crus qu'elle était décorée de la Légion d'honneur, et comme elle était encore très jeune, je me demandai ce qu'elle avait bien pu faire. Je la reconnais parfaitement sur les photos que vous me présentez.

Ce que le digne receveur prenait pour le ruban de légionnaire n'était que l'insigne de la Ligue du Bien public (ligue pour porter secours aux malheureux).

— Elle est descendue seule également à la porte de Charenton.

Troisième précision : on peut tenir pour certain que le crime a été commis en gare de la Porte de Charenton et non, comme on l'avait jugé possible un instant, pendant le trajet entre les deux stations. Car tous les voyageurs de la rame sanglante sont descendus Porte Dorée et ont été retenus là une demi-heure. Nul doute, devant l'émotion qui régnait, que si un voyageur eut aperçu quelqu'un passant des premières en secondes par la porte de communication entre ces deux stations, il n'eût aussitôt fait connaître ce détail si important.

Cela posé, on n'a fait que reculer la difficulté ; car si le meurtrier est descendu des premières, son forfait accompli, et est demeuré sur le quai, comment a-t-il pu passer inaperçu ? N'oublions pas que la Porte de Charenton est un terminus, que le quai en question est réservé au départ. Il faut donc finalement admettre que l'homme a égorgé M^{me} Toureaux, a quitté les premières, mais n'est pas resté sur le quai pour attendre la rame suivante : il est remonté en secondes. Il était ainsi Porte Dorée parmi les curieux ; un filtrage rapide aurait peut-être permis de mettre la main sur lui.

Dernier point : les plus graves soupçons pouvaient porter sur cet étrange médecin-major qui, à peine constatée la mort (ou presque) de Lætitia, avait disparu entraînant avec lui ses deux compagnons, homme et femme. Il ne fallut que vingt-quatre heures pour les dissiper. L'officier (?) se fit connaître le lendemain du crime : ce n'était pas un médecin-major, mais un dentiste auxiliaire :

— J'étais très pressé, expliqua-t-il spontanément. J'étais avec ma fiancée et mon futur beau-frère. Nous avions un repas de famille, et je m'étais taché de sang en touchant le corps. J'avais hâte de me changer.

Quelques suppositions.

En dehors de ces rares jalons, insuffisants pour indiquer la bonne route même à de subtils limiers, il demeurerait aussi un certain nombre d'hypothèses plus ou moins fragiles.

L'assassin était-il vraiment un familier de la victime ? D'aucuns le soutinrent en se basant sur le raisonnement suivant : ce dimanche 16 mai, pour la première fois depuis son deuil, M^{me} Toureaux quitta les vêtements noirs. Et elle se fit teindre. Elle était brune, toujours habillée de noir. Ce 16 mai, on la vit rousse, avec une robe verte, un chapeau blanc. Un tel changement, assurent les spécialistes, équivaut à un déguisement complet. Pour reconnaître celle qu'il allait frapper, il fallait que le propriétaire du Laguiole la connut très intimement.

Autre « énigme » impossible à élucider complètement : était-il exact, comme en témoigna l'intéressée, que Lætitia fût allé trouver, peu avant le crime, une cartomancienne, M^{me} Lallemand, pour lui demander de la débarrasser d'un ennemi « suivant le mode de la plus classique magie noire : en perçant au cœur d'une épingle une statuette de cire représentant son ennemi » ? Il s'agissait, précisait-elle, d'un tout jeune homme mais bellâtre, inquiet d'allures, se disant étudiant en médecine et d'origine sud-américaine.

Troisième hypothèse : la Valdotaie aurait appartenu au Deuxième Bureau français. En juin 1937, le *Reynolds Weekly* de Londres monta tout un énorme roman dans lequel il plaçait Lætitia au service, successivement, de nos Renseignements et de Scotland Yard. Un crime du milieu agitait alors la société londonienne, pour son audace et toute la pourriture qu'il révélait : un certain Max le Rouquin, un des caïds français installés à Londres, venait d'être tué par un rival ; l'affaire se reliait étrangement à une macabre découverte faite quelques semaines auparavant en forêt de Fontainebleau : le cadavre de Pierrot le Bancal, un mauvais garçon qui faisait travailler dans la capitale anglaise une petite équipe de prostituées, avait été déniché dans des buissons où les rats lui avaient déjà mangé à demi la face. Ce Pierrot avait lui-même abattu au milieu de 1936 une fille de bas étage faisant le trottoir dans le Soho, Fifi la

Française. Le *Reynolds Weekly* avait engrené tous ces drames dans une intrigue ingénieuse, mais de pure invention, qui faisait de Lætitia Toureaux l'âme d'un vaste réseau international narguant également toutes les polices européennes.

Conclusion.

Finalement, deux hypothèses semblaient plus acceptables, sans donner cependant pleine satisfaction.

Lætitia, considérée comme une « donneuse » par des « durs » qui fréquentaient les bals-musette où elle était employée, s'était vu appliquer sans pitié la loi du milieu. Pour avoir trop bavardé, elle avait été condamnée au silence éternel. Première hypothèse.

Deuxième : la Valdotaïne avait été la victime d'une organisation secrète à tendances politiques marquées. Un tueur avait été désigné pour l'abattre ; elle connaissait trop de secrets. C'est à cette solution que se rallient ceux qui ont mis le drame de la Porte-Dorée au compte de la Cagoule et prononcé de façon plus précise le nom de Filhol. Ils prétendaient que Lætitia était la maîtresse de Gabriel Jeantet et que, par celui-ci, elle avait été au courant de la plupart des projets de l'association. Ces secrets, elle les aurait livrés à notre Sûreté Nationale, et pour ce, elle aurait été condamnée par le comité exécutif (c'est le cas de le dire !) de la Cagoule.

Pour être tout à fait complet, ajoutons encore qu'en mars 1948 un aliéné Robert-Jean-Lucien Helleu, interné à l'asile de Hoerdt près de Strasbourg, s'accusait du meurtre de Lætitia Toureaux. Le passé d'Helleu invitait à ne pas tenir pour négligeables, *a priori*, ces aveux. Dès 1937, d'ailleurs, des soupçons s'étaient portés sur lui, car il avait peu après le drame de Charenton, poignardé dans le dos, en un sous-sol d'un bar de la rue de Rivoli, n° 80, une jeune femme complètement inconnue de lui, M^{lle} Jacqueline Dicta :

— Accès de folie ! avait-il déclaré. Je suis sujet à des crises de paludisme violent.

Le fait avait été reconnu vrai, l'irresponsabilité d'Helleu établie. On avait interné l'homme à Ville-Evrard, puis à Azay-le-Rideau. De ce dernier asile, il s'était évadé, avait gagné Marseille, puis Bourges, enfin Châteauroux où, rue des Petits-Hôtels, il s'était

livré à un odieux attentat sur une fillette de quinze ans. Arrêté à nouveau, interné à nouveau, il s'évade à nouveau.

Nous sommes en 1943.

Il circule dans le Midi sans être inquiété, arrive à Valence et là, dans la nuit du 20 décembre 1945, de deux coups de couteau entre les épaules, à deux heures d'intervalle, il poignarde deux jeunes filles de vingt-deux et dix-neuf ans, puis dans la matinée du 21 en abat une troisième à coups de revolver, enfin dans la même soirée il tente d'abuser d'une fillette de treize ans et de l'étrangler.

Le chef de la brigade criminelle de la P. J., M. Pinault, se rendit à Strasbourg, interrogea Helleu pendant quarante-huit heures et conclut qu'il n'y avait pas à ajouter foi aux propos du dément.

C'est — pour l'instant — le dernier acte de l'affaire Toureaux.

TABLE DES MATIÈRES

I. L'étrange aventure de M ^{me} de Saint-Géran	7
II. Calas était-il vraiment innocent ?	18
III. La femme sans nom	37
IV. Les sinistres secrets de l'affaire Fualdès .	48
V. Un assassin dans la famille de Balzac : Louis Balssa	67
VI. La mystérieuse affaire La Roncière	83
VII. L'impénétrable énigme du pont d'Andert	98
VIII. La double vie du duc de Portland	114
IX. Les tragiques amours de Marie Noblia .	130
X. Le drame de la Fusarella	141
XI. Les amants tragiques de Sidi Mabrouck .	156
XII. L'affaire Steinheil	164
XIII. Un crime parfait : l'assassinat de Lætitia Toureaux.....	177

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DES
IMPRIMERIES RÉUNIES
DE CHAMBÉRY
EN MAI MCMXLIX

ARCHIVES DU CRIME

UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION DANS LA LITTÉRATURE POLICIÈRE.

Chaque volume de cette collection comprend :

13 romans policiers véridiques

tirés des archives internationales de police et choisis
parmi les plus passionnants par les meilleurs spécialistes,
sous la direction de Léon TREICH



Volumes déjà parus :

13

Crimes parfaits

13

Dévoqués criminels

13

Drames du poison

13

Grands tueurs

Suivront :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| 13 Drames passionnels. | 13 Scandales politiques. |
| 13 Scandales mondains. | 13 Malles sanglantes. |
| 13 Femmes fatales. | 13 Crimes sadiques. |
| 13 Auberges sanglantes. | 13 Médecins criminels. |
| 13 Drames de famille. | 13 Prêtres criminels. |